



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS - 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



PIERRE DAVID-NOUNAZ

■ Début des années 20 (coll. X. Mugnier).

La vallée du Glandon, berceau creusé par les glaciers

Le renouvellement de la délégation de service public s'engage

sur fond de crise ouverte entre la commune de Saint-Colomban et la Satvac

Depuis quelques mois, une crise aiguë secoue la vallée des Villards.

Elle résulte du fait que la commune de Saint-Colomban refuse de verser à la Satvac un million d'euros correspondant à des pénalités pour lits non construits. La Satvac est la société qui gère et exploite le domaine skiable villarin dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) signée le 22 décembre 1998. Sans le paiement de cette dette, que la commune juge « illégale », la Satvac, la Soremet et la Samso, les sociétés exploitantes du domaine skiable des Sybelles, ont déclaré qu'elles ne seraient pas candidates au renouvellement de cette DSP (*) qui prendra fin le 31 août 2016.

Cette défection inquiète tous ceux qui vivent du tourisme hivernal (saisoniers, commerçants, moniteurs) et, au delà, tous ceux qui ne conçoivent pas l'avenir de la station en dehors du délégataire actuel.

Comment en est-on arrivé là ?

La convention de DSP en cours prévoyait, entre autres dispositions, la construction de 250 lits pour Noël 2001 et 250 lits pour Noël 2004, faute de quoi la commune de Saint-Colomban était tenue de verser annuellement à la Satvac des pénalités calculées sur la base de 550 euros par lit non construit (*lire page 3 : la délégation de service public*).

En 2002, la première tranche n'étant pas livrée, M. Gaston Maulin (directeur de la Satvac) demande l'application de cette clause. Mais, en mars 2001, la municipalité qui a approuvé ces modalités n'a pas été réélue et le nouveau conseil municipal (dont René Mugnier, maire, qui s'était opposé en 1998 à l'adoption de cette convention) refuse le paiement des pénalités préférant investir la somme sur le domaine skiable.

Devant ce refus, la Satvac menace par

deux fois (2004 et 2005) de fermer la station. Finalement, un accord est signé (21 décembre 2005) qui efface la dette de la commune (pour tenir compte des travaux qu'elle a réalisés depuis 1998), et reconduit le principe des pénalités, mais sur la base de 700 lits, à 550 euros par lit non construit. Cependant, la commune, confortée par un jugement du tribunal administratif de Grenoble (mars 2007 ; *lire page 3 : les décisions de justice*), reste fidèle à sa politique : investir plutôt que de payer des pénalités.

Aux élections municipales de juin 2008, nouveau changement : la municipalité élue consent à les régler (le maire, Maurice Bozon, les a approuvées en 1998), tout en projetant des investissements sur le domaine skiable. Pour dégager les fonds nécessaires à ce double objectif, elle décide, en accord avec le délégataire, de régler ces pénalités, parfois entièrement, parfois à demi, parfois en retard, en fonction de ses possibilités budgétaires.

C'est ainsi que, de reports en reports, un passif s'accumule dont Alexandre Maulin, qui a succédé à son père à la tête de la Satvac, demande le règlement en novembre 2013. En décembre, le conseil municipal adopte (Anne-Karine Favre-Bonté et Pierre-Yves Bonnivard s'abstinent) un avenant à la convention de DSP qui établit un échéancier pour solder cette dette. Trois mois plus tard, après les élections municipales de mars 2014, Alexandre Maulin réclame le paiement de la somme arrêtée dans cet avenant, à laquelle s'ajoute les pénalités dues au titre de la saison qui vient de s'achever (2013-2014). Mais l'équipe municipale, élue sur un programme qui indiquait que les pénalités seraient investies sur le domaine skiable, refuse et, durant un an, le litige commence - Satvac se développe à « bas bruit » (*lire ci-dessous : promesses tenues*).

Au début de l'année 2015, Alexandre Maulin intervient auprès du préfet qui met en demeure la commune d'inscrire sa dette (qui s'est accrue entre temps des pénalités dues au titre de l'année 2014-2015 et atteint désormais 1 million d'euros) au budget 2015. La municipalité refusant, le préfet saisit la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne a proposé sa médiation (15 février 2016), en vain, les deux parties restant sur leur position.

Cependant, dans une lettre adressée le 8 mars dernier au collectif (qui lui avait communiqué la pétition), et rendue publique le 18 mars en conseil municipal, Michel Bouvard, sénateur de Savoie, indique que les exploitants du massif sont prêts à faire un effort « pour améliorer la répartition des recettes entre les différents acteurs du domaine des Sybelles ».

C'est dans ce contexte que devrait être lancée l'appel à candidatures pour l'attribution d'une nouvelle DSP.

(*) Ce qui, pour certains juristes, pourrait relever du délit d'« accord illicite ».

Promesses... tenues

La décision prise par la majorité du conseil municipal de Saint-Colomban le 21 décembre 2015 (de ne pas régler les pénalités et d'investir la somme sur le domaine skiable) est tout sauf une surprise.

Elle est clairement énoncée dans la rubrique « Finances » de la profession de foi des candidats de l'équipe « Ensemble pour Saint-Colomban-des-Villards » aux élections municipales de mars 2014, qui sont tous, aujourd'hui, conseillers municipaux : « Nous envisageons de régler sous forme d'investissement sur le domaine skiable les pénalités dues jusqu'en 2016. La délégation de service public arrivant à échéance en 2016, nous souhaitons entamer la négociation dès cette année afin d'élaborer un contrat sans pénalités financières. »

Une proposition qui n'est peut-être pas étrangère aux scores réalisés par ces candidats (tous élus avec 65 % des suffrages exprimés).

■ CHRONOLOGIE DES FAITS

• 2 novembre 2015

La Satvac informe la commune de Saint-Colomban qu'elle va saisir le juge des référés afin d'obtenir les 471 900 euros que la municipalité s'est engagée à lui régler en 2013.

• 21 novembre 2015

La Satvac indique que si elle ne perçoit pas les sommes dues, avant le 10 décembre 2015, la station n'ouvrira pas.

• 4 décembre 2015

La Satvac lève la saisine du juge des référés.

• 6 décembre 2015

Les employés de la Satvac sont informés que la station est susceptible de ne pas ouvrir.

• 14 décembre 2015

Réunion du Sivav : Gilbert Derrier (premier adjoint à Villarembert-Le Corbier) refuse que Pierre-Yves Bonnivard explique le litige qui l'oppose à la Satvac.

• 16 décembre 2015

Réunion commune - Satvac. Alexandre Maulin fait ses propositions.

• 19 décembre 2015

Ouverture partielle de la station.

• 21 décembre 2015

Le conseil municipal décide de ne pas payer la somme demandée (1 million d'euros).

• 8 janvier 2016

Un collectif de 5 personnes met en ligne une pétition en faveur de ce paiement.

• 17 janvier 2016

Alexandre Maulin n'autorise pas la mise en exploitation du domaine haut de Saint-Colomban avançant des problèmes de sécurité. La commune demande un PIDA hélicoptère qui est refusé par la préfecture.

• 22 janvier 2016

Ouverture de la liaison avec les Sybelles.

• 26 janvier 2016

Les sociétés Satvac, Samso et Soremet indiquent qu'elles ne seront pas candidates au renouvellement de la DSP.

• 29 janvier 2016

La mairie fait expertiser le manteau neigeux aux Écolors.

• 30 janvier 2016

La lettre du 26 janvier 2016 des trois sociétés de remontées mécaniques est « distribuée », dans la nuit, en tract, barrée en travers de l'inscription « démission du maire ».

En fin d'après-midi, après les vœux de la municipalité, le collectif lit un texte de revendications et remet au maire les signatures des pétitionnaires.

• 1er février 2016

Un tract anonyme est « distribué ». Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher et Sandrine Ramos Camacho, conseillères municipales favorables au paiement, déposent une plainte à la gendarmerie de La Chambre.

• 4 février 2016

La Satvac entend invalider la décision du conseil du 21 décembre 2015, et saisir le TA pour obtenir les 471 900 euros que la municipalité s'est engagée à lui régler en 2013.

• 5 février 2016

Le maire de Saint-Colomban adresse une lettre d'explication aux électeurs et, aux maires du canton de La Chambre, des « éléments essentiels à la compréhension du dossier ».

• 9 février 2016

Jacqueline Dupenloup adresse un message aux maires du canton de La Chambre pour indiquer (la CCGV ayant en partie financé le développement de la station) que le conseil de Saint-Alban considère que la décision du conseil de Saint-Colomban du 21 décembre 2015 peut aller dans le sens de l'intérêt de tous : commune, délégataire et skieurs.

• 10 février 2016

Alexandre Maulin adresse aux maires du massif Arvan-Villards une réponse au message que Pierre-Yves Bonnivard a adressé aux maires du canton de La Chambre.

• 15 février 2016

Rencontre entre Pierre-Yves Bonnivard et Alexandre Maulin en présence du sous-préfet. Chaque partie reste sur ses positions.

• 16 février 2016

La commune demande à la Satvac les documents comptables nécessaires à la rédaction du cahier des charges pour le renouvellement de la DSP.

• 20 février 2016

Le bureau de l'Association des amis des Villards souhaite que « des négociations se rentre entre les deux parties ».

• 27 février 2016

Le collectif adresse aux électeurs de la commune divers documents (commentaires de la lettre du maire, situation de la commune sur le plan touristique, propositions).

• 8 mars 2016

Réponse de M. Bouvard au collectif.

• 18 et 19 mars 2016

Un personnel de la Satvac, venu du Corbier, vide le garage des dameuses (La Pierre) et embarque du matériel dans un camion.

□ LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le contexte

Après l'équipement de l'Ormet (un téleski et un télésiège, 1988), les remontées mécaniques du domaine skiable de Saint-Colomban (La Pierre et l'Ormet) sont gérées par une société d'économie mixte (la Semcov).

En juillet 1994, le projet de liaison entre les stations de l'Arvan est relancé (il date de 1987). En mars 1995, M. Gaston Maulin devient actionnaire majoritaire de la Satvac (qui ne gère alors que les remontées mécaniques du Corbier) et affiche un double objectif : améliorer le remplissage du Corbier et réaliser des liaisons avec Saint-Sorlin par l'Ouillon. Côté Villards, le 26 septembre 1995, la liaison de Saint-Colomban avec l'Arvan (par La Toussuire, incluse une première fois dans le dossier d'équipement de l'Ormet et refusée par l'État) est jugée coûteuse et technique-ment difficile par les services compétents. Néanmoins, le 15 février 1996, le Sivav, réuni à Saint-Colomban, réactive ce projet de liaison avec une variante par Bellard et l'Ouillon. Mais rien n'avance car tout est suspendu au bon vouloir de Saint-Sorlin qui est « propriétaire » de l'Ouillon.

Il faudra attendre que l'endettement de cette commune atteigne quelque 9 millions de francs pour que la municipalité de Saint-Sorlin soit contrainte de céder ses remontées mécaniques (16 juin 1998) à une société créée pour l'occasion (la Samso) dans laquelle la Satvac (et donc M. Maulin) est majoritaire. Plus rien ne s'oppose alors aux liaisons des domaines skiables de l'Arvan et des Villards.

Cette même année, le 13 mars 1998, le préfet de Région accepte le dossier UTN (Unité touristique nouvelle) présenté par la commune de Saint-Colomban pour l'installation du télesiège des Charmettes et du téléski de Cuinat. Ces remontées mécaniques seront mises en service à Noël 1998 (*). Pour gérer le domaine skiable villarin, désormais étendu à la combe de Bellard, le conseil municipal décide, le 24 juin 1998, de réorganiser le mode de gestion des remontées mécaniques. (Les raisons avancées : « Les difficultés financières rencontrées par la Semcov (liées notamment aux aléas climatiques et à un rythme de développement immobilier insuffisant qui semble s'inscrire dans une conjoncture plus favorable aujourd'hui) et le développement du domaine skiable avec la construction » de deux télesièges et un téleski).

Un appel à candidatures est lancé et une commission d'ouverture des offres est constituée qui comprend : Christian Bozon-Vialle, président, André Bitz, Robert Bozon et René Mugnier, M. Thomas, percepteur à La Chambre, et un représentant de la direction départementale de la concurrence (Nicole Paret et Thierry Martin-Cocher sont suppléants). Le 11 décembre 1998, le conseil municipal retient (5 pour et une voix contre : René Mugnier) l'offre de la Satvac, et une convention est signée le 22 décembre 1998.

Les principales dispositions

Dans cette convention, la Satvac s'engage à prendre à sa charge l'entretien des remontées mécaniques (sauf la « grande » visite du téleski de l'Ormet), tout le déficit d'exploitation, et à aider la commune à rechercher des promoteurs immobiliers. En contrepartie de l'engagement de la Satvac « de supporter le déficit du service estimé à 4 millions de francs [610 000 euros] durant les 6 premières années » la commune s'engage à réaliser 250 lits banalisés pour l'année 2001 et 250 lits pour l'année 2004. Si ces lits n'étaient pas réalisés aux dates mention-

nées, la Satvac demandera le versement d'une indemnité forfaitaire de 3 500 francs (environ 550 euros) par lit non construit. La Satvac participera au financement de l'enneigement artificiel (la participation de la commune étant plafonnée à 3 millions de francs ; 450 000 euros). Enfin (article 2.2) : « Les itinéraires de ski de fond existant relèvent également de la mission d'entretien hivernal, de damage, de tracage, de balisage du domaine skiable et demeurent sous la responsabilité du délégué qui en assume la charge financière. » (Il s'agissait des pistes de La Pierre - Bon Mollard et de Bellecombe.)

Pourquoi cet accord ?

Pourquoi la commune a-t-elle accepté ce principe des pénalités ?

Au moment de la signature de cette convention, deux projets immobiliers sont en cours. Ils sont explicitement cités dans la convention de DSP (« Les lits réalisés dans le cadre de la 2^e tranche de La Perrière, dont les travaux ont débuté à l'automne 1998, seront pris en compte dans le calcul des lits nouveaux à réaliser. ») et rappelés dans les vœux que le maire adresse aux Villarins le 30 décembre 1998 (« Dans un premier temps, la 2^e tranche de La Perrière est en chantier. Elle prévoit 4 ensembles qui augmenteront le parc locatif de 240 lits à Noël 1999. D'autre part, des contacts ont lieu actuellement pour la construction d'environ 400 lits banalisés au Mollaret. »).

La commune est donc optimiste. Mais, elle est imprudente car ces deux programmes (en cours à La Perrière, en discussion pour le Mollaret) sont portés par la Société immobilière des Villards (SIV) créée autour de Roger Salvador dont elle sait, dès cette époque, qu'il lui est interdit de gérer des sociétés suite à des malversations (information du procureur de la République d'Albertville). (Roger Salvador sera d'ailleurs condamné lourdement par la justice en 2008.)

Sous estimant ces avertissements, en octobre 1998, la commune autorise donc la SIV à commencer la 2^e tranche de La Perrière (ce sera le bâtiment G, inachevé depuis), et engage des discussions pour le Mollaret qui n'aboutiront pas. Le piège des pénalités se referme.

(*) Également autorisé : un téleski pour atteindre le col de Bellard (finalement ce sera un télesiège). L'UTN pour l'Ouillon est approuvé le 29 décembre 2000. Mais c'est à Noël 2003 que l'Ouillon sera équipé et les liaisons Arvan-Villards effectives. Côté villarin, le col de Bellard est atteint en décembre 2002. Il restera fermé jusqu'à Noël 2003, la Satvac ne souhaitant pas l'exploiter avant que l'Ouillon ne soit équipé.

■ LA SATVAC

La Satvac (Société anonyme des téleskis Villarembert Arves Corbier) a été créée en 1967.

En 1994, la société Rémy Loisirs (aujourd'hui groupe Labellemontagne) fait aux actionnaires de la Satvac une proposition de rachat. Pour empêcher cette opération, le 4 mars 1995, des opposants à ce repreneur, menés par M. Taravel, créent la Société de développement et de modernisation Arves Corbier (SDMAC) dont M. Gaston Maulin est l'actionnaire majoritaire. Aussitôt créée, cette société présente au conseil d'administration de la Satvac une contreproposition. Celle-ci est repoussée, mais le 23 mars, après une rencontre entre MM. Maulin et Rémy, à l'initiative de M. Christian Guérin, promoteur, « créateur » du Corbier, M. Rémy annonce qu'il retire son offre.

A la suite de ce retrait, 11 membres du conseil d'administration de la Satvac démissionnent. Les quatre administrateurs restés en place cooptent 6 membres, et M. Maulin est élu directeur en remplacement de M. Daniel Darves, également démissionnaire, qui occupera plus tard les fonctions de directeur à Saint-François-Longchamp quand les remontées mécaniques seront été reprises par M. Rémy. Ce dernier était également candidat à la reprise des remontées mécaniques de Saint-Sorlin finalement déléguées en 1998 à la Société d'aménagement de

□ LES DÉCISIONS DE JUSTICE

• Le 29 janvier 2005, la Satvac dépose une requête auprès du tribunal administratif (TA) de Grenoble pour « condamner la commune de Saint-Colomban à lui verser une provision de 400 160 euros (...), les intérêts à compter du 24 décembre 2004 (...), et une somme de 5 000 euros à titre de dommages et intérêts pour résistance abusive (...) » car elle affirme avoir investi 589 642 euros et que la commune n'a pas construit les 250 lits banalisés convenus.

De son côté, le 18 février 2005, dans un mémoire en défense, la commune de Saint-Colomban soutient que cette demande est « sérieusement contestable » compte tenu des travaux réalisés par la commune (625 174,15 €).

Le 7 mars 2007 le TA rejette la requête de la Satvac et la condamne à verser 1 000 euros à la commune. Un des attendus du jugement indique : « La réalisation par la commune de lits banalisés a été retardée par les manquements de la Satvac à ses obligations contractuelles. »

[Cette requête est déposée quand s'ouvre le premier différend entre la commune et la Satvac qui se réglera par la signature d'un protocole transactionnel (décembre 2005) dans lequel la Satvac s'engage à suspendre sa requête. Ce qu'elle ne fait pas. Si bien que le TA poursuit l'instruction de cette plainte et rend son jugement le 7 mars 2007 après 2 ans de débats.]

• Le 24 août 2005, la Satvac demande au TA qu'un juge soit désigné pour « apprécier le montant des diverses indemnités dues par la commune » car « la commune n'ayant pas respectée ses obligations contractuelles, la Satvac [lui] a transmis (le 8 juillet 2005) une notification constatant la résiliation de fait de la DSP ».

Pour sa défense, le 3 octobre 2005, la commune indique « que la demande d'expertise est dépourvue de caractère car la convention est toujours en cours d'exécution et n'est pas résiliée ; que le pouvoir de résiliation unilatéral d'un contrat administratif est une prérogative de la commune qui n'appartient pas au cocontractant (...) ».

Le 24 novembre 2005, le TA rejette la requête de la Satvac et la condamne à verser 800 euros à la commune car, la convention de DSP stipulant que la Satvac ne peut pas « prononcer unilatéralement la résiliation de la convention », la décision du 8 juillet 2005 est illégale.

• Le 10 octobre 2007, la Satvac demande au TA de Grenoble de « prescrire une expertise en vue de donner son avis sur les

pénalités, les préjudices accessoires et le manque à gagner concernant le solde des années d'exploitation dont elle est privée du fait de la rupture anticipée de la délégation de service public (...), et de condamner la commune à lui verser une somme de 5 000 euros. »

Le 6 novembre 2007 la commune demande le rejet de la requête et la condamnation de la Satvac à lui verser 2 000 euros, soutenant « que la société n'a pas compétence pour résilier la concession. »

Le 18 décembre 2007, le TA rejette la requête de la Satvac et débute la commune de sa demande de 2 000 euros.

• Le 8 juin 2015, le préfet (sur intervention de M. Alexandre Maulin) saisit la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes pour obliger la commune à inscrire au budget 2015 la somme de 1 061 500 euros réclamée par la Satvac au titre des pénalités dont la commune serait redevable, à la Satvac, en application des clauses de la DSP.

La commune réplique par un mémoire en défense le 24 juin 2015 et Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, est auditionné le 2 juillet 2015.

Le 7 juillet 2015, cette juridiction rend un avis qui indique entre autre « qu'il résulte de l'instruction que la Satvac n'a jamais produit les éléments comptables permettant d'établir l'existence de pertes d'exploitation (...), que la contestation de la commune doit être qualifiée de sérieuse », et que la dette en question n'a pas de caractère obligatoire pour la commune de Saint-Colomban. Elle conclut : « La procédure est close. »

[De nombreux observateurs ont fait remarqué que ce jugement n'était qu'un « avis » et qu'il n'avait rien de contraignant. D'autres soulignent que si cet « avis », qualifié de « décision » au bas de la dernière page, pouvait être contesté devant un TA c'est qu'il doit avoir une valeur autre qu'indicative.]

• Le 10 novembre 2015, la Satvac dépose une requête auprès du TA de Grenoble pour récupérer 491 900 euros plus les intérêts et 3 000 euros de dommages. Le 7 décembre 2015, elle retire cette requête.

• Février 2016 : on prête l'intention à Alexandre Maulin de porter de nouveau devant les tribunaux le contentieux qui l'oppose à la commune afin de récupérer la totalité de la somme qu'il estime que la commune lui doit, soit 1 million d'euros, augmentée des pénalités dues au titre de l'exercice 2015-2016 (332 200 euros). Total : environ 1,39 million d'euros.

Saint-Sorlin (Samso) créée pour l'occasion. A La Toussuire, le domaine skiable est exploité par la Société des remontées mécaniques de La Toussuire (Soremet, créée en 1972).

Au milieu des années 2000, la SDMAC, détenue très majoritairement par la famille Maulin, contrôlait la Satvac et, avec la Soremet, la Financière de Saint-Sorlin, laquelle contrôlait la Samso (société dans laquelle le département de la Savoie détient des parts).

Les chiffres d'affaires 2013-2014 de la Satvac, la Soremet et la Samso étaient respectivement de 8,65 millions d'euros, 8,67 millions d'euros et 10,63 millions d'euros, soit 28 millions d'euros pour le domaine des Sybelles avec un résultat net global de 2,2 millions d'euros.

Ces chiffres d'affaires diffèrent notablement de ceux qui paraissent chaque année dans *Montagne Leaders*. Selon ce magazine, et pour le même exercice (2013-2014), les chiffres d'affaires de la Satvac, la Soremet et la Samso étaient respectivement de 10,19 millions d'euros, 9,95 millions d'euros et 8,67 millions d'euros, soit un total de 28,8 millions d'euros pour les Sybelles. Ces différences tiennent au fait que les données publiées par *Montagne Leaders* ne prennent « pas compte des éventuelles répartitions pour les domaines reliés, ni des redevances, taxes et autres »...

LES PROPOSITIONS DU COLLECTIF

« Renouer le dialogue avec la Satvac, et réaliser 300 à 400 lits »

Le 27 février dernier, les 5 membres du collectif créé début janvier pour lancer une pétition contre la décision du conseil municipal de ne pas payer les pénalités de retard à la Satvac (*), ont adressé, à « tous les contribuables et aux professionnels » de Saint-Colomban, deux documents.

Le premier commente la lettre que le maire a adressée, aux mêmes, le 5 février. Dans le second, le collectif livre son analyse des divers jugements qui jalonnent, depuis 2005 et jusqu'en 2015, les relations entre la commune et la Satvac, pour en tirer cette conclusion : « *Juridiquement ces documents ne permettent (...) pas de dire que la commune ne doit pas payer les pénalités à la Satvac.* »

Le collectif rappelle ensuite que le 21 janvier 2016, la Soremet, la Satvac et la Samso ont indiqué qu'elles ne répondraient pas à l'appel à candidatures qui sera lancé pour le renouvellement de DSP du domaine skiable de Saint-Colomban. Et d'en souligner les conséquences : « *Sans délégataire de service public, mais par une gestion municipale directe du domaine skiable, c'est la commune qui devra supporter le déficit d'exploitation puis l'éventuelle fermeture de ce dernier, et peut-être la mise sous tutelle de la commune pour cause de mauvaise gestion. Vos impôts, en tant que contribuables, au lieu de servir à payer 50 % des pénalités (proposition faite par M. Maulin), serviront à renflouer le déficit d'exploitation du domaine skiable. Dans ce contexte, la confiance des citoyens et des acteurs économiques de la vallée s'en trouvera fortement impactée. Les biens de la commune, et vos biens (...) verront leur valeur chuter.* »

Face à cette perspective et compte tenu de la situation de blocage dans laquelle sont les relations entre la commune et la Satvac, le collectif s'interroge : « *Quelle est la solution d'avenir ?* » Pour répondre à cette question, (et après avoir rappelé l'origine des pénalités et les raisons pour lesquelles, selon lui, il n'y a pas eu de lits construits), le collectif examine les conséquences, pour l'économie locale, des deux choix qui s'offrent à la collectivité : payer ou ne pas payer les pénalités.

Envisageant d'abord ce dernier cas, le collectif se demande : « *Ne pas payer ces pénalités, est-ce vraiment une économie ?* »

Et de répondre : « *Ne pas payer ne va pas créer de richesse : la Satvac va lancer une procédure judiciaire pour réclamer le paiement de ces pénalités ce qui va nécessiter de payer des honoraires d'avocats et de donner beaucoup d'énergie avec un risque important pour la commune de perdre. Est-ce une bonne stratégie à court terme ? Les rapports entre la municipalité et la société concessionnaire actuelle sont rompus. La Satvac a d'ores et déjà informé qu'elle ne répondrait pas à l'appel d'offres pour la nouvelle DSP ainsi que les deux autres sociétés des Sybelles, Samso et Soremet. L'ensemble de son personnel posté sur Saint-Colomban a été informé le 18 février 2016 qu'il serait posté sur une autre de leurs stations des Sybelles ou non réembauché pour la saison 2016-2017. Cela donne une image de mauvais payeur ce qui est un signal négatif envoyé à d'éventuelles sociétés susceptibles de répondre à l'appel d'offres. Le résultat est qu'il y a de fortes chances pour qu'aucune société n'y réponde.* »

« *Est-ce une bonne stratégie à moyen terme ? La municipalité se verra donc contrainte d'exploiter le domaine skiable seule. A moins que ce ne soit l'objectif caché ? Une gestion municipale directe est-elle envisageable ? La municipalité pourra-t-elle créer*

une telle structure dans un délai aussi court ? »

Et d'alerter également : « *Au mois de septembre tout doit être prêt pour assurer l'ouverture juste avant Noël : recrutement des directeurs, pisteurs, perchmans, dameurs, techniciens, achat du matériel de maintenance des remontées, achat d'une dameuse car la Satvac ne va pas oublier de reprendre celle qui lui appartient, préparation des pistes, etc. La municipalité a-t-elle les compétences pour gérer une telle entreprise ?* »

Sur le plan financier, le collectif interpelle les contribuables : « *Êtes-vous d'accord pour payer ce déficit chaque année ?* » et donne quelques chiffres pour nourrir la réflexion : « *[Voici] les grands chiffres [annuels] pour expliquer le déficit annuel : salaires du personnel : 36 personnes pendant 4,5 mois : 648 000 euros ; autres charges : énergie, matériel, PIDA, etc. : 350 000 euros ; recette moyenne : 450 000 euros (350 000 euros avant l'ouverture des chalets de Belledonne) ; participations Samso et Soremet : 150 000 euros ; résultat : - 398 000 euros incluant les participations Samso et Soremet qui ne seront peut-être pas versées à la commune.* »

Conclusion : « *Pour arriver à un résultat à zéro il faut un chiffre d'affaires d'environ 1 million d'euros, et pour avoir la possibilité d'investir il faut 1,2 million d'euros. Sachant qu'un lit rapporte entre 800 et 1 000 euros par an de recette au domaine de ski, il faut donc créer environ 400 à 500 lits.* »

L'autre solution analysée par le collectif est celle qui consiste à payer les pénalités. Selon lui, s'engager dans cette voie : « *C'est honorer un contrat signé avec une société à laquelle on n'a rien à reprocher ! C'est valider la dernière proposition négociée le 16 décembre 2015 lors de la réunion de l'Association des maires des Sybelles, dont la proposition est plus qu'acceptable et où toutes les parties s'y retrouvent ! C'est s'épargner un procès long et coûteux avec un risque important de le perdre ! C'est mettre son énergie pour développer le domaine skiable et l'immobilier avec des partenaires expérimentés !* »

Sur l'immobilier, le collectif indique : « *Les pré-études des projets touristiques immobiliers nécessaires ont été faites par la précédente municipalité. Il reste à charge de la nouvelle municipalité de les réaliser en partie : le front de neige, et finir les 150 lits des Chalets de Belledonne, ou, mieux, trouver des promoteurs pour les réaliser. Pourquoi depuis deux ans rien n'est engagé ? Sans ces investissements concrets, rien ne peut évoluer.* »

Le collectif conclut son analyse en donnant deux « clés » qui pourraient être, selon lui, un moyen de sortir de la crise :

« *Première clé : renouer très rapidement le contact et le dialogue avec la Satvac afin de finaliser la négociation du paiement des pénalités dues pour inciter le délégataire actuel à répondre à l'appel d'offres, et rester dans la dynamique des Sybelles avec une gestion commune qui n'apporte que des avantages tant d'organisation que financiers.* »

Seconde clé : réaliser rapidement un projet immobilier de 300 à 400 lits afin de tendre vers l'équilibre des comptes d'exploitation du domaine skiable, et pérenniser ainsi l'économie du village. Si la Satvac, seule ou en partenariat avec d'autres sociétés d'exploitation des Sybelles, obtenait la nouvelle DSP, il est évident qu'elle resterait notre alliée pour l'avenir. »

(*) Flavien Arioli, Muriel Bozon, Julien Donda, Laurence Pichon-Dubois, Caroline Verdun.

 INTERVIEW DU MAIRE

« Le but de la commune est d'établir un partenariat équilibré »

Dans un entretien qu'il a bien voulu nous accorder, le 15 mars dernier, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a répondu aux questions qui taraudent la majeure partie de la population des Villards. Cette mise au point paraissait nécessaire après la parution d'une nouvelle lettre adressée aux « contribuables et aux professionnels du tourisme » par le collectif « pro-Satvac » (lire ci-contre).

« Le 21 décembre dernier, le conseil municipal a décidé de ne pas payer les pénalités demandées par la Satvac (1 million d'euros). Pourquoi ?

– Le conseil municipal n'a fait que suivre le jugement du tribunal administratif de Grenoble du 7 mars 2007 et l'avis de la chambre régionale des comptes du 7 juillet 2015 sollicités par la Satvac. Il a semblé difficile aux élus d'aller à l'encontre d'un jugement et d'un avis rendus par plusieurs magistrats. Il faut rappeler que c'est la DSP dans son intégralité qui n'a pas été appliquée. Si la DSP avait été respectée, la commune aurait dû payer ces pénalités, et les juges auraient imposé que ce montant soit réglé au délégataire. Les pénalités sur les lits ne sont qu'une infime partie de l'intégralité de la DSP dont il faut analyser l'ensemble. Il faut rappeler que, bien que les pénalités ne soient pas dues, la commune a versé 1,7 million d'euros entre 2008 et 2013. A ce jour, et bien qu'il s'agisse d'une DSP « concession » et non d'une DSP « affermage », la totalité des investissements, soit 15 millions d'euros en 17 ans, ont été assumés par les contribuables de la commune, tout comme une partie des moyens d'exploitation, normalement à la charge du délégataire, comme les dameuses payées par la commune.

– Depuis 1998, le délégataire a-t-il investi sur le domaine skiable ?

– A ma connaissance et selon les rapports annuels, non, aucun investissement structurant n'a été financé par le délégataire. La dameuse achetée est un moyen d'exploitation à la charge de l'exploitant, dans le cadre d'une DSP. Le reste du parc a été financé par la commune, tout comme le nouveau garage à dameuses.

– Dans une lettre adressée aux électeurs, vous indiquez que la commune va investir sur le domaine skiable l'équivalent des pénalités demandées. Sur quels projets travaillez-vous ?

– Terminer la résidence du Mollaret, rénover la résidence de La Perrière, développer le front de neige, sécuriser le domaine au niveau des Écolors, etc., il reste de nombreuses actions à faire pour développer le domaine de Saint-Colomban, porte d'entrée des Sybelles.

– Avec le million d'euros en question et la vente d'un gîte à La Pierre, vous disposez en gros de 1,3 million d'euros. Vous ne pourrez pas tout entreprendre. Quelles seront vos priorités ?

– Vous avez raison, le financement n'est pas suffisant pour assurer tous les projets. Des priorités devront être établies.

– Lesquelles ?

– La nature des projets est diverse, tels que agriculture, voirie, domaine skiable, immobilier, accueil touristique, église. Le domaine skiable est une des priorités, financé de manière équilibrée pour le budget de la commune et permettant des retombées économiques pour tout le massif des Sybelles.

– Quand allez-vous lancer la procédure pour le renouvellement de la DSP ?

– Fin mars, début avril.

– La Satvac, la Samso et la Soremet vous ont fait savoir qu'elles ne seraient pas candidates. Si aucune autre société privée n'est candidate, allez-vous monter une régie et en aurez-vous le temps d'ici Noël prochain ?

– Le délégataire ne souhaitant pas être candidat, alors que l'appel d'offres n'est pas encore lancé, nous travaillons à la mise en exploitation du domaine pour la saison prochaine. Le prix du forfait Sybelles (journée, 6 jours, saison...) ne pourrait dans ce cas être maintenu à son niveau actuel car le « produit » offert et le domaine proposé seraient moindres. Cependant, les charges d'exploitation des 3 sociétés resteront identiques. Je m'explique : bonne ou mauvaise saison, avec ou sans neige..., la commune de Saint-Col doit investir un million d'euros par an auquel s'ajoutent des pénalités, ce qui fait un total de presque 1,5 million d'euros par an pour le contribuable de Saint-Colomban. La non ouverture du secteur de Saint-Colomban aurait des conséquences sur l'offre « produit Sybelles », avec des tarifs revus à la baisse, qui seraient préjudiciables pour tous les exploitants.

– Si vous créez une régie, il faudra la doter d'un budget. Aurez-vous alors les moyens de réaliser aussi les projets que vous venez d'énumérer ?

– Le budget sera d'au moins 1,5 million d'euros par an. Mais il faudra prendre aussi en compte les recettes aux caisses. L'exploitation du secteur de Saint-Colomban reste assez compliquée.

– Quelles en sont les raisons ?

– A cause du plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches important, de la sécurisation des Charmettes et des deux couloirs des Écolors.

– Aujourd'hui, comment sont vos relations avec Alexandre Maulin, et une négociation avec la Satvac est-elle encore envisageable ?

– A ce jour, nos relations restent cordiales. Le dossier sera sans doute tranché par des instances institutionnelles, et les services de l'État restent informés en le suivant de près.

– Avez-vous été surpris par l'argumentaire du collectif favorable à la reconduction d'une DSP avec la Satvac ?

– Le collectif ne tient pas compte de l'aspect financier de la DSP et du déséquilibre pour la commune qui annule toute retombée économique pour elle. Le contrat de DSP n'ayant pas été suivi par le délégataire, mais aussi un peu par le délégué, toutes les clauses sont caduques. Au vu du contrat, à ce jour, l'intégralité des risques est portée par la commune. Le but de la commune est d'établir un partenariat équilibré. Nous concentrerons nos efforts sur la prochaine ouverture du domaine skiable. A ce jour, nous n'envisageons pas la non-ouverture du domaine villarin : les conséquences en seraient certes importantes pour nous mais surtout pour les Sybelles. »

Propos recueillis
par Claude Gauterin

■ ÉLÉMENTS POUR UN DÉBAT

► **TURISME ET DÉMOGRAPHIE.** En 1968 les communes de Saint-Colomban et Saint-Alban comptaient respectivement 208 et 130 habitants. En 1975, elles n'en comprenaient plus que 161 et 79. Elles en recensent aujourd'hui 193 et 96. En 41 ans d'investissements massifs dans le tourisme (1975-2016), la vallée a regagné une cinquantaine d'habitants ; + 20 %, pas négligeable... Cependant, si la commune de Saint-Colomban a enrayé son déclin démographique, elle n'a toujours pas retrouvé le niveau de sa population de 1968... Et encore, ce « rebond » est-il tout relatif, car en 1982 (alors que les investissements lourds n'ont pas encore été réalisés) Saint-Colomban était déjà revenu à 183 habitants. Depuis, sa population varie entre 183 et 195 (une exception : 204 en 1990). Une fragilité que l'on retrouve dans l'effectif de l'école primaire de Saint-Colomban qui a longtemps compté une seule classe dont l'effectif a oscillé entre 6 et 13 enfants, de 1980 à 2003 avec, sur ces 24 rentrées, 16 rentrées où le nombre d'enfants était égal ou inférieur à 10 (dont 12 entre 1991 et 2003). En septembre 2004, l'effectif grimpe à 16 puis à 24 en septembre 2006 et l'ouverture d'une seconde classe permet l'arrivée des enfants de 3 ans. En 2011 et 2012, les deux classes sont maintenues avec 19 puis 17 élèves. Mais à la rentrée 2013, l'effectif chute à 13 élèves et se retrouve aujourd'hui à un niveau inférieur à celui de 1980. S'il n'est pas supérieur à 9, l'école fermera à la rentrée 2017. Tout semble donc s'être passé comme si l'impact de l'activité touristique, faible et saisonnier, n'avait pas pris le relais de l'agriculture, de l'artisanat, etc., déficitaires depuis cinq décennies et aujourd'hui en voie de disparition.

► **DÉFICIT.** Selon les chiffres annoncés par la Satvac (extrapolés sur la durée de la DSP), le déficit d'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban serait compris entre 8 et 8,5 millions d'euros. Soit 460 000

euros par an. Ce déficit a été assumé par la commune de Saint-Colomban (1,68 million d'euros, versement de pénalités) et la Samso et la Soremet (1,57 millions d'euros), le reste ayant été pris en charge par la Satvac. Ce déficit d'exploitation est contesté aux Villards car il mériterait d'être justifié par une véritable comptabilité séparée, basée sur des éléments réels et non, comme le craignent certains, sur des répartitions forfaitaires de frais entre sites. Lors de la saison 1995-1996, alors que seul le domaine de l'Ormet était ouvert, la Semcovia a réalisé un chiffre d'affaires (CA) de 700 000 francs soit 140 000 euros valeur 2015. Il y a deux ou trois ans, avec Bellard et le domaine des Sybelles, et avant que le Mollaret ne soit ouvert, c'est-à-dire à nombre de lits à peu près constants, le CA annoncé par la Satvac pour Saint-Colomban était de quelque 330 000 euros. Un rapport crédible ?

► **CLÉ DE RÉPARTITION.** Le déficit de la station est également contesté par ceux qui estiment que Saint-Colomban ne touche pas une juste part du CA réalisé sur le massif des Sybelles avec les forfaits « grand domaine ». Ils s'appuient pour cela sur l'accord signé le 3 décembre 1999 par les six maires des communes des Sybelles (Maurice Bozon pour Saint-Colomban) qui établissait les modalités pour ventiler le « produit des nouveaux forfaits de massif créés », et attribuait à Saint-Colomban un taux de 11 %. Mais faute de décomptes fiables, comment évaluer ce CA « grand domaine » ? D'après un spécialiste de ces questions, il pourrait être de l'ordre de 35 à 45 % du CA total (tous forfaits confondus) des 3 sociétés qui exploitent ce domaine (28 millions d'euros, donnée 2013-2014). Cette fourchette semble confirmée par des documents que nous nous sommes procurés qui mentionnent la vente des forfaits Sybelles à Saint-Colomban pour les saisons 2008-2009 à 2013-2014 : entre 34 % et 46 % de tous les

forfaits. En retenant le taux moyen de 40 %, Saint-Colomban aurait donc pu prétendre à une recette additionnelle de 1,2 million d'euros. Ce qui fait rêver aux Villards... Sauf qu'aucune municipalité n'a réussi à ce jour à faire appliquer cet arrangement et que personne ne sait comment il pourrait être imposé... Dans les bilans communiqués par la Satvac (16 exercices regroupés sur deux feuilles de format A4), on trouve, dans les recettes, deux lignes intitulées « répartition Soremet » et « répartition Samso ». Est-ce là le produit de la clé de répartition ? Si oui, il est curieux qu'il soit le même d'une année sur l'autre (75 000 euros) et identique pour les deux sociétés alors que, part nature, le CA qui devrait permettre son calcul est variable. Par ailleurs, si cette somme correspond aux 11 % auxquels Saint-Colomban peut prétendre au titre de l'accord passé en 1999, faut-il en conclure que le CA généré par les liaisons représente à peine 5 % du CA tous forfaits confondus ?

► **IMMOBILIER.** Tout le monde en convient, la vallée manque de lits. Mais chaque lit rapportant environ 900 euros par saison (source Satvac), il faudrait en construire environ 500 pour équilibrer les comptes d'exploitation. Qui peut financer un tel projet estimé entre 9 et 11 millions d'euros ? Un promoteur ? C'est oublier que depuis 1983, toutes les municipalités ont fait de l'immobilier leur priorité et qu'aucune n'y est parvenue faute de trouver le bon promoteur. (D'où la décision du district de construire lui-même 200 lits à La Perrière, en 1994.) Même le délégué (M. Maulin), qui s'est souvent substitué, ailleurs, avec succès, aux promoteurs, n'a jamais construit aux Villards (*lire ci-dessous*). La commune ? Mais le peut-elle, elle dont on voudrait qu'elle sécurise aussi les Écoloris (en 2008, on parlait de 800 000 euros, aujourd'hui de 150 000 euros, et ce sera probablement entre ces deux estimations), fasse des commerces et des lits sur le front

de neige (1 million d'euros ?), vienne au secours du promoteur du Mollaret pour terminer 76 lits (1,5 million d'euros ?), règle le problème du retour des skieurs de Bellard en cas de faible enneigement (qui risque d'être fréquent compte tenu de l'évolution du climat), comble le déficit de fonctionnement de la station, et prévoit un budget (1 million ? 1,5 million d'euros ?) s'il faut s'orienter vers une gestion publique des remontées mécaniques... Et tout cela en assumant le fonctionnement courant de la commune : entretien des chemins, des routes, des bâtiments publics (école, église), etc. Pour dégager des fonds, des solutions sont avancées par certains, dont celle, cocasse, qui consisterait à vendre des lits anciens (et de faibles valeurs, à La Perrière par exemple) pour en construire des neufs...

► **DSP.** L'objectif affirmé de la commune est d'aller vers un « *partenariat équilibré* » dans le cadre d'une nouvelle DSP sans pénalités. Avec quel partenaire ? La Satvac pourrait être ce partenaire : compétence, connaissance des lieux, unité du domaine exploité, liens avec la Samso et la Soremet, et... appréciation exacte des comptes d'exploitation du domaine skiable de Saint-Colomban (CA « direct » et retombées « grand domaine »). A condition, toutefois, qu'elle accepte une répartition équitable de ces retombées « grand domaine »... Dans le cas contraire, et faute d'accord avec la Satvac, cette question cruciale devra quand même être tranchée par le futur délégué, qu'il soit privé ou public. Sans quoi, et compte tenu des difficultés à construire des lits, l'avenir de la station sera alarmant. (En 2015, sur les 100 premières stations de France quant au CA, 37 étaient gérées par des sociétés privées et 63 par des structures publiques : régies, sem, syndicats intercommunaux, ÉPIC, sociétés publiques locales. En Maurienne, 9 stations sur 15 sont gérées par une structure à statut public.)

■ IMMOBILIER : LES OCCASIONS « MANQUÉES » AVEC MAULIN

Depuis 1998, MM. Maulin père et/ou fils ont eu 5 occasions (connues) de construire des lits à Saint-Colomban.

• Décembre 1999. Les travaux commencés par la SIV, à La Perrière (2^e tranche), cessent après la construction du bâtiment G. Des discussions s'engagent (à l'initiative de la commune ?) entre M. Gaston Maulin, France Location (alors gestionnaire de la résidence de La Perrière) et la SIV pour reprendre ce programme. Des négociations que M. Maulin confirme au *Petit Villarin* : « *L'encaissement [des pénalités] ne nous intéresse pas, seuls les lits de Saint-Colomban nous intéressent ! C'est si vrai que nous essayons de reprendre à notre compte la construction de la 2^e tranche de La Perrière ainsi que le projet du Mollaret.* » (*) Mais au bout de quelques semaines de pourparlers M. Maulin se retire.

• En 2007, M. Gaston Maulin dépose un permis de construire pour le Mollaret. Accepté par les services de l'équipement, il est bloqué par la commune de Saint-Colomban. Cet épisode a donné lieu, depuis, à de vives controverses (qui perdurent) mettant en cause la volonté de René Mugnier, alors maire, de traiter avec M. Maulin. Ce que René Mugnier a toujours nié contestant, lui, « *la réelle volonté de construire de Maulin* ».

• Août 2010. M. Gaston Maulin propose à la commune de construire 750 lits à La Perrière (2^e tranche) à condition qu'elle subventionne le futur gestionnaire à hauteur « *de 40 euros par m² SHON durant 9 ans* », ce qui représente l'équivalent des pénalités dues à la Satvac jusqu'en 2016 pour des bâtiments dont

elle ne sera pas propriétaire. Mais là encore, et au grand dam de la municipalité, M. Maulin ne formalisera jamais son offre...

• Quelques années plus tard, au Mollaret, selon des sources concordantes, les promoteurs actuels des Chalets de Belledonne auraient eu à plusieurs reprises, pendant le déroulement des travaux (2012), des contacts avec M. Gaston Maulin, le premier à son initiative. Plusieurs scénarios de collaboration auraient été envisagés visant à accélérer l'achèvement des travaux, mais M. Maulin n'a donné suite à aucun d'entre eux.

• En juin 2014, quelques mois seulement après son élection, la nouvelle municipalité propose à Alexandre Maulin de lui céder les terrains du front de neige (Nantchenu) pour qu'il construise. Nouveau refus.

En fin de compte, le groupe Maulin est resté fidèle à ce qui était écrit dans la convention de DSP (« *La Satvac a précisé qu'elle ne réalisera pas directement ces lits.* »), que la municipalité en place lui soit « favorable » (la plupart du temps, comme en 1999, 2010, 2012 et 2014) ou supposée « défavorable » comme en 2007... Était également mentionné dans la convention que la Satvac se tiendrait « *à la disposition de la commune pour l'accompagner dans la recherche de promoteurs.* » A notre connaissance, un seul (groupe Lagange) est venu à Saint-Colomban de la part du groupe Maulin, mais au moment où la commune était en discussion avec CLID (premier promoteur des Chalets de Belledonne)...

■ LES INVESTISSEMENTS PUBLICS (1981-2014)

Dans ce recensement des investissements publics réalisés par la commune de Saint-Colomban et le district puis la CCVG, qui ont un lien direct avec le développement touristique, nous n'avons pas pris en compte les gîtes construits entre 1971 et 1977 ni la salle des fêtes construite en 1977 (dépenses largement subventionnées par l'effet « Grand-Maison » et sans commune mesure avec ce qui a suivi), ni, non plus, la reconstruction des bâtiments publics (mairie, école) après les avalanches de 1981.

Les montants donnés sont TTC, et (entre parenthèses) convertis en valeur 2015 selon les indices de l'Insee.

• Commune (1981) : achat de la maison Martin-Rosset (Lachenal) et création de gîtes : 0,70 million de francs (0,26 million d'euros).

• Commune (1988-1989) : aménagement de l'Ormet (téléski du Coin et télésiège de l'Ormet, pistes, passerelle, rachat de la société privée, pistes de fond La Pierre - Bon Mollard et Bellecombe, dameuse, garage de la dameuse, élargissement de la route entre Les Ponts et le pont de Nantchenu, contournement du domaine skiable à Nantchenu, etc.) : 20 millions de francs (4,6 millions d'euros).

• District (1989-1994) : rénovation de bâtiments publics : cure de Saint-Colomban, école de Lachenal, école-mairie de Saint-Alban, gîtes communaux et districaux (Lachenal), le tout représentant 115 lits : 6,5 millions de francs (1,37 million d'euros).

• District (1994) : construction de 200 lits à La Perrière : 20,2 millions de francs (4,24 millions d'euros).

• District (1996-1997) : bâtiment d'accueil de La Pierre : 3,1 millions de francs (0,62 million d'euros).

• Commune (1998-2014) : accès et équipement de la combe de Bellard (télésiège des Charmettes, téléski de Cuinat, télésiège du col de Bellard), dépôt des explosifs, garage à dameuses, réseau d'enneigement artificiel, divers travaux liés aux remontées mécaniques : déplacement du téléski de l'Ormet, changement de celui de Rogemont, système « mains libres », réaménagement du bas des pistes, grenouillère, piste verte, etc. : 11,68 millions d'euros (13,60 millions d'euros).

• Commune (2001-2014) : voie d'accès au domaine skiable (sous le cimetière) et pont de Nantchenu, camping, station d'épuration (nécessaire pour l'immobilier), etc. : 7,27 millions d'euros (8,47 millions d'euros).

• CCVG (2006-2007) : Maison du tourisme : 1,75 million d'euros (1,94 million d'euros).

En valeur 2015, le total de ces investissements s'élève à 35 millions d'euros TTC soit 29 millions d'euros HT (les collectivités récupérant la TVA).

Si on tient compte des subventions obtenues (route sous le cimetière, grenouillère, etc., soit environ 3 millions d'euros), les collectivités auront dépensé en 33 ans quelque 26 millions d'euros HT.

Sur les 35 millions d'euros TTC investis, la part du district (puis de la CCVG) est de 8,17 millions d'euros auxquels il faut ajouter 3,6 millions d'euros de fonds de concours attribués à Saint-Colomban. Ce qui représente 34 % du financement total.

(*) *Le Petit Villarin* numéro 110 (décembre 1999).

□ POINTS DE VUE

Station de ski : derrière la crise, d'autres inquiétudes

La commune de Saint-Alban n'a pas de remontées mécaniques et n'est pas signataire du contrat de délégation de service public avec la Satvac. Ceci me donne une réelle liberté pour répondre, par un article, à l'interrogation que m'a adressée *Le Petit Villarin* sur mon analyse de la crise que traverse la commune de Saint-Colomban.

Tout d'abord, cette crise, pour violente qu'elle soit, n'est ni très surprenante ni atypique. Saint-Colomban n'est pas la seule commune à être confrontée à de réelles difficultés de gestion d'une délégation de service public sur remontées mécaniques. Et les questions auxquelles la commune est confrontée ont été pointées dans plusieurs rapports émanant de chambres régionales des comptes ou de cabinets d'étude. Une des principales difficultés pour les communes tient dans le suivi du contrat qui les lie à leur délégataire. Elles ont souvent du mal à réaliser le contrôle du respect, par le délégataire, de ses obligations, faute en particulier de moyens humains et aussi parce que ce contrat est par nature incertain, lié entre autres aux conditions d'enneigement. Que le maire de Saint-Colomban s'attache à exercer ce contrôle est une juste et honnête démarche, conforme aux lois et à l'esprit des lois Montagne (1985) et Sapin (1993), qui donnaient aux transports de remontées mécaniques le caractère d'un service public et avaient notamment pour ambition de permettre aux collectivités d'exercer un contrôle efficace sur l'activité exercée par l'opérateur privé.

Ensuite, une station, pour intéresser un délégataire, doit remplir certaines conditions : elle doit pouvoir dégager des bénéfices rapidement, et ne pas exposer l'opérateur à un risque trop fort notamment en matière d'aléa climatique. Saint-Colomban, sur ce dernier point, a plus de potentiel que son altitude ne peut le laisser supposer, principalement en raison de l'orientation de ses pistes les plus basses.

Qu'en est-il, en revanche, des bénéfices ? Je n'ai pour ma part pas les chiffres en main, mais je pointe deux éléments :

- en matière de finances, reviennent des bilans qui certes n'ont jamais été cachés, mais qui sont aujourd'hui mis en exergue : 15 millions d'euros, de 1998 à 2016, investis par la commune sur le domaine skiable de Saint-Colomban, plus 1,7 million d'euros de pénalités, c'est une moyenne de 922 000 euros par an. Mais, là encore, la station villarinoise ne se singularise pas complètement. En écho, un paragraphe titré « Une dépendance à la puissance publique ! », extrait du diagnostic touristique du Syndicat du pays de Maurienne (SPM), diagnostic produit avant l'élaboration à venir du Schéma de cohérence territoriale : « *Dans son organisation actuelle, l'offre touristique hivernale du territoire reste fortement dépendante de l'investissement public. Sur les 10 dernières années, 43 % des investissements réalisés sur les remontées mécaniques proviennent des collectivités territoriales (soit 60 millions d'euros).* » Ce pourcentage d'investissement public sur le domaine skiable, à Saint-Colomban, est à l'évidence bien plus fort.

- d'après le classement « Top 100 2015 » des sociétés de remontées mécaniques (paru dans « Montagne Leaders »), le groupe Maulin se classe 37^e sur 100 en terme de chiffres d'affaires. Il est décrit (page Facebook d'Alexandre Maulin) comme un « *poids lourd du ski français* », ayant « *multiplié par trois son chiffre d'affaires en 10 ans* ». Où est le problème ? Et si problème il y a, Saint-Colomban en serait-il le seul responsable ?

Certes, le tourisme hivernal représente un réservoir d'emplois et l'inquiétude des saisonniers villarins devant un avenir incertain est grande. On imagine sans peine l'angoisse de ceux pour qui les quelques mois de l'hiver ici représentent la principale source de revenus.

Mais l'inquiétude, soyons-en conscients, ne peut (je dirais presque « hélas ») se limiter à l'actuel conflit Satvac/commune... D'autres questions se posent à l'évidence, tout d'abord devant les constats ci-dessus évoqués : les collectivités locales perdent chaque année en possibilité d'investissement, leurs ressources diminuent drastiquement. Jusqu'où pourront-elles continuer à soutenir l'effort « station » ?

Ensuite, sur la question de l'immobilier : Saint-Colomban n'a pas assez de lits. Certes, et le plus terrible sont ces immeubles construits et jamais terminés (bâtiment G de La Perrière, véritable friche touristique, et lits du Mollaret). Mais là encore, le diagnostic du SPM doit nous conduire à réfléchir à plus long terme : « *Le pic de construction de lits au début des années 2000, lié aux dispositifs de défiscalisation par investissement immobilier, a engendré un développement rapide de l'économie.* » Mais, en Maurienne du moins, c'est « *un modèle qui arrive en limite : la construction de lits ces dernières années a maintenu le niveau d'activité, mais ne l'a pas renforcé ! Depuis 2006, la fréquentation stagne alors que la capacité marchande a augmenté de 31%.* » (...) « *La construction de lits ne gonfle plus la fréquentation.* » Même si l'on peut penser que Saint-Colomban a du retard à rattraper, il faut connaître cet élément-là, il faut le prendre en compte, non pas pour désespérer mais pour mieux cerner où doit aller l'argent public : à très court terme (quel sens a donc le paiement de pénalités pour lits non construits ?) et à... court terme : ne faut-il pas privilégier la qualité et la réhabilitation de ce qui existe, la qualité d'accueil ? Quelles autres activités doivent être développées pour créer des emplois et de la vie permanente au pays ?

Le diagnostic du SPM pointe encore un autre élément : « *Le constat d'évolution rapide du comportement client (volatile, séjour plus court, skiant moins longtemps).* » A ce propos, je souhaite au passage dire clairement que le doublement des forfaits annuels pratiqués cette année par le délégataire m'a fortement interrogée. Est-ce un bon choix que de décourager une clientèle de fidèles, d'habitues, souvent des « gens du pays » n'allant justement pas skier ailleurs ? Est-ce un bon choix que de privilégier une clientèle aisée (sauf si l'on peut jouer le « bon plan » forfait 20 euros du samedi, le forfait journalier Sybelles est à 42,90 €), est-ce le choix qu'il faut pour les Villards dans son ensemble, même si la rentabilité à court terme paraît intéressante ? Outre l'aspect assez insupportable qu'il y a à voir le ski rester un sport de luxe, c'est peut-être bien une erreur économique, qui conduit, ou conduira, à la baisse du nombre de journées skieurs.

Alors peut-être que la crise actuelle à Saint-Colomban va permettre de construire des réponses positives pour l'avenir, puisqu'elle pose inévitablement la question de l'investissement « tout ski », dont les dérèglements climatiques bousculent aussi quelque peu les perspectives.

Le vrai problème est-il de construire des lits, ou de proposer aux touristes une qualité d'accueil qui donne à la station sa véritable attractivité, qui, toutes les tendances actuelles le montrent, ne dépendra pas des seules remontées mécaniques ?

« *Construire un développement touristique original, qui ne cherche pas à copier les autres territoires alpins, mais développe des spécificités qui le rendent durablement attractif.* » (...)

Saint-Colomban sans pénalités : une autre vision de l'avenir

Quand la délégation de service public (DSP) a été signée en 1998, la commune a été fort mal conseillée. Personne, à priori, à Saint-Colomban, n'a réalisé à quel point les pénalités seraient préjudiciables au bon développement de la station des Villards.

En effet ces pénalités, source de tous les maux, ont pendant 18 ans plombé les relations entre la commune et le délégataire, aucune des deux parties n'ayant respecté ses obligations. Ne refaisons pas la même erreur. Les 20 prochaines années seront conditionnées par la signature d'une nouvelle convention où aucune partie ne devra se sentir flouée par l'autre.

Il faut savoir qu'avec la convention actuelle : 1 lit créé à Saint-Colomban = 1 pénalité que la commune ne paiera pas au délégataire = 1 perte sèche pour la Satvac. Cherchez l'erreur.

Dans ce système, quel que soit le délégataire retenu, il n'aurait eu aucun intérêt à voir se créer des lits sur Saint-Colomban : le délégataire empêche les pénalités sans aucun risque. Par contre, si, comme il a été fait par ailleurs, il prend l'initiative de créer des lits, il doit investir, il aura le souci de remplir ces lits et ne touchera plus les pénalités. Tant que la commune paie des pénalités, un équilibre s'installe que personne n'a intérêt à rompre, sauf la commune qui se trouve alors confrontée au problème des lits dont le nombre, de surcroît, subit une surenchère permanente. De ce fait, un investisseur éventuel sera fortement encouragé à construire, de préférence, dans les autres stations des Sybelles, là où les remontées mécaniques ont été construites par les délégataires (ce qui n'est pas le cas à Saint-Colomban !) et ont besoin d'être rentabilisées.

Ainsi les pénalités non seulement privent la commune d'une partie de ses ressources (nos impôts) mais, en plus, empêchent la mise en place d'une dynamique de création de lits, dynamique qui a favorisé le développement des autres stations des Sybelles.

En contrepartie des nombreux investissements réalisés par la commune (dont beaucoup incombaient à la Satvac, voir DSP), on aurait pu espérer que le délégataire participerait à la construction de lits,

ne serait-ce que pendant le mandat du maire précédent, entre 2008 et 2014, où la municipalité a accepté de payer des pénalités alors que rien ne l'y obligeait depuis le jugement de 2007. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait si ce n'est pour ne pas perdre le bénéfice de ces fameuses pénalités ?

Avant de signer une nouvelle DSP, il est indispensable de savoir quel est l'impact réel de Saint-Colomban au sein des Sybelles. Quelles sont les retombées du forfait « grand large » ? Ne devraient-elles pas être partagées selon la clé de répartition votée en 1999 et ainsi compenser le soi-disant déficit du domaine de Saint-Colomban, déficit certes constaté avant l'intégration aux Sybelles mais jamais remis en cause depuis ? A l'heure actuelle, quel constat avons-nous ? Peut-on encore parler de déficit pour une station faisant partie intégrante d'un ensemble qui, lui, n'est pas déficitaire grâce en partie au domaine de Saint-Colomban ?

La porte du partenariat entre Satvac et commune doit rester ouverte mais sur d'autres bases, l'ancien système ayant fait preuve de sa perversité. Saint-Colomban a une carte importante à jouer au cœur des Sybelles de par son aspect de village station, l'accès rapide au domaine des Sybelles, la variété de son environnement, paysage, faune, etc., et même ses possibilités de ski hors piste. Ces nouvelles données faisant partie désormais des attentes des touristes, qui a intérêt à laisser sur la touche Saint-Colomban et ses atouts complémentaires aux autres stations des Sybelles ?

Face aux nouveaux engagements à prendre pour l'avenir de leur vallée, tous les Villarins devraient se rassembler et œuvrer dans le même sens. Ils sont d'accord sur les objectifs mais pas sur les moyens d'y parvenir. Le village station de Saint-Colomban-des-Villards peut et doit fonctionner au sein des Sybelles sans pénalités.

Christian Bozon-Vialle (*)

(*) Ancien conseiller municipal de Saint-Colomban (1995-2001) et ancien président du district de la vallée des Villards (1995-2001). Christian Bozon-Vialle a signé la délégation de service public en 1998 au nom de la commune de Saint-Colomban.

autorisé le conseil municipal de Saint-Alban à intervenir dans le débat, en prenant acte de la position majoritaire de la municipalité de Saint-Colomban, qui est d'« *investir dans le domaine skiable au sens large* » plutôt que de payer des pénalités à la Satvac.)

Il n'est ni question ni possible de refaire l'histoire. Mais l'histoire doit maintenant prendre un tour différent, et il me paraît important pour cela que la commune « sans station », moins portée naturellement sur l'avenir « remontées mécaniques », reste vivante.

Si les évolutions législatives, si l'étranglement financier des communes, doit conduire à ce qu'il en soit autrement, je ne pourrai sans doute qu'en prendre acte. Mais alors, je m'interroge : si on nous contraint à « *grandir* », où va se situer la bonne échelle ? Le périmètre des « deux Villards » suffira-t-il ? Si, avec enthousiasme ou contraint et forcé, il faut ouvrir un débat, posons aussi cette question-là.

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Maire de Saint-Alban.

Une saison perturbée par le manque de neige

Après l'assemblée générale de l'automne (14 novembre 2015), le moral des entraîneurs, des skieurs et des parents était au beau fixe pour entamer une nouvelle saison pleine de promesses pour les 30 licenciés qui constituent l'effectif du Club des sports des Villards (CSV).

Dix enfants se sont entraînés à Tignes pendant 4 jours durant les vacances de la Toussaint, et les premières sorties, à Orelle, ont commencé le 28 novembre pour les autres coureurs, mais... la neige manquait toujours dans les stations pour les vacances de fin d'année.

La sur-affluence dans les quelques stations ouvertes (Orelle) a empêché les clubs d'aller s'y entraîner. Du coup le club a décidé de parfaire la préparation physique des coureurs et de refaire un stage de 4 jours aux Deux-Alpes (8 enfants y participaient). Finalement, la station de Saint-Sorlin-d'Arves a accepté que les coureurs du club viennent s'entraîner sur les quelques pistes ouvertes (de 7 heures à 9 h 30 pour ne pas gêner la clientèle). Seuls les plus grands du club ont donc pu skier pendant ces vacances.

Début janvier, Saint-Colomban peut enfin ouvrir son domaine skiable : les entraînements se font à la « maison » ! Finis les départs à 6 heures du matin et les aller et retour incessants.

Mais si la neige est là, c'est en faible quantité. Pour les entraînements, c'est le minimum, mais de là à assurer les courses programmées, ça ne suffit pas. C'est après avoir accueilli les 34 enfants de la section ski-étude du collège de Modane (Noémie Favre-Novel et Corentin Girard en font partie) et leurs entraîneurs que le club des sports a décidé de délocaliser la première course qu'il devait organiser en partenariat avec La Toussuire : une qualification aux championnats de Savoie pour les enfants de 12 à 14 ans (U14). Ces qualifications en slalom devaient se dérouler sur la piste de La Pierre, le samedi pour les garçons et le dimanche pour les filles, tandis que, dans le même temps, La Toussuire organisait les qualifications en géant. Finalement ce sont les voisins du Corbier qui ont repris, au pied levé, les qualifications en slalom.

Et les qualifications du dimanche ont dû être annulées pour cause de mauvais temps (pluie) et de neige trop molle.

Deux semaines plus tard, c'est le grand prix de ski de Saint-Colomban (pour les coureurs de 14 à 99 ans...) qui a été annulé, toujours à cause du manque de neige ! Malheureusement le CSV n'aura donc pas pu contribuer aux courses officielles cette année. Le manque de neige a aussi obligé les autres clubs à annuler ou reporter leurs courses. Du coup, le planning des courses s'est densifié en cette fin de saison.

Pendant les vacances de février, tous les jeudis, le CSV a organisé, en nocturne, un géant sur la piste de La Pierre, épreuve qui comptait pour le passage de la flèche (en partenariat avec l'ESF). Mais toujours à cause du manque de neige, l'édition du 11 février a été annulée, et les 3 autres géants maintenus, plus ou moins longs en fonction des conditions de neige.

En dehors de ces activités sportives, le CSV, grâce à la motivation et à l'organisation des parents des jeunes adhérents du club, a organisé le réveillon du 31 décembre qui s'est déroulé sans la neige mais dans la bonne humeur, avec une affluence en hausse par rapport à l'année dernière. (La commune a pris en charge le coût de la sono – 700 euros – et le nettoyage de la salle des fêtes.)

Le 14 février, des équipes de Saint-Rémy et de Cuines sont venus soutenir le CSV en cuisinant du boudin (quelque 75 kg !) accompagné de pommes et de vin blanc chaud. La vente avait lieu sous la halle de la salle des fêtes. Tout est parti avant midi en ce jour de la Saint-Valentin, avec, en prime, les félicitations des clients pour ce très bon boudin... Les 16 et 24 février, les parents du club vendaient des gaufres « maison » au pied des pistes. Ces parents et tous les bénévoles du CSV doivent être remerciés car sans eux toutes ces animations, appréciées tant des touristes que des résidents secondaires et permanents, ne pourraient pas avoir lieu. La saison se terminera le 30 avril par la traditionnelle course du 1^{er} mai qui sera suivie par un repas et un bal à la salle des fêtes.

Le club des sports : des entraîneurs et un bureau actifs

Le CSV sait toujours pouvoir compter sur ses entraîneurs, Valentin Rochat (ESF de La Toussuire, entraîneur principal de novembre à mai), et Cédric Fleury (ESF de La Toussuire, entraîneur vacataire qui encadre les jeunes pour les faire progresser).

Cet encadrement est possible grâce aux subventions des communes de Saint-Alban (2 000 euros) et Saint-Colomban (23 000 euros) qui couvrent l'indemnisation de l'entraîneur principal (cette indemnité est versée à l'ESF de La Toussuire qui préleve un pourcentage pour les frais de fonctionnement, et reverse le reste à l'entraîneur qui doit payer ses charges). Cela peut paraître élevé, mais dans les clubs de ski, selon les responsables du CSV, pour les mêmes fonctions, les entraîneurs principaux reçoivent au minimum 30 000 euros par saison et souvent davantage... Les autres frais du club comprennent l'indemnisation de l'entraîneur adjoint (environ 9 000 euros), le fonctionnement proprement dit (assurances, etc.), les entraînements physiques et de ski pendant l'été (3 000 euros), le renouvellement du matériel (piqueurs d'entraînement, fart, affutage...), etc., que le club finance grâce à ses sponsors et aux animations qu'il propose tout au long de l'année. En novembre dernier, le CSV a acheté un minibus (9 places) pour se rendre sur les lieux des courses et aux stages. (Il continue d'emprunter ponctuellement celui de la commune de Saint-Colomban quand le nombre de personnes à transporter dépasse 9.)

Pour animer ce club, le bureau se réunit tous les mois de l'année, et tient une assemblée générale (en novembre) et une « petite » assemblée générale en avril (pour fêter la fin de saison). Il est constitué de Julien Donda, président, Muriel Bozon, vice-présidente, Sandrine Ramos Camacho, trésorière, Catherine Bitz, vice-trésorière, Isabelle Kisielewicz, secrétaire, Gisèle Martino, vice-secrétaire, et Nathalie Favre-Bonté, Valérie Favre-Teylaz et Christophe Favre-Novel, membres.

Corentin Girard, éblouissant à Val-Cenis

La belle vallée des Villards peut être fière de sa jeunesse, de tous les métiers et de tous les diplômes. Celle qui est restée au pays, celle qui y revient mais aussi celle qui s'y installe pour la première fois.

Aux côtés des artistes, des créateurs et des conservateurs du patrimoine, ici, l'École de ski et le club des sports sont des institutions. Des milliers de gens ont appris à dévaler les pentes dans cette station touristique classée de tous temps comme « familiale ». Une identité qui perdure et qui en fait son originalité, sachant par ailleurs qu'un développement socio-économique progressif est nécessaire et attendu... Aussi, est-il important de mettre en avant les bonnes nouvelles (quand il y en a) et les débats d'idées constructifs, plutôt que de céder systématiquement à la polémique stérile. Dans ce contexte, et dût sa modestie naturelle en souffrir, on ne pouvait pas passer sous silence les dernières performances de Corentin Girard (13 ans) en ski alpin.

Depuis plusieurs années, les trophées s'accumulent sur les étagères du magasin de sports tenu par ses parents Valérie Favre-Teylaz et Lionel Girard. Engagé dans la coupe de bronze Maurienne de super G (tous les clubs sont concernés), Corentin Girard a tout d'abord terminé second aux Karellis, le 7 février dernier, dans un lot d'une soixantaine de concurrents. Puis, dans la foulée, le mercredi 24 février à Val-Cenis, il s'est hissé à la première place du podium, laissant Paul Sylvestre (Valloire) à 2 sec 30 et Jauffrey Sciaud (La Toussuire) à 4 sec 50.

Le jeune villarin est en forme et il s'affirme peu à peu comme le favori de cette compétition. C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

Ses grands-parents Paul et Marie-Lou Girard, sa soeur Apolline et ses frangins Valentine, Quentin et Gabin sont évidemment, au hameau de La Pierre, ses plus fidèles supporters.

Claude Gauterin

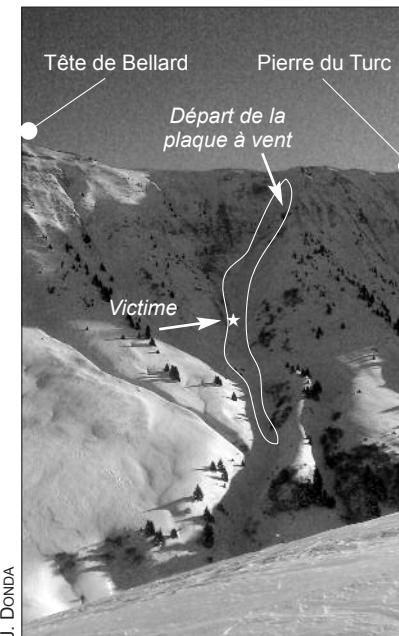


■ Valentin Girard sur la plus haute marche du podium.

■ BRÈVES

► **EXPLOSIF !** Le printemps est revenu avec son soleil sur les cimes enneigées, son cortège de chevreuils dans les premiers herbages, ses skieurs de la dernière heure, promeneurs et raquetteurs, ses terrasses de café, ses bricoleurs du dimanche. Bref, un vrai 21 mars au balcon. Et puis en fin de journée, aux alentours de 18 heures, une série de lourdes détonations ont jailli dans le calme olympien résultat d'une sécurisation des Écoloris (le mot patois est expressif et révélateur) où se déversent paquets de neige, torrents de pluie boueuse et débris de schiste. Un secteur que Gaston Émieux, comme tant d'autres, ont fréquenté dès leur plus jeune âge quand ils arpentaient les sommets. Les Écoloris et les Bouyans font l'objet d'une analyse d'experts pour sécuriser la liaison vers Bellard. Ces travaux (avec l'installation du front de neige) font partie, rappelons-le, du programme d'investissements de la commune sur le domaine skiable. – (C. Gautherin.)

► **avalanche.** Le 5 janvier dernier, premier jour d'ouverture du téléski de Cuinat, Jan Liska trouvait la mort dans un couloir de la combe de Bellard, emporté par une avalanche. Ce saisonnier tchèque de 30 ans, qui encadrait des groupes de skieurs tchèques sur La Toussuire depuis plusieurs saisons, était, pendant son temps libre, un des « riders » le plus assidu sur les pentes qui partent de La Toussuire et finissent dans la combe de Bellard. Ce jour-là, vers 14 heures, il a déclenché une avalanche sur son passage alors qu'il s'engageait dans un couloir situé entre la tête de Bellard et la Pierre du Turc, dans les rochers de la Balme. Son ami, qui devait descendre en second, est parti très rapidement à sa recherche muni de son appareil détecteur de victime d'avalanche. Au même moment, les pisteurs de Saint-Colomban déclenchaient les secours en appelant le PGHM car, la zone étant trop dangereuse en ski, seul un hélicoptère pouvait y accéder. Hélas, malgré toute l'énergie déployée, Jan Liska est décédé. C'est la 2^e victime de ces pentes hors pistes après la disparition de Christophe Combroure, pisteur alors en fonction à Saint-Colomban, le 22 février 2006. – (J. Donda.)



■ Les lieux du drame.

Projet de four à pain à Saint-Colomban

Jadis aux Villards, presque chaque hameau possédait un four à pain, four dit « banal », qui appartenait au seigneur qui le mettait à la disposition des habitants moyennant le paiement d'une taxe. Aujourd'hui, il n'en reste plus qu'un, communal, au Pied des Voûtes.

A l'occasion de ses déplacements dans les communes alentours, Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards, patrimoine et culture, s'est rendue compte que cet équipement était courant et qu'il permettait d'organiser des animations conviviales pour les résidents comme pour les touristes. (Par exemple, l'an dernier, la commune de Jarrier en a inauguré un 7^e dans le seul hameau qui en était dépourvu.) Si bien que Martine Ferroud a fondé le projet d'en construire un, au Chef-Lieu. Cette réalisation pourrait voir le jour cette année.

L'emplacement de ce four n'est pas décidé, mais il pourrait être construit sur une parcelle communale du champ de foire, près de la salle des fêtes et du bassin communal. Propriété de la commune de Saint-Colomban, une convention serait passée avec toute association ou toute autre structure pour sa gestion et son utilisation. Le four à pain de Saint-Jean-d'Arves, par exemple, est géré (fonctionnement, animation, fabrication du pain) par l'association « Au bon pain du Villard ».

(Celui de Saint-Jean-de-Maurienne est géré par l'Association cantonale d'animation (ACA) qui le met à la disposition des associations (deux fois au maximum dans l'année) et des collectivités locales du canton qui adhèrent à l'ACA. Une convention précise les conditions d'utilisation : apporter son bois de chauffe, déposer un chèque de caution (150 euros), justifier d'une police d'assurance et de la présence d'une personne compétente pour l'utilisation du four. Un état des lieux est effectué avant et après utilisation du four sur le matériel prêté, le nettoyage du four et des cendres.)

Le four proprement dit (de type Lepanyol) serait acheté chez un fabricant de la Drôme (société Fayol) (*) et serait installé par une équipe d'une douzaine de bénévoles encadrés par un maçon professionnel (villarin). Si on se réfère au dernier construit à Jarrier, cela devrait prendre quelque 6 journées pour une équipe d'une dizaine de personnes. L'architecture n'est pas arrêtée, mais elle devra naturellement

correspondre à ce qui se faisait aux Villards (avec des murs en pierres des Villards). De ce point de vue, le four du Pied des Voûtes pourrait être un modèle, tant sur le plan architectural que pour le four proprement dit, depuis que des « boulangers » l'utilisent chaque année depuis près de 30 ans pour la cuisson des boules de pain pour la fête du pain.

Ce four permettrait de cuire environ 13 boules de pain, mais aussi, naturellement, pizzas, gâteaux et autres plats. Il ne faudra pas être trop regardant sur la place autour du four, ni entre les tables latérales. Là encore, le four du Pied des Voûtes peut être un exemple. Enfin, une attention particulière sera apportée à la sécurité (durant son utilisation) et à sa surveillance pour empêcher d'éventuelles dégradations.

Le coût de cette construction (environ 15 000 euros) serait supporté par la commune, propriétaire du terrain, qui récupérerait la TVA sur le four et les matériaux. Le four lui-même coûtera environ 4 500 euros. L'association Patrimoine et culture dispose actuellement d'environ 1 700 euros encaissés lors de diverses animations consacrées à ce projet (ventes lors du Tour de France, de la fête du col, etc.). En aucun cas, les cotisations des adhérents serviront à financer cette opération.

Néanmoins, l'association s'engagerait à rembourser la moitié du coût global, sur plusieurs années, et en fonction du produit des animations montées dans ce but. (C'est de cette façon que la salle des fêtes a été construite en 1977. Payée par la commune, c'est le comité des fêtes d'alors qui a remboursé les quatre ou cinq premières annuités d'emprunt en prenant sur les recettes des animations qu'il programmat.) On peut également imaginer que des subventions seront sollicitées auprès de divers organismes publics et que des contributions ponctuelles seront demandées, par exemple sous forme de dons, aux diverses associations villarines qui pourraient ensuite utiliser ce four à leur convenance.

Ce four sera également utilisable par tout Villarin (des deux communes) selon des modalités qui restent à préciser.

Christophe Mayoux

(*) Fabricant de fours à bois depuis 1840, l'entreprise Fayol est située depuis sa création au pays de la Terre Blanche, à Larnage, près de Tain-l'Hermitage, dans la Drôme provençale.

■ BRÈVES

► **PATRIMOINE.** Une action « patrimoine » financée par le Sivav est actuellement menée dans deux écoles du massif Arvan-Villards (aux Villards et à Saint-Jean-d'Arves) pour faire découvrir aux enfants leur patrimoine. Sur les six séances prévues, deux ont déjà eu lieu, la première, en classe, pour définir la notion de patrimoine, la deuxième pour commencer un petit inventaire autour de l'école, à Lachenal. Durant la troisième (22 mars), les élèves se sont rendus au Chef-Lieu voir le tilleul puis visiter la Maison du patrimoine et la chapelle de La Pierre. Il y aura au cours des séances suivantes une rencontre intergénérationnelle, la préparation d'un dépliant puis la rencontre avec l'école de Saint-Jean-d'Arves pour que les élèves des deux écoles se présentent leur commune et leur patrimoine. C'est une entreprise grenobloise (« Histoire de... ») qui mène le projet avec l'aide, localement, de l'association Patrimoine et culture. L'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne assure le lien entre tous les intervenants.

► **MAISON DU PATRIMOINE.** Cette année le musée villarin sera présenté dans le guide de découverte des musées mauriennais réalisé par l'association Maurienne tourisme, sur deux pages : une concernera le musée lui-même et l'autre proposera trois sites proches à visiter. Martine Ferroud a choisi le col du Glandon, le tilleul (arbre remarquable de France) et la chapelle du Pied des Voûtes. Le coût de cette insertion dans ce guide est pris en charge par les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban.

PATOIS VILLARIN

« Fliérr dou Vlâr, volè'vo vo manria ? »

À partir de 1895, et jusqu'en 1900, Julien Tiersot, musicologue originaire de Bourg-en-Bresse (1857-1936), a recueilli environ 450 chansons populaires des Alpes françaises qu'il a publiées en 1903 dans un livre intitulé : *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises* (*).

Dans ce livre, l'auteur « donne le texte patois, bien caractéristique, de la chanson des Filles des Villards (Saint-Alban et Saint-Colomban-des-Villards) que viennent demander en mariage des Messieurs de Saint-Jean-de-Maurienne ».

Voici ce texte :

Lo Monsu de la vella
Que voulon se maria,
S'in von trova lé feille
Hola, la deridera,
S'in von trova lé feille,
Lé feille du Velar.

« Eh don ! bonzour, lé feille,
Lé feille du velar.
Eh don ! bonzour, lé feille :
Voglié-vo vo maria ?

— Vo n'été pas pro bravo,
Pas pro ben ajusta. »

S'intournont à la vella
Pe se fare ajusta.

Julien Tiersot en donne la traduction suivante :

Les Messieurs de la ville
Qui veulent se marier
S'en vont trouver les filles,
Hola, la deridera,
S'en vont trouver les filles
Les filles des Villards.

« Hé donc ! bonjour, les filles,
Les filles des Villards.
Hé donc ! bonjour, les filles :
Voulez-vous vous marier ? »

Vous n'êtes pas assez beaux,
Pas assez bien mis. »

Ils s'en retournent à la ville
Pour se faire bien vêtir.

Voici maintenant ce texte traduit en patois villarin qui diffère notablement de celui transcrit par Julien Tiersot. Pour le lire, se souvenir que [th] = se prononce comme « s » avec la langue entre les dents, et [oe] = se prononce comme dans cœur. L'apostrophe, indique un léger arrêt dans la prononciation.

Lo Mon'thœ dé la vla
Qué voul'on sé manria
Sin von trova lé fliérr
Hola, la deridera
Sin von trova lé fliérr
Lé fliérr dou Vlâr.

« Eh don ! bonthot lé fliérr
Lé fliérr dou Vlâr.
Eh don ! bonthot lé fliérr :
Volè'vo vo manria ? »

— Vo sè pas pro bë'lo
Pas pro bién' arblie »

Sintor'no à la vla
Pé sé faré bë (bién' arblie)

Prennent leurs cravates blanches,
Leurs souliers bien cirés.

S'en retournent trouver les filles,
Les filles des Villards.

« Nous venons de la ville
Pour nous faire bien vêtir ;
Nous venons de la ville :
Voulez-vous vous marier ? »

Elles les prennent à coups de pierres,
Par la Combe des Villards.
Se regardent l'une, l'autre,
Se mettent à pleurer.
« C'est toi qui en es la cause,
Si je ne suis pas mariée ! »

Pton lœ cravat'a blanth'
Lœ solârs bien cira (mathura)

Sintor'no trova lé fliérr
Lé fliérr dou Vlâr.

« Nœ v'nin de la vla
Pé no faré bë (bién' arblie)
Nœ v'nin de la vla :
Volè'vo vo manria ? »

Lé pré'non a kœ de piér'é
Pé la comba dou Vlâr.
S'avéton dé ién'a l'ôtra
Sé pton a pleura
« I tou ktin é la cau'sa
Si su pa manria ! »

(*) TIERSOT Julien, *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises (Savoie et Dauphiné)*, Grenoble, H. Falque et F. Perrin, Librairie dauphinoise ; Moutiers, François Ducloz, Librairie Sa-voyarde, 1903, page 212.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires

Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33



RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD

Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

OFFICE DE TOURISME

La Maison du tourisme bientôt transformée en simple bureau de tourisme ?

A partir du 1^{er} janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme » sera communautaire, et des changements sont à prévoir, la Maison du tourisme devant très probablement devenir un bureau d'information touristique dépendant de l'office de tourisme de la communauté de communes à laquelle seront rattachées les deux communes villarinches (lire page 19). C'est là une des conséquences – qui ne seront pas anodines – des dispositions de la loi NOTRe (sur l'intercommunalité) adoptée en juillet 2015.

Et d'abord qu'entend-on par « promotion du tourisme » ?

Organiser une étape du Tour de France, est-ce de l'animation ou de la promotion ? Et la fête du col du Glandon ? Et la course pédestre la Villarinche ? En réalité, ces différents événements relèveraient de la compétence promotion, et s'ils étaient encore organisés par le bureau villarin, c'est la communauté de communes qui en aurait la responsabilité. (La fête du 15 août est une manifestation locale qui restera compétence communale.)

Par ailleurs, le comité de direction de ce bureau d'information touristique ne serait plus constitué uniquement des représentants des deux communes villarinches, mais comprendrait également – et peut-être en nombre majoritaire – des représentants de la communauté de communes... Cela conduira à ce que le

budget du bureau villarin soit décidé en réalité par la communauté de communes. Selon un membre de l'OT villarin, dans cette organisation, les « *petits vont se faire manger* » !

Pour éviter que cela soit totalement le cas, il faudrait qu'avant ce transfert – qui pourrait ne pas s'exercer pleinement dès le 1^{er} janvier prochain – les responsables villarin (élus, office de tourisme, professionnels) définissent les caractéristiques du tourisme aux Villards, ses spécificités propres qu'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire de la communauté de communes et que l'office de tourisme communautaire pourrait aider à promouvoir et à « vendre » comme produit intéressant.

Pour dégager ces spécificités du tourisme villarin qu'il serait nécessaire de mettre en avant, le comité de direction de l'OT a lancé une réflexion le 4 novembre 2015 pour trouver les 5 mots clés qui seront comme des marques territoriales protégées pour l'une et l'autre des communes et la vallée des Villards. (Dans cette première approche, le mot clé « randonnée été-hiver » est arrivé largement en tête, loin devant le mot clé « ski ».)

Pour ce travail sur leur positionnement touristique, les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban ainsi que la Maison du tourisme sont accompagnées par le Cabinet Comète (environ 3 500 euros TTC). La mission s'achèvera en juillet prochain.

Solenn Clavel, promue responsable de structure

Le dernier comité de direction de l'office de tourisme (OT, le 2 février 2016) a commencé par une curieuse intervention de Martine Ferroud demandant que la réunion « *se fasse dans le calme et le respect des gens, et que toutes les décisions prises ce soir [le] soient avec pour seul objectif l'intérêt de la vallée* » (*). Bigre ! Ce n'est donc pas toujours le cas ?

Il est vrai qu'il y avait un sujet d'importance suite à la mise en place de la loi NOTRe et au transfert de la compétence tourisme aux communautés de communes en 2017. Pour (peut-être) éviter qu'après ce transfert de compétence, l'OT ne devienne un bureau de tourisme (lire ci-dessus), il fallait que l'OT soit classé et, pour cela, qu'il ait une personne responsable de structure. (Il semblerait que la plupart des OT de même niveau que celui des Villards aient un tel poste.)

Sur cette nomination, le compte rendu officiel de la réunion indique : « *La discussion s'engage, et au vu de ses compétences et de son expérience, il est décidé (unanimité) de faire évoluer Solenn Clavel sur ce poste de niveau 2.3.* » On n'en saura pas davantage... même si cette décision n'a pas été de soi. D'autant que les décrets d'application de cette loi, sur ce point précis du tourisme, signés quelques semaines plus tôt, n'empêcheraient pas l'OT de devenir un bureau de tourisme...

Concernant le personnel, le comité de direction a aussi décidé (pour « *être en situation claire au niveau du personnel au moment de l'application de la réforme* »), d'engager (3 abstentions : Arnaud Jansen, Philippe Martin-Cocher et Marcel Malburet et 1 voix contre : Martine Ferroud) une procédure de rupture conventionnelle avec Pauline Gomes-Léal qui a quitté l'OT pour convenance personnelle. Infirmant ainsi la position qu'il avait prise le 9 avril 2015...

Pour compléter le dossier de classement de l'OT (qui suit néanmoins son cours), le comité de direction a approuvé les horaires d'ouverture suivants : en haute saison (juillet, août, et de la date d'ouverture à la date de fermeture du domaine skiable pour l'hiver) : tous les jours de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures ; basse saison (de début avril à fin juin et de début septembre à mi-décembre) : du lundi au vendredi de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures. En fonction des événements, naturellement l'OT pourra ouvrir son espace accueil en dehors de ces horaires. Toujours dans l'optique d'un classement, il serait également nécessaire d'installer une rampe d'accès à l'entrée de l'OT pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un encadrement pour les enseignes situées sur les façades.

Une indemnité de conseil (244,69 €) a été attribuée au percepteur et Martine Ferroud a présenté un des dépliants réalisés par Maurienne tourisme (« Guide de découverte ») disponible dans les différents lieux touristiques de la Maurienne. Pour figurer sur ce dépliant, les musées doivent s'acquitter d'une adhésion (50 euros) et participer au coût de réalisation et d'impression de ce dépliant (300 euros). Il est décidé de proposer cette dépense aux deux communes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises ou organismes privés ont l'obligation de proposer à leurs salariés une complémentaire de santé. Bien que cela ne soit pas obligatoire pour le personnel recruté en CDD avant le 1^{er} janvier 2016, l'OT a décidé de la proposer aux quatre salariés et de s'engager avec le groupe Apicil (l'OT participera à hauteur de 50 %).

L'OT a reçu, quelques jours après son décès, une lettre de Bernard Patillon demandant, comme chaque année, un budget pour son herbier. Pour mettre en valeur et faire vivre

AMIS DES VILLARDS

L'association souhaite que la commune négocie avec la Satvac

Le 20 février dernier le bureau de l'association a fait le point sur ses activités futures.

Après une interruption d'un an, une soirée « Veillée en Belledonne » aura lieu le 11 juin. Le repas « villarin » proposé ce jour-là sera organisé par l'association.

Il n'y aura pas cette année d'opération « Villards, vallée propre » le long de la RD 927. Des demi-journées seront consacrées au nettoyage des alentours de la chapelle des Voûtes et du pont du Rivaud. Une campagne d'information (affichage sur les panneaux communaux et diffusion dans les radios et les journaux locaux si possible) signalera la date (2 avril, après la fonte des neiges et avant la repousse de l'herbe), le point de ralliement étant toujours la Maison du tourisme où dès 8 heures les équipes seront constituées. L'opération « Nettoyons la nature » avec les magasins Leclerc, qui se déroule en principe fin septembre, devrait être reconduite.

Les panneaux d'information pour les sites de la grotte dite des Sarrasins et du pont du Rivaud, fabriqués par Benoit Ferroud, seront installés après le nettoyage des alentours (au printemps). Ces panneaux seront mentionnés dans les documents de l'OT.

Avec l'aide de Serge Darves-Blanc, un bassin en bois de mélèze (réalisé par une équipe autour de Jean-Louis Pluyaud) remplacera celui en béton qui est situé sur la place du monument aux morts. Deux billes de mélèze d'un mètre de long seront achetées à l'ONF (à Saint-André, haute Maurienne) pour fabriquer des bancs qui seront placés, avant l'été, de chaque côté de la porte de la chapelle Saint-Claude (Martinan). Enfin, des ensembles solitaires table-bancs seront réalisés très prochainement dans un tronc de mélèze offert par la commune de Saint-Alban.

La fête du pain aura lieu le 7 août à la salle des fêtes de Saint-Colomban avec,

au menu, le « retour » d'un repas sauvoyard, et le Téléthon aura lieu le samedi 3 décembre, les salles étant d'ores et déjà réservées. L'édition 2015 a permis la remise d'un chèque de 2 212,60 € à l'association nationale organisatrice, ce qui est remarquable compte tenu du nombre de participants et de Villarin présents dans la vallée en cette période hivernale.

Jean-Marc Bordas a proposé de récupérer des poteaux en métal, abandonnés aux alentours du barrage de Grand-Maison, pour les planter sur le col du Glandon afin d'y accrocher différents drapeaux (Maurienne, vallée des Villards, France, Europe, etc.). Il sera néanmoins nécessaire de vérifier si cela est possible car le col du Glandon est classé.

Enfin les membres du bureau ont discuté du litige qui oppose actuellement la commune et la Satvac, estimant que cela rentrait dans les attributions de l'association dont l'objet est de « *regrouper toutes les personnes s'intéressant au développement de la vallée des Villards et désirant participer, soit par une aide matérielle, soit par une aide intellectuelle, à ce développement* ».

Dans une lettre adressée au maire de Saint-Colomban, le bureau de l'association a exprimé sa préoccupation « *au moment où va se mettre en place l'appel d'offres pour le renouvellement de la DSP* ». Le bureau « *souhaite vivement que des négociations sereines s'engagent entre les deux parties pour tenter de résoudre ce conflit et de ménager ainsi l'avenir de la station et donc de la vallée, [et] estime (...) que l'association, étant représentante de Saint-Alban et Saint-Colomban, il lui semble souhaitable d'associer les deux communes à la recherche d'une solution* ». Le bureau demande également d'avoir « *des informations sur l'évolution de la situation, sans évidemment entrer dans les détails d'une négociation comportant par essence des procédures confidentielles* ».

■ BRÈVES

► **MEUBLÉS.** Le Sivav a récupéré la compétence classement des meublés sur le massif Arvan-Villards auparavant assurée par l'office de tourisme (OT) de Saint-Colomban avec Chantal Frasse-Sombet, inspectrice de contrôle titulaire, et Solenn Clavel, suppléante. Dans le cadre d'une convention établie entre l'OT et le Sivav, Solenn Clavel sera la suppléante d'Anaïs Truchet, titulaire, employée au Sivav, et n'interviendra qu'à titre exceptionnel.

► **RANDONNÉES.** Sandrine Ramos Camacho et Patricia Valcke vont regrouper dans un document les randonnées accessibles en famille en prenant exemple sur ce qui avait été fait il y a quelques années par Jean-Noël Favre-Bonté et Gilbert Pautasso. Ce document pourra être distribué l'été à l'accueil de l'OT. Elles ont également proposé aux communes (qui ont accepté) de prendre en charge (480 euros par itinéraire) la réalisation d'un sentier à thème ludique sur la vallée des Villards (un sur chaque commune), concept développé par la société Randoland. Le coût comprend le repérage du parcours sur le site, la réalisation des photographies et des différentes énigmes, la confection de la feuille de route et la fourniture du fichier en format PDF pour impression du document.

l'herbier des Villards qu'il a confectionné, l'OT numérisera toutes les planches et se renseignera auprès d'un professionnel pour un travail de conservation. Le comité de direction souhaiterait acheter un nom de domaine Internet et transformer l'adresse mail de l'OT (par exemple en : accueil@saintcolomban.com ou : ot@valleedesvillards.com) qui « *fait plus professionnel* ». Le plan de la vallée des Villards a été réactualisé. Sandrine Ramos Camacho propose qu'une version agrandie de ce plan soit installée en des points stratégiques. En attendant, ces plans ont été plastifiés et affichés sur les différents panneaux de la vallée avec

une pastille « *Vous êtes ici* » qui permettra aux touristes de se repérer dans l'espace.

Enfin, la taxe de séjour est instaurée à Saint-Alban (elle sera encaissée et conservée par la commune) et Paul Long a démissionné du comité de direction.

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu officiel de la réunion. Étaient présents : Pierre-Yves Bonnivard, Anne-Karine Favre-Bonté, Martine Ferroud, Arnaud Jansen-Frasse, Marcel Malburet, Angèle Martin-Cocher, Philippe Martin-Cocher, Patrick Martin-Fardon, Marcelle Pommier, Sandrine Ramos Camacho, Patricia Valcke. Invitée : Jacqueline Dupenloup qui n'a pas pris part aux votes.

La baisse des effectifs place l'école dans une situation préoccupante

Le 28 janvier le conseil d'école a fait le point de l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire. Actuellement il est de 11 enfants dont 2 élèves saisonniers (depuis décembre et jusqu'aux vacances d'avril).

Un élève de CM2 rentrera au collège de Saint-Étienne-de-Cuines en septembre. En septembre prochain l'effectif villarin sera de 8 : 2 MS (moyenne section), 3 GS (grande section), 1 CE2, 2 CM1 et deux enfants saisonniers (MS et CM1). Depuis 2011, les effectifs de l'école sont en baisse, après une embellie entre 2005 et 2010. Cette baisse devient très préoccupante : le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) a écrit (le 16 février 2016) aux maires, leur proposant de réfléchir à la suppression de l'école dès septembre 2016, courrier confirmé par l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Jean-de-Maurienne, que Pierre-Yves Bonnivard, Annie Borda et Jacqueline Dupenloup ont rencontré en janvier.

Le DASEN écrit que l'organisation de l'école villarinche « est difficilement conforme avec les objectifs assignés à l'école actuelle ». Explication : « En effet, certains enseignements comme l'EPS, l'histoire et la géographie, les langues vivantes... avec 5 élèves de 4 et 5 ans et 3 qui sont en cycle 2 pour 1 et 2 en cycle 3 rendent impossible certains apprentissages ; l'école doit permettre aux élèves d'apprendre ensemble, de collaborer, de coopérer autour d'objets d'apprentissage partagés ce qui ne peut être le cas à Saint-Colomban-des-Villard. »

Et de conclure : « C'est la raison pour laquelle je vous demande d'envisager dès maintenant une organisation plus conforme avec les objectifs assignés à l'école en vous rapprochant de la commune de Saint-Étienne-de-Cuines. Pour vous permettre d'étudier cette solution, je vous confirme que je ne prendrai aucune mesure de retrait pour la rentrée de septembre 2016, mais si les effectifs actuels se maintiennent je retirerai le dernier poste de cette école pour la rentrée 2017. »

Ainsi, si 9 élèves au moins n'étaient pas inscrits à la rentrée 2017, l'école serait fermée (les élèves saisonniers n'étant jamais pris en compte dans l'effectif).

Cette information a été communiquée aux parents d'élèves, réunis par les élus le 2 février. Les communes ont fait des efforts pour maintenir l'école et les élus se disent déterminés à les poursuivre, pour plusieurs raisons : « Éviter des voyages quotidiens à de jeunes, voire très jeunes enfants, garder un centre de vie et d'emploi dans la vallée, offrir une structure aux familles qui voudraient y vivre ». En tout état de cause, les maires ont répondu à l'Éducation nationale qu'ils ne prendraient pas eux-mêmes la responsabilité de mettre des enfants sur la route pour des voyages quotidiens vers Saint-Étienne-de-Cuines. Le 22 janvier, le conseil municipal de Saint-Colomban s'est « insurgé » contre l'éventuelle fermeture de l'école et s'est dit déterminé à rechercher des solutions pour maintenir les effectifs : viabilisation de zones constructibles pour faciliter l'installation de nouvelles familles, et baisse des loyers des logements du Comberousse.

Malgré cette situation, les familles continuent à se démener au sein de l'association le Sou des écoles animée principalement par Véronique Vallé et Valérie Favre-Teylaz qui consacrent bénévolement, depuis des années, du temps et de l'énergie à programmer des animations au profit des enfants. Comme lors des dernières vacances de février par exemple où le Sou des écoles a été présent pour deux ventes de gâteaux (cuisinés par les parents d'élèves), de crêpes et de brochettes de bonbons : une à la salle hors sac, le 9 février, pendant le temps maquillage organisé par l'OT, et l'autre, l'après-midi de Kid's Villards, le 18 février au pied des pistes.

Véronique Vallé et Valérie Favre-Teylaz remercient Laurine Bozon-Vialle et Apolline Girard pour leur précieuse aide à la confection des crêpes ». Les 2 ventes ont bien marché et elles espèrent « ainsi pouvoir offrir une belle sortie de fin d'année aux élèves ! » L'association remercie également et « chaleureusement toutes les personnes qui ont acheté le calendrier 2016 illustré avec les réalisations des élèves de la classe unique des Villards pendant le temps péri-scolaire encadré par Claire Martin-Cocher (année scolaire 2014-2015) qui a soufflé cette belle idée de réalisation des calendriers. »

■ BRÈVES

► **VIE PAROISSIALE.** Depuis le début de l'année, le père Singa a mis en place de nouveaux horaires pour les offices. A partir du 1^{er} avril, et durant 6 mois, les messes seront célébrées le samedi soir dans les petites communes et le dimanche matin à La chambre. Puis, durant 6 mois (période hivernale), ce sera l'inverse. Cette programmation prend en compte le fait qu'en 2016, il y a 6 mariages et 18 baptêmes de prévus, et que 10 sépultures ont eu lieu en janvier ; il faut donc que l'équipe des funérailles soit épaulée. Aux Villards, au deuxième trimestre, des messes seront dites le 9 avril à Saint-Colomban (18 h 30) et le 18 juin à Saint-Alban (même heure). A La chambre, à 10 h 30, seront célébrées la messe de l'Ascension (5 mai), celle de Pentecôte (15 mai), la messe des premières communions (29 mai), de la fête de la foi (5 juin) et celle des familles (29 juin). Toujours à La chambre, d'autres messes auront lieu en semaine (se reporter au tableau d'affichage situé en face de l'église de La chambre). Une « journée paroissiale » est prévue le 1^{er} mai à Beaurevers durant laquelle des paroissiens viendront témoigner de « leur souci des autres et du bien commun dans leur métier : syndicats, CCAS, notaires, etc. ». Une permanence a lieu tous les jeudis à la maison

paroissiale de La chambre, de 9 h 30 à 11 h 30. En dehors de ces horaires, pour tout renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. En juillet et en août, le père Singa sera absent (voyage en Centrafrique). Des prêtres assurent l'intérim dans la paroisse. – (C. Mayoux.)

► **ÉGLISES.** La société Jamain, chargée par la commune de Saint-Colomban d'établir un état de l'église est intervenue le 8 mars 2016. Selon nos informations, l'église serait dans un état qui obligeraient de la fermer au public, et nécessiterait « un programme de rénovation de 300 000 euros par an sur plusieurs années »... Le rapport de l'expert est attendu courant avril. L'église de Saint-Alban date elle de 1834, l'édifice est sain mais aurait besoin d'un sérieux coup d'entretien : reprise du crépi du clocher, restauration des peintures intérieures... Le conseil municipal en est conscient ; le calendrier des travaux nécessaires sera dépendant des possibilités budgétaires. Parallèlement, l'entretien du petit patrimoine religieux (boîtes de Sainte-Reine et bannière de procession) devient urgent avant que ces objets chargés d'histoire ne soient trop déteriorés.

Première commémoration villarinche du cessez-le-feu en Algérie

Pour la première fois aux Villards, une cérémonie a eu lieu le 19 mars dernier pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie (1954). Cette date, contestée, certains estimant qu'elle ne marque pas la fin de la guerre mais la date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu (ils préféreraient la date du 5 décembre), a été fixée par une proposition de loi adoptée en 2012.

Une trentaine de personnes étaient présentes autour de Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, dont Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, adjoint au maire de Saint-Colomban (excusé). La lecture des messages du secrétaire d'État aux anciens combattants et de l'Union fédérale des anciens combattants, a rappelé que de 24 000 à 25 000 militaires sont morts dans ce conflit. Entre 1952 et 1962, 1 343 000 français appelés ou rap-

pelés et 407 000 militaires d'active ont pris part à ce qu'on qualifiait alors de « maintien de l'ordre en Afrique du Nord » et qui n'a pris officiellement le nom de « guerre d'Algérie » que le 5 octobre 1999.

Actuellement, la grande majorité des membres de l'association villarinche des anciens combattants a participé à ce conflit, Alfred Bozon ayant également participé aux conflits d'Indochine (3 ans) et du Maroc (4 ans), et Patrick Louadoudi aux opérations extérieures en Mauritanie et au Tchad (années 1970). (Charles Favre-Novel fut le dernier membre de l'association à avoir participé à la Seconde Guerre mondiale).

Après la sonnerie aux morts, la minute de silence et la *Marseillaise*, l'assistance fut conviée à un vin d'honneur à l'*Hôtel de la poste*. L'an prochain, c'est à Saint-Alban que se déroulera cette cérémonie.

Christophe Mayoux



■ Célébration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

■ LÉGION D'HONNEUR

L'assemblée générale du comité Maurienne de la Société des membres de la Légion d'honneur se tiendra le 15 avril 2016 à 9 heures à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Elle devrait se dérouler en présence de MM. Tanguy, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Pierre-Marie Charvoz, vice-président du conseil départemental de Savoie, Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, et de Mme Émilie Bonnivard, vice-présidente du conseil régional Auvergne, Rhône-Alpes.

A la demande de Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, Alfred Bozon, Maurice Bozon, René Mugnier et Francis Martin-Fardon, anciens maires de la commune, ont été invités à participer à cette réunion. A l'issue de leurs travaux, les « légionnaires » mauriennais déposeront une gerbe au monument aux morts. Le vin d'honneur, offert par la municipalité, et le repas de clôture seront servis à l'*Auberge du Glandon*.

■ BRÈVES

► **PÊCHE.** La saison est ouverte depuis le 12 mars. Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme des Villards : la carte saison coûte 77 euros, la carte à la journée 13 euros, celle à la semaine 32 euros. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Maison du tourisme : courriel : villards@wanadoo.fr ; tél. : 04-79-56-24-53.

► **CLIP POUR LA MAURIENNE.** Christophe Hisquin, le « Villarin qui chante en chinois », ambassadeur de la Maurienne en Chine, a le projet de faire découvrir les Alpes aux Chinois. Pour promouvoir la vallée, il va tourner en Maurienne un clip vidéo de sa chanson « J'aime la Maurienne », où il montre la France et les Alpes « comme pays de traditions, de famille et où il fait bon vivre ». Déjà disponible en version française, la chanson le sera bientôt en chinois et en arpitan ! Ce clip professionnel original sera diffusé sur les réseaux sociaux en France et en Chine, mais aussi sans doute sur la télévision chinoise. Pour financer ce clip (1 550 euros), Christophe Hisquin, alias Dantès, a lancé une campagne sur le site internet Ulule. Le 21 mars, il comptait déjà 49 donateurs (dont des Villarins) qui avaient contribué pour 1 658 euros (en fonction de la somme collectée, un CD-DVD pourrait être produit). En remerciement, et en fonction de leur participation, chacun d'eux recevra des CD, des livres, des invitations à des concerts privés, la promotion de la marque du donateur pendant un an, etc. Dantès fera une série de concerts en Maurienne : le 24 mai il sera au théâtre Gérard-Philippe de Saint-Jean-de-Maurienne pour la Quinzaine culturelle, puis il se produira à Lanslebourg (auditorium Laurent-Gerra) et naturellement à Saint-Colomban. – (C. Mayoux.)

ÉLEVAGE

Le préfet autorise des tirs de défense à Valmaure

L'inquiétude est grande chez les éleveurs villarins à l'approche du printemps. Cet hiver le loup a été observé de nombreuses fois, de jour comme de nuit, jusqu'au cœur des villages et sur les pistes de ski parfois... Selon l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR), les deux maires villarins font partie des 6 cofondateurs (*), « *il apparaît clairement que la présence humaine ne le tient plus à distance ; maintenant installé, ce n'est plus un animal craintif. Ceci confirme les faits maintes fois rapportés en été : troupeaux attaqués en plein jour malgré la présence du berger et malgré les mesures de protection : chiens, clôtures.* »

C'est très exactement ce qui s'est passé à Valmaure autour de l'étable d'Adrien Maurino où les traces de deux loups (peut-être trois) ont été observées le 29 février vers 19 heures, 19 h 30. A ce moment-là, il y avait des gens dans le bâtiment (dont des enfants de 1 et 10 ans). Adrien Maurino : « Que serait-il arrivé si nous étions sortis à ce moment-là ? ».

Alertés, Jacqueline Dupenloup et Pierre-Yves Bonnivard ont rapidement averti la préfecture et la DDT qui a indiqué que ces « présences » étaient suffisamment graves pour justifier des tirs de défense autour du bâtiment. (Les explosifs étant utilisés dans les stations pour sécuriser les domaines skiables, les tirs d'effarouchement n'y sont pas efficaces.) D'autant qu'Adrien Maurino a mis en place un filet électrique pour sécuriser sa stabulation et un « effaroucheur » à proximité ; il ne peut faire davantage pour protéger son troupeau.

Le 4 mars le préfet de la Savoie a donc pris un arrêté autorisant Adrien Maurino à mettre en œuvre des tirs de défense à proximité immédiate des bâtiments agricoles abritant son troupeau. Ces tirs peuvent avoir lieu de jour comme de nuit pendant toute la période de présence du troupeau, et être réalisés avec des sources lumineuses. Simon Cartier-Lange, Clément Girard, Lucas Martin-Cocher et Patrice Rostaing-Troux (ou un lieutenant de louveterie) sont autorisés à effectuer ces tirs. Cette autorisation est valable jusqu'au 4 mars 2017.

Au moment de ces faits, une consultation ministérielle sur un quota supplémentaire de loups à prélever était lancée sur le site Internet du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (du 11 février au 4 mars 2016) puisque le droit de prélever des loups est suspendu jusqu'au mois de juin depuis que 36 loups (plafond

2015-2016) ont été abattus. L'USAPR a répondu à cette consultation en s'adressant directement (le 17 février 2016) au ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et au ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, pour soutenir le projet d'arrêté autorisant le tir de 6 loups supplémentaires.

Au début de l'année, devant les arguments développés par les associations qui avaient appelé à manifester le 16 janvier, à Lyon, et le 17 janvier, à Nice, contre les mesures gouvernementales autorisant le prélevement d'un quota de loups en France, l'USAPR avait également réagi : « *Ces arguments témoignent d'une conception de la vie et de l'aménagement de nos territoires à laquelle nous ne pouvons souscrire en aucune façon. La réalité que nous vivons n'a rien à voir avec ce qu'en décrivent les associations appelant à manifester. Nous refusons que nos communes deviennent des zones ensauvagées, dont le « dynamisme » devrait venir de la présence d'un tourisme en quête de rencontre avec la « vie naturelle ». Nous tenons à réaffirmer fortement que le travail des éleveurs est un pilier incontournable de l'économie de la montagne et de la ruralité, source de produits de proximité, et que la qualité, les paysages pastoraux et les produits de l'économie pastorale sont des éléments moteurs de l'économie touristique (alors que la présence des chiens de protection devient une difficulté majeure dans la gestion des activités estivales).* »

Le 15 janvier lors de la présentation de ses voeux à la population, Jacqueline Dupenloup est revenue sur la présence des loups dans la vallée : « *J'entends dire que la présence du loup serait pour nos territoires un atout touristique. (...) Allons donc... Le tourisme ne se construit pas autour des villages morts, des sentiers en friche, des paysages obturés par les bois et broussailles. Et la présence des loups entraîne, dans la réalité, pour le tourisme, des conséquences avant tout négatives, liées en particulier à la présence des chiens de protection, car leur cohabitation avec les promeneurs et randonneurs n'est pas toujours simple à gérer.* »

(*) Le bureau de l'USAPR comprend Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, président, André Baret, maire de Hures-la-Parade (48), vice-président, Alain Matheron, maire de Lus-la-Croix-Haute (26), secrétaire, Antoine Chrysostome, maire de Corsavy (66), vice-présidente, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, trésorière, et Nicolas Jaubert, maire de Chateaufort (04), vice-trésorier.

Une présence prégnante

Le 22 janvier, tôt le matin, un loup a été vu traversant la route près du pont du Merlet tandis qu'un autre était aperçu du côté du Bouchet. Le 9 février on observait des traces autour du garage des dameuses (La Pierre). Le 18 février, Adrien Maurino repérait dans la neige celles de deux loups, qui suivaient la route, de la sortie des Roches jusqu'à la chapelle de Valmaure. Le 27 février, à La Toussuire, un loup était photographié par un pisteur, traversant les pistes sous le télésiège du Grand Truc. Le 29 février, deux loups, probablement les mêmes que ceux qui ont été pris en photographies à l'automne (Le Petit Villarin numéro 175, décembre 2015), sont venus roder autour de l'étable d'Adrien Maurino à Valmaure (le 4 mars des gardes-chasse ont posé des caméras autour du bâtiment). Le même jour un engin de dégagement a emporté avec sa lame le cadavre d'un chevreuil (probablement victime d'un loup) recouvert par la neige sur les pistes de Bellard (en dessous le « S » des Bouyans). Le 9 mars, Adrien Maurino observait de nouveau des traces. Toujours les mêmes : elles descendaient du haut des Roches le long de la maison de Paul Long pour atteindre la route, remontent à Valmaure par la route, passent sous sa bergerie puis sous Valmaure, traverse sous l'école les eaux de Malva, et le Glandon sous le pont du Champet, pour remonter le cours du Glandon, passer sous le pont de Lachal et filer vers les Epinières...

TÉMOIGNAGE

Les hurlements de l'envers

Giono écrivait, dans *Jean le Bleu* : « *Souviens-toi, tout le bonheur des hommes est dans de petites vallées. Bien petites ; il faut que d'un bord à l'autre on puisse s'appeler.* » Chez nous, c'est ainsi. (Le bonheur est-il chez nous ?)

A l'adret, un chapelet de hameaux s'accroche aux replats.

A l'envers vivaient d'autres hameaux. Ils sont morts les premiers car la route n'a pas été arrivée. Morts, avec des maisons devenues tas de pierres, des toits effondrés sur de vieilles armoires que nul n'a voulu ou pu déménager, des bâches où l'eau s'est étouffée, de ne plus être bue peut-être. Plus au nord, un peu au-dessus des hameaux morts, un ou deux chalets résistent, desservis depuis une trentaine d'années par une piste de terre. Chalets d'anciennes estives.

En hiver, quand les arbres ont perdu leurs feuilles, on devine encore au niveau des hameaux de belles terres de labours, où venaient les pommes de terre et le seigle aussi. Tout cela est fini ; les frênes, les fayards, les planes ont envahi les prés.

C'est l'envers, perdu et froid. L'envers des bois, des forêts, des arcosses avec, tout en haut, quelques alpages qui courent encore sur les crêtes. L'envers sauvage : l'été dernier, j'y ai dérangé une nuée de marcassins. Sur un petit plateau, on aurait dit qu'il en sortait de chaque touffe d'herbe. Un essaim de marcassins !

Donc chez nous, d'un versant à l'autre, voix et sons peuvent se répondre. Je me souviens d'un soir d'août lumineux où, par la fenêtre ouverte, j'entendais chanter des gens à l'envers. Ils étaient autour d'un chalet, leur chalet sans doute ; et ils chantaient piémontais. J'aurais pu avec eux reprendre les refrains, et j'aurais pour un peu sorti les verres...

Mais je crois que l'envers a toujours été sauvage. Le mari de Félicie, Pierrot, quand j'allais le voir à l'hôpital, la dernière année, m'avait dit : « *Tu sais, les parents de ta grand-mère, dans leur village de l'envers, ils avaient encore vu les yeux du loup à la fenêtre de l'écurie.* »

Le mari de Félicie est mort. Mais Félicie est bien vivante. Elle a 83 ans et vit dans la maison de Pierrot, à l'adret bien sûr, au village du Frêne. Dans ce village-là, il y a huit habitants, sauf le dimanche et les jours fériés, où ils sont au moins le double.

Félicie nourrit un chat assez âgé et depuis quelques temps un deuxième chat plus jeune, sorti d'on ne sait où. Elle a des poules et jusqu'à ce Noël elle avait 4 canards. Depuis ce Noël ils ne sont plus que 3, le 4^e ayant agrémenté le repas du réveillon, « *avec de la purée* », m'a dit Félicie d'un air gourmand. Félicie, c'est clair, aime surtout la purée qui entoure le canard.

Félicie a aussi un chien. Ce n'est pas vraiment le sien, c'est celui de sa fille. Un vieux border-collie que sa fille lui a donné après la mort de Cannelle, à 11 ans d'âge. Un border-collie très affectueux, qui a tout de suite fait sienne la maison de Félicie et a très vite perdu l'habitude de se réveiller à 5 h 1/2 le matin, puisque chez Félicie, personne ne se lève à cette heure-là pour aller voir les brebis, comme le fait le mari de sa fille. En fait, c'est un chien en retraite, un chien pensionné.

Un soir, c'était « *après le film, vers 10 h 1/2, 11 heures moins le quart* ». Félicie a ouvert la porte, pour que le chien aille se soulager. Et elle a vu, tout de suite, que ce chien n'était pas ordinaire. « *Il est parti comme une balle. Il sautait contre la palissade, il s'accrochait aux palins.* » Et elle a entendu. Le chien qui aboyait, mais surtout les hurlements. D'un loup ? De loups ? Je ne sais pas.

« *Ça hurlait continuellement. Je suis sûre que ce n'était pas des chiens, on ne pouvait pas se tromper. C'était à l'envers, c'était de l'autre côté... Mais un moment je me suis dit : « Et s'ils étaient bien plus près ? » Et j'ai eu peur. Le chien était fou, il faisait vilain, vilain..., alors je l'ai fait rentrer, je suis rentrée parce que j'avais le sang glacé. J'ai fermé la porte, j'ai ouvert la fenêtre de ma chambre à l'étage. Mais je n'ai plus rien entendu.* »

Ce matin, j'ai raconté l'histoire des hurlements de l'envers au garde-forestier, qui a vu deux fois un loup dans la forêt de Saint-Hugon et qui en a entendu plusieurs fois hurler. Il m'a dit : « *Ah oui, la première fois qu'on les entend... c'est un drôle de truc et on se rappelle que quand même, les petits cochons, ils ont été mangés...* »

C'est vrai, le garde-forestier a raison, il faudra que je prévienne sérieusement les marcassins...

Et ce soir, j'ouvre la fenêtre de la chambre, à l'étage...

Jacqueline Dupenloup

■ BRÈVES

► **COOPÉRATIVE DE LA CHAMBRE.** Le grand week-end du 18 au 20 mars, à Chambéry, a fait une large place à « Savoie-Expo ». Ce salon de la plus grande ferme de Savoie a réuni au Phare, citadins et ruraux autour de la vitalité constante de l'agro-pastoralisme. On y a vu évidemment beaucoup de vaches laitières et de combat (Tarine, Abondance, Hérens d'Aoste et du Valais, suisse notamment) et « Jacqueline » la star des Tarines qui fait actuellement le tour d'Europe du cinéma. Parmi toutes les animations, on retiendra aussi le concours du meilleur beaufort, le fromage qui fait un « tabac » même aux États-Unis. Parmi les 22 producteurs présents, le jury des professionnels a accordé le premier prix du beaufort d'été à la coopérative de La Chambre. Excusez du peu, mais une bonne partie du « nectar » arrive de l'étable d'Adrien Maurino située, rappelons-le, dans le hameau de Valmaure à Saint-Colomban. Être un tantinet chauvin ça ne fait pas de mal, même si on apprécie par ailleurs, le lait de Montaimont. – (C. Gautierin.)

► **FÊTE DU COL.** Elle se déroulera du 19 au 21 août, portée par la commune de Saint-Colomban avec la participation du Sivav et des communes de Saint-Alban, des Arves, d'Allemont et Vaujany. Deux dossiers sont déposés pour une aide du programme Leader Belledonne. L'un pour une réunion de travail en présence de représentants de pays voisins (Espagne, Italie, Suisse si possible), sur le problème de la prédateur. L'autre pour la fête du col elle-même qui se déroulera en deux temps avec, le samedi, une rencontre sur le pastoralisme et le repas festif du soir et, le dimanche, la fête traditionnelle. Les contributions financières des communes villarines ne sont pas encore arrêtées.

Un record de décadence dans les Alpes du Nord : la vallée des Villards

Comme un peu partout en France la guerre de 1914 marque un tournant décisif et accélère le déclin de la société villarinche. La vallée des Villards entre dans une période de décadence qui, en réalité, a commencé bien plus tôt.

Deux chiffres pour la mesurer : en 1848 la vallée

De toutes les petites unités des Alpes du Nord, la vallée des Villards est sans doute l'une des plus décadentes. Alors qu'elle comptait, dans ses deux communes de Saint-Alban et Saint-Colomban, 3 287 habitants en 1848, 2 652 en 1861, qu'elle avait encore 1 622 âmes en 1911, elle tombait à 943 en 1936, puis à 413 en 1962 (peut-être 330 en 1968). C'est une chute accélérée : 38,8 % de 1861 à 1911, 74,6 % de 1911 à 1962.

Déjà en 1936 elle détenait le record du déclin de toutes les unités de la zone intra-alpine. Etienne Arnaud, en 1957, reconnaissait que la désertion était extraordinaire à Saint-Colomban, plus grave que dans n'importe quelle autre région de Savoie (§). Et Pierre Préau cite, en 1963, les deux communes des Villards parmi les rares communes qui ont perdu plus de 85 % de leurs habitants en un siècle.

En 1848, les habitants de la vallée des Villards représentaient 13,1 % de la population des hautes communes de Maurienne, mais en 1962 ils n'en groupent plus que 6,1 %. Les divers taux démographiques (natalité, mortalité), le vieillissement, le célibat sont les plus mauvais de la Maurienne, déjà mal lotie. La pyramide des âges, en 1962, a une forme en chandelle, très déséquilibrée, avec l'écrasante prédominance masculine, de 15 à 55 ans, féminine ensuite. 22,8 % seulement ont moins de 20 ans, alors que 32,1 % dépassent 60 ans. Cette déchéance extrême s'accompagne de l'abandon pur et simple d'une grande partie des terres, envahies par la broussaille.

UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR L'ÉMIGRATION SAISONNIÈRE

L'économie ancienne, qui subsista intégralement jusqu'en 1914, reposait sur un système agro-pastoral de subsistance fortement étayé par une émigration hivernale masculine fructueuse.

Au niveau de l'habitat permanent, entre 1 000 et 1 400 m d'altitude, tout le finage disponible était consacré aux champs, qui couvraient, d'après le cadastre, 638 ha en 1867, mais seulement 322 ha en 1913. Le seigle occupait la moitié des terres, le reste était laissé aux pommes de terre, céréales secondaires, légumes secs et chanvre. Bien qu'indispensables, les champs cultivés ne formaient que la mineure partie du diptyque agro-pastoral, en raison de l'énorme étendue des surfaces herbeuses qui occupaient les 2/3 de la surface totale. Mais la zone réservée au bétail, totalement indépendante des terres labourables, se situait au niveau des chalets d'été, comprise entre 1 300 et 2 500 m.

Les alpages comportaient d'une part les pâturages réservés aux 100 jours d'estive et, d'autre part, les 90 % des quelque 1 000 ha (989 en 1867, 1 021 en 1913) de prés de fauche. Aussi, les 45 groupes de chalets appartenaient tous au système de la petite montagne et abritaient 1 200 têtes de bovins, deux à trois fois plus d'ovins, troupeaux villarins étoffés par la prise en location de vaches du bassin de La Chambre, de brebis des vallées du Gelon et du Bréda.

Les bénéfices provenaient du beurre et du fromage, fait de lait de vache et de brebis mélés (appelé grattoiron et réputé déjà au XVIII^e siècle) et aussi de la vente des jeunes animaux et de bêtes grasses aux foires d'automne. Le foin, amassé au prix d'un dur labeur, permettait d'hiverner 1 050 bovins et 1 650 moutons en 1880 encore 900 et 1 300 en 1913. Les exploitations étaient modestes, n'ayant en moyenne que 2 ou 3 vaches, 1 mulet, une demi-douzaine d'ovins. 15 % d'entre elles seulement possédaient plus de 6 bêtes à cornes. Les 2/3 de la superficie des communes étant en bien col-

compte 3 287 habitants ; en 1963, elle en compte 413... Assurément cette situation, si catastrophique soit-elle, relève de la banalité de l'exode rural ou montagnard. Mais, selon Pierre Bozon « ce qui semble original, c'est le rôle joué dans le mécanisme de cette décadence par les modalités de l'émigration

saisonnière traditionnelle et par la mentalité dont elle est en grande partie responsable ».

C'est cet aspect du problème que Pierre Bozon a mis en lumière dans l'article que nous reproduisons ci-dessous, paru une première fois en 1969 dans la *Revue de géographie alpine*.

lectif, plus de 80 % des propriétés n'avaient pas 5 ha, le tout fortement morcelé.

Ce système agro-pastoral (...) visait surtout à nourrir et à vêtir la population, mais il était nettement insuffisant, même pour ces buts élémentaires. Il était heureusement épaulé par une très ancienne et très puissante émigration saisonnière. On en rappellera seulement les traits essentiels.

Presque tous les mâles, de 7 à 70 ans, s'expatriaient (de la fin septembre au mois d'avril), couvrant une vaste zone allant de Dijon à Perpignan. La majorité pratiquait le ramonage, surtout dans les campagnes, où s'embauchait comme homme de peine, surtout dans les villes. Un tiers environ des émigrants de Saint-Colomban étaient marchands ambulants, se livrant à un fructueux négoce, chacun ramenant 1 500 à 2 000 francs en moyenne de leur campagne hivernale. En revanche, les ramoneurs et leurs équipes d'enfants misérables, ou les tâcherons, ne revenaient au pays qu'avec quelques pièces de 20 francs dans leur bourse.

Il n'empêche que l'émigration saisonnière avait de grandes conséquences : elle fournissait l'essentiel des revenus de cette population montagnarde et, pour les marchands, ceux-ci étaient considérables. Elle créait de vraies classes sociales, permettant aux riches commerçants d'accaparer la terre, qui se vendait à des taux élevés (par exemple, à la fin du XIX^e siècle, 700 francs un pré de 1 ha à 1 800 m d'altitude et à 11 km de la maison permanente, 100 francs les 100 m² de bonne terre arable), de donner des dots énormes à leurs filles (20 000 francs or parfois), de couvrir leurs femmes de bijoux et de tissus de luxe, d'employer berger, servantes et faucheurs salariés. Les mariages unissaient les familles marchandes, qui formaient une sorte d'aristocratie, non fermée pourtant, car ascensions et déchâtements pouvaient survenir. Vivrière ou enrichissante, elle était la colonne maîtresse de l'économie. Et pourtant elle ouvrait la voie à l'émigration définitive. Celle-ci d'ailleurs était aussi ancienne que l'émigration saisonnière elle-même : nous avons pu calculer que plus de 3 000 personnes avaient quitté la vallée de 1730 à 1860. Les causes en sont très simples : un accroissement naturel substantiel, une surpopulation presque constante, les facilités du départ définitif qu'offraient les migrations annuelles dans les pays « où l'on gagne de l'argent ».

Assurément, de 1861 à 1911, l'émigration définitive a été considérable : environ 2 100 personnes sont parties, mais pourtant, à la veille de la Première Guerre mondiale le bilan n'était pas catastrophique. Le déclin démographique était normal, car il liquide une inquiétante surpopulation. Les départs incessants n'avaient pas vraiment altéré la vitalité villarinche, malgré un apparent déséquilibre des sexes entre 15 et 50 ans : 87 femmes en excédent, soit 127 femmes pour 100 hommes, mais l'exode n'était pas seul en cause, car le dénombrement de 1911, fait en mars, ne compte ni les migrants hivernaux ni les militaires. Si le taux des plus de 60 ans atteint 13,9 %, les moins de 20 ans représentent 38,8 %. Les naissances l'emportent encore large-

ment sur les décès, les familles de plus de 6 enfants étant la règle.

En réalité, les deux communes de la vallée étaient dissemblables. Saint-Colomban avait un bien meilleur comportement démographique que sa voisine : davantage de jeunes (41,8 % contre 35,1), moins de vieux (13,7 % contre 16,2), moins de déséquilibre entre les sexes, une natalité supérieure (26,2 % contre 22,6). Cela était la conséquence d'une émigration définitive plus intense à Saint-Alban, surtout depuis 1890, chaque décennie voyant partir plus du quart de la population moyenne. Ceci évidemment lié au type d'émigration prolétarienne de cette commune, qui n'avait pratiquement pas de marchands.

Quoi qu'il en soit, l'aisance s'était accrue, [et] pétries de vieilles traditions, mais ayant déjà intégré beaucoup de nouveautés, les deux communautés de la vallée des Villards étaient bouillonnantes de vie au début du XX^e siècle, et elles le devaient en grande partie aux bénéfices de l'émigration saisonnière qui, non seulement four-

nissait de substantiels profits, mais modelait chez les hommes une âme ouverte et audacieuse alors que les femmes, sédentaires, maintenaient un solide esprit traditionnaliste. L'amalgame de ces deux tendances avait un effet heureux.

LA RUINE DU SYSTÈME TRADITIONNEL

Comme en beaucoup de campagnes françaises, la guerre de 1914-18 marqua un tournant décisif. Elle préleva d'abord un lourd tribut en vies humaines : 116 tués, plus de 1/3 des mobilisés, 7,6 % de la population. Elle cassa le moral d'une population jusqu'alors frugale et prolifique (...).

Les transformations

de l'émigration saisonnière

Cheville ouvrière de l'ancien genre de vie, l'émigration saisonnière a joué un rôle fondamental dans cet effondrement. Elle ouvre de plus en plus la porte de l'exil, mais elle ne sert plus en aucune façon de frein comme elle le faisait naguère pour un bon nombre de candidats virtuels au départ. Elle a subi, en effet, de profondes métamorphoses.

Les marchands ambulants, les premiers, disparurent. Car leur métier changeait du tout au tout : le commerce se compliquait de plus en plus, demandant une mise à jour constante ; la voiture traînée par un mulet n'était plus de mise devant l'essor des véhicules à moteur ; il fallait désormais loger à l'hôtel et non plus chez l'habitant comme au bon vieux temps. Les frais augmentaient alors que se faisait plus vive la concurrence des magasins et des tournées venues des villes. Le migrant dut opter : devenir commerçant permanent ou rester au pays. Et si, de la cinquantaine de marchands d'avant 1914, quelques obstinés tinrent le coup, le dernier jusqu'en 1940, l'énorme majorité quitta la vallée, lourde

(Lire la suite page 13.)



Un record de décadence dans les Alpes du Nord

(Suite de la page 12.)

perte qui priva les Villards de leurs meilleures ressources et aussi de leurs plus fines intelligences.

Le ramonage, il est vrai, se revalorisa : il devint une profession de plus en plus rémunératrice, avec l'abandon du travail des enfants et de la mendicité, et l'utilisation de techniques modernes et, en 3 ou 4 mois, dès l'entre-deux-guerres, le ramoneur pouvait gagner l'équivalent du prix de 2 à 3 vaches. Ayant pied-à-terre en ville, il rayonnait souvent dans une vaste zone à motocyclette, puis en auto. Cette occupation pouvait paraître idéale, puisqu'elle permettait de combler l'inaction hivernale par une activité lucrative intéressante, et son succès explique que Saint-Alban, où nombreux étaient les ramoneurs courant la basse vallée du Rhône et le Languedoc jusqu'à l'Ariège et au Tarn, ait relativement bien résisté à l'exode jusqu'en 1954. Pourtant hélas, il ne s'est agi que d'une transition. Les réussites spectaculaires des ramoneurs fumistes installés en ville et revenant au pays passer de longues vacances dans des maisons aménagées en villas ne pouvaient qu'inciter les ramoneurs saisonniers à pratiquer leur métier toute l'année, d'autant plus que les femmes, lassées de tenir seules la ferme, poussaient au départ. Seuls quelques-uns, célibataires pour la plupart, ont persisté : il en reste une dizaine en 1968.

Les besognes variées des tâcherons, qui avaient de tout temps tenté les moins débrouillards, ne pouvaient être une entrave à l'exode, et disparurent d'ailleurs après 1945. A partir de cette date, les usines de la Maurienne, de Grenoble, Lyon, etc., exercent un gros attrait sur la jeunesse, car les lois sociales ont revalorisé le travail salarié jadis méprisé et permettent de revenir en congé au pays. Ainsi toute l'émigration hivernale masculine s'est trouvée en crise, d'autant plus que l'évolution des mœurs faisait mal supporter cette absence du foyer, et les hommes mariés s'y résolurent de moins en moins.

Dans le même temps où l'émigration masculine était remise en cause, se développait l'émigration saisonnière des jeunes filles [*qui fut*] on ne le sait que trop, un facteur puissant d'exode. Elle a contribué, d'autre part, au célibat masculin, si bien qu'en 1962 on compte 19 hommes en excédent de 15 à 50 ans, soit un taux de 128 hommes pour 100 femmes, exactement l'inverse de la situation de 1911. Certes l'émigration saisonnière féminine a disparu depuis 1950, mais le prolongement de la scolarité qui l'a remplacée a eu des effets encore plus funestes comme facteur de fuite.

Celle-ci, il est vrai, était de moins en moins ressentie comme une rupture définitive avec le pays, où on pensait revenir quelques semaines pour les vacances, ou après la retraite. De plus en plus, après 1920, on conserva jalousement les maisons. Dès l'entre-deux-guerres, la résidence secondaire, parfois très embellie, existait dans la vallée.

L'impossible reconversion

Pour ceux qui demeuraient au pays, la faillite de l'émigration hivernale posait un redoutable problème : trouver des revenus compensateurs. Pour cela, il fallait multiplier par 4 ou 5 au moins les ressources agricoles, puisque, au contraire du passé, celles-ci étaient devenues le support unique de l'économie.

Certes, on s'est orienté dans cette voie, mais en conservant le cadre ancien. Comme il était naturel, la culture des champs ne cessa de décliner, surtout après 1945. En 1938 plus de 200 ha étaient encore cultivés, et la vallée s'était spécialisée dans les pommes de terre, se classant en tête de toute la Maurienne, avec une vente annuelle de plus de 50 tonnes de tubercules. Mais cette vogue fut brève : les prix peu rémunérateurs pour un travail annuel pénible firent abandonner cette spécialisation après 1950. Dès lors les terres cultivées firent peau de chagrin, et en 1967 elles ne couvrent même pas 15 ha. Après un bref passage en trèfle ou luzerne, les champs deviennent prés de fauche, avant d'être abandonnés à la friche. On ne peut que regretter la carence regrettable des céréales et fourrages artificiels, à la fois pour la nourriture des animaux et le porte-monnaie du cultivateur obligé d'acheter même le grain de ses poules.

Source unique de revenus, l'élevage n'a pourtant pas eu une évolution plus brillante. Sans doute en 1940 on

pouvait encore se faire quelques illusions : la vallée nourrissait dans les 560 bovins et plus de 1 000 ovins. L'été les alpages voyaient affluer un supplément de 150 bêtes à cornes et 300 brebis laitières dans les 65 chalets qui subsistaient. La courbe descendante du bétail avait suivi à peu près celle de la population. Mais parmi les qui ne formaient plus que le 1/3 des exploitants, quelques-uns faisaient des bénéfices substantiels, sur des « montagnes » fortes de 30 têtes bovines et davantage. On continuait de faucher les prés d'altitude, on utilisait de plus en plus câbles et chariots pour le transport. Pourtant une quantité croissante de foin était demandée aux anciennes terres de vallée couchées en herbe. Aussi la famille de l'alpagiste était-elle de plus en plus coupée en deux pendant la durée de l'estive. La « petite montagne » commençait à s'avérer inadapte au nouveau genre de vie.

Après la Seconde Guerre mondiale, le déclin se précipite : 25 alpagistes en 1957, 10 en 1967. A cette date, les alpages ne sont plus fréquentés que par 250 bêtes à cornes, 300 moutons. Pour les « montagnards », l'estive représente pourtant un revenu appréciable, car ils ont de gros troupeaux, en majorité bêtes sans lait, assées à garder, d'autant plus que la fauchaison des prés a disparu et qu'on peut utiliser la clôture électrique. L'alpage n'est pas compromis par la faiblesse des revenus, car beurre et fromage se vendent bien aux estivants et la garde des génisses est d'un bon rapport. Il ne rebute même pas par ses conditions de vie, la plu-

d'exploitations à peu près valables, qui font peut-être 10 000 à 20 000 francs de revenu brut par an, certaines ayant 10 à 12 bêtes à cornes, le double de moutons et chèvres : depuis 1914, le cheptel des meilleures propriétés n'a donc même pas doublé, faute d'une intensification de la production fourragère. La majorité vit de revenus annexes tirés du commerce, de l'artisanat, de la fonction publique, des pensions et retraites.

LES SÉQUELLES DE L'ÉMIGRATION SAISONNIÈRE

Médiocrité des activités annexes

Pour pallier les infirmités du système agro-pastoral, on aurait pu s'adresser à des ressources complémentaires, comme, d'ailleurs, les hommes entreprenants de la fin du XIX^e siècle l'avaient fait. Mais dans ce domaine, au lieu de progrès, on a assisté à une régression.

L'exploitation des ardoisières fut asphyxiée par la crise de 1930, ce qui amena d'ailleurs une très grosse émigration : 113 personnes de Saint-Colomban s'en vont de 1931 à 1936, soit le taux annuel énorme de 34,2 %. Il subsiste cependant en 1968 une modeste entreprise artisanale (5 ouvriers) spécialisée dans les produits pour carrelage, expédiés jusqu'en Bretagne et même en Allemagne.

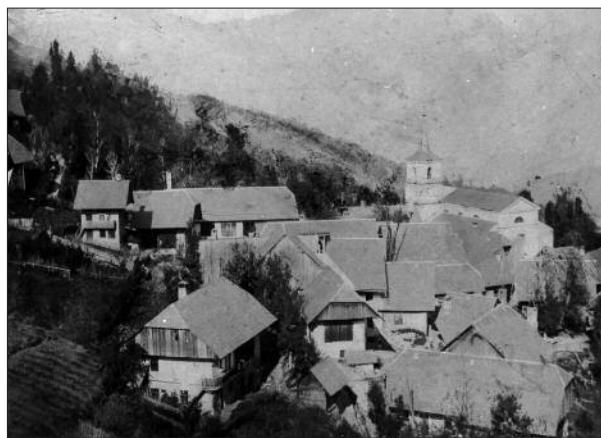
Le tourisme est resté stationnaire, avec ses 2 anciens hôtels (40 chambres). Encore l'un d'eux fut-il à moitié démolé par l'avalanche de 1942. Depuis 1958 cependant un effort a été entrepris, en partie avec l'aide des capitaux des émigrés, et l'on a mis en service deux téléskis, d'ailleurs de faible dénivelé (50 et 150 mètres). Les hôtels pourtant sont débordés deux mois l'été, autant l'hiver, mais cela ne va pas loin : il s'agit avant tout d'un tourisme social, classes de neige et colonies de vacances, en provenance surtout de Paris, Grenoble, Rennes. Pourtant des possibilités existent. Certes, la vallée n'apparaît pas bien douée pour le ski de descente. Les pentes raides et avalancheuses de l'adret sont impraticables. Mais, à l'envers, des pistes peuvent être utilisées sur des dénivellés de plus de 500 mètres. Il est vrai que l'altitude insuffisante fait fondre la neige dès fin mars, mais sur la route du col du Glandon, on peut skier tout le mois d'avril, à 5 ou 6 km des hôtels malheureusement. Les magnifiques champs de neige de la combe d'Olle ne sont accessibles aisément que par les Arves, ce qui est une malchance pour Saint-Colomban. La saison estivale, au contraire, n'offre que des avantages, en raison des agréments d'un paysage ombragé dominé par la dentelle blanche des névés des sommets, et un équipement hôtelier double ou triple serait souhaitable.

La médiocrité de l'activité touristique est, elle aussi, à mettre à l'actif de l'émigration, la définitive, qui a décapité le pays de ses élites, et la saisonnière qui a laissé chez tous l'idée qu'il faut chercher ailleurs des revenus. La scolarisation s'est prolongée au lycée, ce qui est une bonne chose, mais c'est uniquement dans le dessein de préparer les enfants à des situations hors du pays natal, où tant d'autres ont réussi.

Fidélité des exilés au pays ancestral

Car les expatriés, dans leur très grande majorité, sont restés fidèles aux traditions léguées par l'émigration saisonnière, à savoir, faire un métier indépendant et rémunérateur. Aussi, quelques semaines par an, la vallée des Villards grouille de monde : en juillet-août la population triple, et même quintuple autour du 15 août. Elle contient alors au moins 1 500 habitants, autant qu'avant 1914. Or, mis à part les colonies de vacances, les campeurs et quelques étrangers qui ont acheté ou loué des maisons, tous les autres, les 5/8^{es} des séjournants, 7 à 800 personnes sont des originaires. Même la clientèle des hôtels est, en grande partie, formée d'expatriés ou de leurs descendants. La plupart cependant ont des résidences secondaires. Et désormais on se partage les maisons avec la même fureur qu'on mettait autrefois à morceler les champs, beaucoup se contentant d'un modeste pied-à-terre de deux pièces. Quelques-uns utilisent même les chalets de montagne sis à proximité de la route nationale du col du Glandon. Les granges deviennent des chambres, voire des cuisines, les écuries des garages, et même des pièces d'habitation. Le confort est de mise : chauffage au mazout, fosses septiques, salles de bains, balcons en fer forgé, etc. Aussi les artisans locaux regorgent de travail.

Le revers de la médaille c'est que la résidence se-



■ Le hameau de l'Église (photo de Pierre David-Nounaz, 1903).

part des chalets ayant été bien améliorés, pourvus de butagaz et de transistors, et ceux qui se trouvent près des routes nationales du col de Glandon sont aisément accessibles et égayés par le passage des touristes. En revanche, deux causes ont joué pour faire abandonner l'exploitation des « montagnes » : d'une part, le manque de main-d'œuvre, en relation avec la réduction de la taille des familles et la scolarisation prolongée ; d'autre part la coupure désormais achevée, entre le chalet, uniquement axé sur le bétail estivé, et le village, au niveau duquel se passe toute la fenaison.

L'affouragement hivernal des bêtes demeure donc un travail pénible et surtout long qui dure 2 ou 3 mois. On se contente d'ailleurs de prélever l'herbe, sans fumer ni irriguer les prés, sans développer les cultures au service de l'élevage, régression technique par rapport à ce qu'on faisait avant 1914. Une seule exploitation, à Saint-Alban, a su rester agro-pastorale, exploitant l'été toute une « combe », en 3 remues successives, cultivant encore passablement des grains pour l'alimentation de son cheptel et employant un matériel perfectionné (moto-faucheuse, batteuse et scie électrique, concasseur, etc.). Paradoxalement, le bétail tend à devenir une gêne en été, à cause du manque de pâtures à proximité des villages : c'est un goulot d'étranglement pour l'accroissement du cheptel. Le divorce de l'estive et de l'affouragement, qui allaient de pair autrefois, remet en cause toute l'économie agricole de la vallée. Ligotés par les structures du passé, les hommes n'ont pas cherché de solution nouvelle, d'ailleurs difficile à mettre en œuvre (en raison du morcellement foncier des prés et même des pâturages de « montagne »), car ils ont gardé la mentalité héritée des siècles d'émigration saisonnière, répétant à satiété que le pays n'est pas fait pour gagner de l'argent, et préparant ainsi sans cesse le départ des nouvelles générations au fur et à mesure que disparaissaient les dernières traces de l'émigration hivernale. On doit reconnaître aussi que personne ne les a conseillés, à tel point que l'on peut croire que les organismes officiels ignorent les Villards.

Aussi ne subsiste-t-il guère, en 1968, qu'une douzaine

(Lire la suite page 14.)

Un record de décadence dans les Alpes du Nord

(Suite de la page 13.)

condeaire entrave toute amélioration des fermes encore existantes, qui ne peuvent agrandir leurs bâtiments, les emplacements à bâtrir étant par ailleurs strictement limités par les dangers d'avalanche et l'exiguïté des parcelles. En tout cas, les résidences secondaires représentent d'ores et déjà plus des 2/3 des logements. Certains villages sont presque devenus uniquement des villages de vacances : ainsi Lachal, plus de 20 résidences secondaires pour 2 permanentes ; les Roches, 35 pour 8. Cet afflux justifie en partie l'effectif commercial pléthorique : 9 débits de boisson, 7 épiceries, 1 boulangerie, sans compter les tournées pluri-hebdomadaires des commerçants de La Chambre (...).

Pour les expatriés, les vacances sont, en quelque sorte, un retour aux sources. Beaucoup font des jardins, tous dépensent de grosses sommes à améliorer sans cesse leur logis. Un grand nombre ont conservé le droit de vote au pays et y viennent pour les élections municipales qui passionnent, de Grenoble, de Lyon, de Marseille même. D'ailleurs la moitié du conseil municipal de Saint-Colomban élu en 1965 ne sont pas résidents permanents. Ce sont les émigrés également qui mettent l'été de l'animation dans la vallée, plus encore que les colonies de vacances, à tel point que le 15 août est devenu la grande fête de l'année à la place du 18 septembre, jour de foire et de vogue autrefois : la fête des estivants, ou plutôt de la diaspora villarinche, a remplacé celle des alpagistes.

Fait plus caractéristique encore : les jeunes, nés en exil, renouent avec le passé pour les fêtes traditionnelles, comme des conscrits à Pâques, organisent des manifestations (bals, concours de boules, de tir), bredisouillent le patois et ébauchent des idylles, aboutissant à des unions qui peuvent paraître insolites, tels ces mariages entre des conjoints résidant à Villeneuve-Saint-Georges et Grenoble, Froges et Lyon, Grenoble et Salon-de-Provence, etc. Cet attachement au pays des ancêtres, qui n'est pas sans évoquer celui des Corse pour leur île, est d'autant plus remarquable que la vallée est de plus en plus détériorée. Les expatriés, en effet, se désintéressent à peu près complètement de leur patrimoine foncier, qui s'élève officiellement à plus de 1 000 ha. La mauvaise utilisation des alpages en est une conséquence, alors qu'une société de propriétaires aurait sans doute pu faire quelque chose.

CONCLUSION

Pilier de l'ancien genre de vie de la vallée des Villards, l'émigration saisonnière apparaît comme le facteur fondamental du déclin de celle-ci. Ses transformations, puis sa quasi-disparition ont ruiné l'économie villarinche, d'autant plus que cette évolution coïncidait avec le détraquement de système agro-pastoral traditionnel. Il faut observer ainsi que les départs hivernaux se sont poursuivis aux Villards plus longtemps qu'à Valloire ou dans les Arves, ce qui explique peut-être le comportement différent de ces vallées voisines. En outre, l'émigration saisonnière (...) est responsable de « ce refus de l'effort et de l'initiative », de ce « manque de bon vouloir, de goût et d'initiative » que reprochait à la population villarinche Etienne Arnaud en 1957 (§). Celui-ci ne voyait que l'intervention étrangère pour sortir les Villards « de leur torpeur et mettre en valeur les possibilités touristiques certaines de la vallée du Glandon ». Au vrai, ces possibilités ne pourraient être, semble-t-il, qu'une accentuation du tourisme familial et social, et elles ne pourraient guère se montrer peuplantes. De son côté, l'activité agricole, tournée vers l'élevage, semble bien compromise.

L'avenir des prochaines vingt années repose sur une vingtaine de familles, ce qui est bien peu pour les 14 hameaux des deux communes échelonnées sur 8 km. Ses anciens champs transformés en friches, ses alpages passés aux transhumants provençaux ou affectés au reboisement, la vallée des Villards semble promise à un retour à la nature sauvage animée seulement quelques mois par an par le retour fidèle de ses enfants.

Pierre Bozon (*)

(*) BOZON Pierre, *Un record de décadence dans les Alpes du Nord : la vallée des Villards*, Revue de géographie alpine, Tome LVII, 277-284 (1969).

(§) ARNAUD Étienne, *Le Petit Villarin* numéro 142 (décembre 2007).

VEILLÉE EN BELLEDONNE

Soirée consacrée aux « femmes de (et en) montagne : une présence discrète mais incontournable »

Après une interruption (l'an passé) pour des raisons administratives (reconduction du programme européen Leader par l'association Espace Belledonne), une soirée « Veillée en Belledonne » est programmée le 11 juin à la salle des fêtes de Saint-Colomban. (Dix veillées de ce type se tiendront en Savoie et en Isère.)

Après « Les alpages villarins » (2014) et « Les ramoneurs villarins » (2015), le thème retenu pour cette veillée sera « La montagne au féminin, femmes de et en montagne : une présence discrète mais incontournable ». Ce thème a également été retenu par le Sivav pour l'opération 2016 « De clochers en clochetons » dont l'étape villarinche aura lieu le 7 juillet (organisée comme chaque année par Martine Ferroud et l'association Patrimoine et culture). Même si habituellement les participants à ces deux animations ne sont pas les mêmes (essentiellement des Villarins pour la veillée, peu de Villarins pour « De clochers en clochetons »), les organisateurs tâcheront de singulariser ces deux rencontres.

La veillée (comme prévu dans le cahier des charges) comprendra 3 parties : une partie spectacle (prise en charge financièrement par Es-

pace Belledonne, 1 200 euros maximum), la partie qui traitera du thème choisi (avec des lectures, des diffusions d'enregistrements sonores et de vidéos, et, si possible, la présence de Villarinches témoignant de leurs expériences), puis le repas (10 euros par personne, organisé par l'Association des amis des Villards).

Le groupe retenu pour le spectacle (« Les Chatoyantes », 3 comédiennes, chanteuses et musiciennes) aime inviter le public à participer à ses représentations.

Le repas (préparé par des béné-

voles, sauf le dessert) comprendra une entrée (salade et madeleines des Villards), des teillous à la flou avec jambon, et des pâtisseries d'Aurore Pollet, la pâtissière locale, puis café pour les noctambules. Les boissons ne sont pas comprises dans le repas.

Nul doute qu'avec un tel programme, l'Euro 2016 de football qui se déroulera à ces dates ne sera pas de taille à nuire à cette soirée, les Villarins étant plus amateurs de montagne que de ballon rond...

Christophe Mayoux



■ Que nous raconteraient-elles ?

COUPURES DE PRESSE

Un aérostat perdu, puis retrouvé au col du Merlet

► L'IMPARTIAL DAUPHINOIS, 20 JUILLET 1883

Saint-Pierre-d'Allevard. On lit dans le *Dauphiné* : « Mardi 17 juillet, l'aéronaute Desportes, montant le ballon Malgré-Tout, parti la veille, à 8 heures du soir de Lyon, a atterri sur la montagne au lieu-dit Vaugrenne, commune de Saint-Pierre, à 4 h 30 du matin. Il a été trouvé là par un des ouvriers du Creusot, habitant Montgouloux, et se rendant à

son travail à la mine. Cet aéronaute a raconté qu'après avoir passé la nuit dans l'espace, à une altitude de 2 à 3 000 mètres, il avait été jeté par un vent violent dans la direction des hautes montagnes des Sept-Laux ; que, voyant le danger, il avait lâché du lest et était descendu précipitamment au lieu où il avait été trouvé, qu'il y avait amarré son ballon, mais que le Malgré-Tout ayant rompu les cordages, il avait disparu dans les airs. »

► L'INDICATEUR DE LA SAVOIE, 21 JUILLET 1883

Les habitants de l'Isère, de la Savoie ou de la Haute-Savoie, qui trouveraient un aérostat muni de ses engins et d'une nacelle contenant divers instruments, sont priés d'en aviser M. Desportes, demeurant à Lyon, 4 rue Saint-Alexandre.

M. Desportes était parti dimanche, dans la soirée, avec son aérostat le *Malgré-Tout*. Le départ avait eu lieu de la Croix-Rousse et le voyageur comptait passer la nuit dans les airs. Emporté par un vent de nord-ouest, le *Malgré-Tout* fila dans la direction du Dauphiné.

La nuit se passa tranquillement ; mais, au petit jour, par une pluie battante, au milieu des nuages accrochés aux flancs des montagnes, n'ayant plus de lest, M. Desportes dut se résigner à jeter l'ancre et le guiderope (long cordage qu'on laisse traîner sur le sol depuis la nacelle d'un ballon pour freiner, horizontalement et verticalement, le ballon lors de sa descente ou pour lui permettre de conserver une altitude relativement constante), pour atterrir au moins momentanément.

Malheureusement pour lui, il se trouvait dans un pays absolument désert, près de Saint-Pierre-d'Allevard, au milieu des bois et loin de toute habitation.

Pour comble d'infortune, son ancre cassa et il dut amarrer son aérostat au tronc d'un sapin, pendant qu'il allait chercher du secours pour le sortir de la forêt et le mener dégonfler sur une route quelconque.

Mais le vent faisait rage, il brisa le sapin auquel était amarré le ballon, et le *Malgré-Tout*, emporté par une brise cabrinée du sud-sud-ouest, disparut dans les nuées. Il emportait avec lui quatre pigeons voyageurs.

D'après les calculs de M. Desportes, son ballon contenait encore assez de gaz pour que, complètement délesté, il pût se maintenir en l'air pendant une heure ou deux. Il a donc dû tomber dans notre région, et nous espérons que ceux qui pourront donner de ses nouvelles, soit l'ayant vu passer, soit sachant où il est tombé, voudront bien écrire à M. Desportes, à l'adresse que nous indiquons plus haut.

► LE COURRIER DES ALPES, 7 AOÛT 1883

M. Joannes Desportes promet une récompense de 100 francs à celui qui aura trouvé le ballon perdu, *Malgré-Tout*, le 16 juillet.

► L'IMPARTIAL DAUPHINOIS, 21 SEPTEMBRE 1883

Ballon perdu et retrouvé. On se souvient qu'au 16 juillet, M. Desportes, aéronaute, après une intéressante ascension sur le *Malgré-Tout*, était descendu aux environs d'Allevard. Il allait chercher du secours quand un coup de vent rompit son amarrage et le ballon, s'élevant de nouveau, disparut dans le brouillard. M. Desportes s'adressa aux journaux de Lyon pour demander des renseignements sur le sort de son aérostat. Les journaux des départements voisins s'empressèrent de reproduire ces avis, mais sans aucun résultat. Aujourd'hui M. Desportes nous informe qu'il a reçu des nouvelles du *Malgré-Tout*. Le ballon voyageur a été retrouvé sur le col du Merlet, dans la Maurienne, à 2 600 mètres d'altitude. Il a dû, dans sa course vagabonde, se heurter à un des nombreux pics de la contrée, car il a reçu de graves blessures. Les cordages ont disparu, mais ils n'ont probablement pas été perdus pour tout le monde. Quant aux pigeons voyageurs, comme ils n'ont rien eu à manger depuis le 16 juillet, on doit penser qu'ils n'ont pas survécu. M. Desportes espère qu'après les réparations indispensables, le *Malgré-Tout* va pouvoir bientôt reprendre le cours de ses pérégrinations aériennes.

RÉSEAU INTERNET

Une amélioration de la qualité du réseau, peu probable dans les 5 ans à venir

La mairie de Saint-Alban a pris l'initiative de réaliser une enquête sur la qualité du réseau téléphonique et des connexions Internet dans la vallée des Villards.

Le rapport contenant les conclusions de cette enquête a été discuté au cours d'une réunion qui s'est déroulée le 8 février dernier, à la mairie de Saint-Alban, en présence de M. Capron, directeur des relations collectivités locales Pays de Savoie pour Orange et M. Pierre Fayard, correspondant technique d'Orange pour les réseaux et les problèmes divers concernant l'Avant-Pays savoyard et la Maurienne.

C'est le compte rendu de cette réunion que nous publions ci-dessous.

Les échanges ont porté sur trois points : comment signaler un dysfonctionnement pour qu'il soit traité rapidement ; l'entretien des lignes ; la réception d'Internet dans la vallée des Villards.

Comment signaler un dysfonctionnement ?

Orange sous-traite les interventions sur le réseau. Les sous-traitants d'Orange sont nombreux, notamment pour effectuer les tâches sur le terrain : pose de poteaux, pose de câbles, etc., avec des

équipes de monteurs et des équipes de câbleurs. Depuis 1997, Orange n'opère plus de vérification visuelle du réseau ; de ce fait, les problèmes et les dégradations doivent lui être signalés.

Entretien des lignes

Nous connaissons aux Villards un problème d'entretien des lignes qui sont enroulées dans les branches d'arbres, faute d'élagage. Depuis la privatisation de France Telecom, Orange n'a plus la responsabilité d'élaguer. Le responsable du sous-sol et de l'aérien est le propriétaire de l'arbre. Si un arbre tombe sur un câble et produit de gros dégâts, le propriétaire peut être reconnu responsable.

Le maire possède l'autorité de police pour l'élagage mais, en zone de parcellaire montagnard, la recherche et l'intervention des propriétaires sont difficiles voire dans certains cas impossibles. Par ailleurs, l'accord des propriétaires n'a pas été sollicité pour le passage des lignes.

Cette situation pourrait évoluer avec la proposition de loi Chassaigne qui prévoit qu'Orange aurait à nouveau la servitude d'élagage car, comme le précise cette proposition : « *Dans la réalité, même si des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la voirie routière permettent aux communes d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie pu-*

blique, la complexité et les difficultés de la mise en œuvre conduisent à l'absence d'entretien réel le long du réseau. » M. Capron a affirmé qu'Orange se mettrait en conformité avec la loi dès qu'elle aurait évolué mais que dans la pratique, la situation mettrait longtemps à changer...

A la question de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, sur l'incidence du mauvais entretien des lignes (câbles emmêlés dans les branches) sur la qualité du service, M. Capron a répondu qu'un câble enfoui dans les arbres n'est pas pour autant moins performant. Pour que la qualité du réseau soit atteinte, il faut que la « paire » des fils de cuivre (à l'intérieur du câble) soit « blessée ».

Orange prévoit la rénovation du réseau par remplacement de câbles uniquement sur de petites portions et à la condition que le câble soit vraiment très abîmé, mais cela reste exceptionnel. Le réseau câbles est donc maintenu en l'état en attendant... sa disparition dans les 40 années à venir sur le territoire national.

De son côté, la communauté de communes du canton de La Chambre (4C) a programmé le passage à la fibre optique pour les 10 prochaines années et estimé son coût à plus de 1 million d'euros.

Situation d'Internet

L'enquête de la mairie de Saint-Alban montre que les résidents des Villards rencontrent de vraies difficultés de connexion : difficultés d'accès à Internet, dysfonctionnements aux heures de pointe, téléchargements difficiles, etc., voire même coupures de téléphone.

D'abord une réalité juridique : le service Internet aujourd'hui n'est pas considéré comme un service universel, c'est-à-dire comme un service obligatoire public. Dans cet environnement Orange n'a donc pas d'obligation de qualité.

Internet cheminant sur le réseau téléphonique, M. Capron conseille aux usagers de vérifier le bon fonctionnement de leur ligne téléphonique en cas de coupures fréquentes de téléphone par Internet : le dysfonctionnement peut venir de la ligne téléphonique elle-même et non de la connexion Internet.

En termes de connexion Internet proprement dite, deux éléments sont à retenir : la longueur de la ligne et le diamètre de la paire de fils de cuivre. Ces deux paramètres définissent le taux d'affaiblissement du signal, exprimé en décibel.

Plus la longueur de la ligne entre le domicile et le central téléphonique est importante, plus le signal s'affaiblit. En effet, plus la ligne est longue, plus elle est sensible à tous les perturbateurs électromagnétiques (humidité, clôture électrique d'un parc d'animaux, appareils électroménagers en marche ou arrêtés...) et cela peut amener à une désynchronisation de la box suite à une perte de signal. Et comme le débit se fait en fonction de ce signal, le débit dans la vallée des Villards ne peut permettre la réception de la télévision par Internet (hormis par satellite).

Le central téléphonique du Bessy n'est pas raccordé en fibre optique mais fonctionne par faisceau hertzien avec une puissance de 40 mégabits (inadapté à l'heure actuelle pour Internet mais adapté à sa fonction première pour le nombre d'habitants et l'usage unique du téléphone).

Aux Villards aucune ligne ne peut mé-

caniquement dépasser 2 mégabits. Quand tout le monde se connecte en même temps, il y a embouteillage et les difficultés de connexion apparaissent.

A Saint Alban, par le central téléphonique du Bessy, 99 % des foyers sont éligibles à 2 mégabits. 64 foyers sont raccordés directement au central du Bessy, 27 foyers sont raccordés au sous-répartiteur du Premier-Villard, et 4 foyers du Pied des Voûtes sont raccordés à Saint-Étienne-de-Cuines.

A Saint-Colomban, 70 foyers, dont 99 % sont éligibles à 2 mégabits, sont raccordés au central du Bessy, et 128 foyers, dont 57 % sont éligibles à 2 mégabits, sont raccordés au sous-répartiteur du Comberousse. Pour Saint-Colomban, l'éloignement entre les lieux de connexion et le central du Bessy rend la connexion encore plus difficile.

Quelles solutions ?

Le central du Bessy accueille environ 300 lignes. Pour augmenter le débit de collecte, il faudrait soit moderniser le faisceau hertzien (pas projeté par Orange), soit installer un réseau de fibre optique impliquant des enfouissements mais aussi une reprise des poteaux existants :

1) pour installer la fibre optique, si on passe par la société Fibrea (Soréa), Orange nous annonce un coût de 100 000 à 200 000 euros à charge de la collectivité. Au niveau départemental, Orange a répondu à l'appel du gouvernement pour l'équipement en fibre optique, mais n'équiperait que les principales agglomérations (Chambéry Métropole, Aix-les-Bains et alentours, ainsi qu'Albertville). Le département a donc lancé une procédure de DSP pour la création et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique dans les secteurs qui n'intéressent pas l'opérateur Orange.

La 4C s'est doté de la compétence « participation au financement des réseaux de communication à très haut débit » et sera partenaire financier dans cette opération programmée sur 10 ans.

2) pour améliorer le réseau hertzien, il faudrait rapprocher l'équipement générant les signaux des abonnés, en le positionnant à proximité du sous-répartiteur du Bessy. Reste à déterminer quelle devrait être la part financière de la collectivité dans cette opération (100 000 euros à nouveau ?)

Autre solution: Internet par satellite qui offre la puissance du haut débit partout en France. Tout passe par la parabole double tête, en émission comme en réception, pour des débits, à terme, de 40 à 50 mégabits. Mais ne peuvent être aidés financièrement que les usagers situés en « zone blanche », ce qui n'est pas le cas des Villarins...

Des contacts sérieux vont être nécessaires avec les services du conseil départemental, la 4C, et les opérateurs pour que tous les abonnés villarins voient la qualité de connexion s'améliorer malgré la situation géographique et démographique des communes villarines.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 21 décembre 2015

Compte tenu de l'importance du public (70 personnes environ) venu pour assister à cette séance du conseil municipal, la réunion est déplacée à la salle des fêtes.

1 – Domaine skiable

La question posée au conseil municipal est la suivante : la commune de Saint-Colomban doit-elle payer les pénalités réclamées par la Satvac (1 061 500 euros) ?

Pour ouvrir la discussion, le maire retrace les relations entre la commune et la Satvac depuis un mois (*lire page 2*). Puis il rappelle les trois propositions en débat suite à la réunion qui s'est déroulée le 16 décembre entre les deux parties :

- 1. La Satvac propose que cette somme lui soit versée : 50 % avant le 31 mars 2016 (cette part sera investie dans l'immobilier) : 25 % avant le 30 septembre 2017 et 25 % avant le 30 septembre 2018 (en cash pour la société).

- 2. La Satvac propose que la moitié de cette somme soit investie par la commune dans l'immobilier, puis sur le domaine skiable ; que 25 % lui soient versés avant le 30 septembre 2016 et 25 % avant le 30 septembre 2017 (en cash pour la société).

- 3. La commune ne paie pas cette somme et l'investit (domaine skiable, immobilier, etc.). Sandrine Ramos Camacho distribue à ses collègues le compte rendu de la réunion du 16 décembre qu'Anne-Karine Favre-Bonté lit. Pierre-Yves Bonnivard indique que ce compte rendu n'est pas exact, qu'aucun accord n'a été trouvé, et qu'une copie de ce document a été préparée pour être distribuée aux élus.

Sandrine Ramos Camacho estime que si la Satvac avait fourni ses comptes, l'avis de la chambre régionale des comptes n'aurait pas été le même. Selon elle, tout ce qui tourne autour des Sybelles est très important au niveau des retombées sur Saint-Colomban, et une mauvaise décision prise ce soir aurait de graves conséquences.

Anne-Karine Favre-Bonté déclare que la proposition 3 est irrecevable et demande aux élus de bien réfléchir. Elle soutient que M. Maulin est peut-être le

■ PRÉCISION

Suite à la décision du conseil municipal d'admettre « en non valeur », dans le budget des gîtes, un impayé de 300 euros dû par Annie Ramos Camacho (réunion du 25 septembre 2015, *Le Petit Villarin* numéro 174, décembre 2015), celle-ci tient à préciser qu'il « ne faut pas confondre une dette et un litige », ajoutant : « Qui paierait 300 euros d'électricité pour une semaine en gîte, en plus de la location ? ». Ce « litige » date de 2002.

seul à pouvoir continuer sur Saint-Colomban.

Marcel Malburet affirme que le 16 décembre, M. Maulin lui a demandé ce qu'il allait voter. Il ajoute que si M. Maulin n'est pas présent ce soir, il a des « représentantes qui sont pas mal ». Le maire propose aux conseillers de s'exprimer.

Patrick Martin-Fardon demande si on a eu confirmation du fait que, si le million n'était pas payé, la station n'ouvrirait pas. Il fait l'historique de la DSP qui engageait les 2 parties. Des lits prévus n'ont pas été construits d'où les pénalités. Selon lui, la convention a été mal négociée mais la vérité d'il y a 18 ans n'est pas la vérité d'aujourd'hui. Il existe un climat de défiance entre la commune et le délégué qui a été plusieurs fois débouté. Le jugement qui a été rendu l'a-t-il été sur le fond ou la forme ? Il considère que le jour où une précédente municipalité a payé la 1^{re} pénalité, on a reconnu la dette. Maintenant il faut trouver un accord entre les parties. Il conclut en disant qu'à chaque séance il s'est abstenu mais il pense qu'une des 2 propositions de la Satvac est acceptable mais qu'il ne précisera pas laquelle.

Pour Sandrine Ramos Camacho, il ne faut pas abandonner et trouver un accord car la proposition de M. Maulin lui semble être un moteur pour la commune. Il y a un échéancier et il faut régler ce que la commune doit à la Satvac. Angèle Martin-Cocher dit que la proposition 3 ferme la porte aux Sybelles. En mars 2015, une provision d'investissement a été votée, la commune a l'argent pour payer. Ne pas payer ferait une publicité déplorable à la commune et la DSP se terminerait. Elle choisit la proposition 1. Anne-Karine Favre-Bonté précise qu'elle vit à Saint-Colomban toute l'année, qu'elle est investie dans pas mal d'associations, qu'il y a dans la salle pas mal de commerçants. Elle demande aux conseillers de faire le bon choix, la commune est en position de force. Elle choisit la proposition 2 et ajoute que quand on a une dette on doit l'honorer. Pour Emmanuel Bellot-Mauroz, la commune a certaines compétences, mais pas celle de faire des projets immobiliers ; elle se noie dans un verre d'eau. Il penche vers les propositions 1 ou 2 car il ne faut pas mettre en péril la continuité de Saint-Colomban. L'argent, la commune s'en remettra. Il ne faut pas mettre en jeu la commune pour 500 000 euros.

Arnaud Jansen-Frasse rappelle une émission dans laquelle le maire de l'époque avait de beaux projets pour Saint-Colomban et que tout allait se développer. A la question de savoir si la commune avait un projet, il répond que c'est difficile quand il n'y a pas d'argent, et interroge : M. Maulin en a-t-il un ? Il ajoute que les parties doivent discuter sereinement car ce sont les Vil-

larins qui sont victimes de cette situation. Aujourd'hui la commune donne de l'argent public à une société privée. Et faire courir des rumeurs à quelques semaines de l'ouverture des pistes, ce n'est pas bien, et si c'est pour payer sans rien avoir en retour... Il estime ne pas savoir comment voter car c'est compliqué.

Cédric Émieux indique que des preuves ont été présentées et qu'il a davantage confiance dans ce que disent les élus présents qu'en un compte rendu (réunion du 16 décembre) qui est contesté par la commune. Il rappelle que M. Maulin veut faire de l'immobilier à Saint-Colomban alors qu'il dit dans la presse qu'il n'en fait pas. Le débat ne porte pas sur l'avenir des 3 prochains mois mais sur celui des 30 prochaines années. Une DSP va être négociée alors que la commune va payer une somme qui ne serait même pas due selon la chambre régionale des comptes. Dans ce cas, la commune risque d'avoir beaucoup de demandes pour la prochaine DSP... Le montant de la dette n'est pas clairement défini. Il ne voit pas comment la commune pourrait adopter les propositions 1 ou 2. Pour Philippe Martin-Cocher,

jaune. » Il revient ensuite sur les différentes décisions de justice. Gilbert Pautasso précise que suite à l'avis de la chambre régionale des comptes, l'avocat de la commune a indiqué que si le conseil payait une partie de la somme, il pourrait en porter la responsabilité.

Le maire rappelle ensuite les échanges qu'il a eus avec la sous-préfecture et donne lecture du courriel qui mentionne que la Satvac ne peut pas prendre l'initiative de ne pas ouvrir le domaine skiable.

Patrick Martin-Fardon regrette qu'on ait demandé aux conseillers de prendre parti sans toutes les informations qui viennent d'être données. Il souhaiterait avoir un temps de réflexion car elles peuvent changer la donne. Finalement, le conseil municipal décide (6 voix pour : Marcel Malburet, Philippe Martin-Cocher, Cédric Émieux, Gilbert Pautasso, Arnaud Jansen-Frasse et Pierre-Yves Bonnivard, et 5 voix contre : Angèle Martin-Cocher, Sandrine Ramos Camacho, Anne-Karine Favre-Bonté, Patrick Martin-Fardon et Emmanuel Bellot-Mauroz) de ne pas payer la somme à la Satvac et de continuer les négociations.

Julie Gobil se demande ce que deviendront les gens de Saint-Colomban s'il n'y a plus de station et que leur propose la commune. Cédric Émieux répond que l'argent sera mis sur Saint-Colomban et Gilbert Pautasso que tout le monde est touché directement ou indirectement car, ces pénalités, ça fait 8 000 euros par personne. La commune ne veut pas prendre cette somme sur les anciens. Le maire précise que tout est conditionné par la nouvelle DSP. Maurice Bozon considère que la commune défend un faux problème et qu'il n'a pas attendu d'être à la retraite pour s'investir pour la commune ; il a été élu en 1971. Il demandé des réunions et la commune ne lui a pas donné de réponse (*NDLR : depuis une réunion a eu lieu*).

Bien que de Saint-Alban, Julien Silva affirme qu'il se sent touché par les problèmes de Saint-Colomban. Il précise qu'on ne peut pas dire que M. Maulin n'a pas construit de lits à Saint-Jean-d'Arves et qu'on s'appuie sur des suppositions.

Le maire demande au conseil et au public de donner des exemples d'investissements faits par la Satvac ou le Groupe Maulin sur la commune de Saint-Colomban : personne ne peut apporter une réponse.

Stéphan Pezzani ne comprend pas que la nouvelle DSP ne soit pas liée au vote de ce soir. Selon lui, si la commune paye une partie de sa dette, elle intéresse M. Maulin à la future DSP. Il demande quel est le projet pour Saint-Colomban. David Pille demande si l'appel d'offres pour la nouvelle DSP est lancé. Réponse : non car il faut faire les comptes. Laurent Favre-Tissot rappelle que M. Maulin avait un permis et que la municipalité en place à l'époque n'a pas autorisé son projet. Pour Jean-Marie Dufour, le débat cristallise la pression ; la décision de ce soir va permettre de discuter et de négocier plus intelligemment avec M. Maulin. Clément Tardy estime que la décision étant prise, il faut maintenant aller à fond dans la démarche et s'en donner les moyens, il faut solliciter le sous-préfet, aller à Chambéry voir les comptes et s'entourer des bonnes personnes. Il précise que les Villarins ne reprocheront pas à la mairie de le faire. Emmanuel Bellot-Mauroz dit qu'il faut trouver le temps de faire des réunions « entre nous et la Satvac ». Yves Bonnivard regrette lui que les élus n'échangent pas entre eux. Enfin, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, rappelle que sur les 18 millions investis, 3,6 l'ont été par la CCVG, et indique, suite à la décision prise ce soir par Saint-Colomban, que si Saint-Alban peut appuyer la commune dans la négociation, elle propose son aide. Elle ajoute que la Satvac et la saison d'hiver ne sont pas la réponse à tout.

Fabrice-Tissot rappelle que M. Maulin avait un permis et que la municipalité en place à l'époque n'a pas autorisé son projet. Pour Jean-Marie Dufour, le débat cristallise la pression ; la décision de ce soir va permettre de discuter et de négocier plus intelligemment avec M. Maulin. Clément Tardy estime que la décision étant prise, il faut maintenant aller à fond dans la démarche et s'en donner les moyens, il faut solliciter le sous-préfet, aller à Chambéry voir les comptes et s'entourer des bonnes personnes. Il précise que les Villarins ne reprocheront pas à la mairie de le faire. Emmanuel Bellot-Mauroz dit qu'il faut trouver le temps de faire des réunions « entre nous et la Satvac ». Yves Bonnivard regrette lui que les élus n'échangent pas entre eux. Enfin, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, rappelle que sur les 18 millions investis, 3,6 l'ont été par la CCVG, et indique, suite à la décision prise ce soir par Saint-Colomban, que si Saint-Alban peut appuyer la commune dans la négociation, elle propose son aide. Elle ajoute que la Satvac et la saison d'hiver ne sont pas la réponse à tout.



MICHEL DONDA

dans la DSP, les pénalités sont liées à un déficit. Or la commune n'a jamais reçu de comptes jusqu'à cette année. La menace de fermer la station est brandie alors que la Satvac n'est pas capable de mettre cette menace à exécution car les pénalités seraient beaucoup plus lourdes pour elle. Il ajoute que si les 500 000 euros sont versés, les Villarins ne les reverront plus.

Pierre-Yves Bonnivard s'adresse à Patrick Martin-Fardon, commerçant, pour lui demander sur combien de feuilles tiennent ses comptes de résultats annuels. Réponse : 3. Il indique alors que ceux donnés à la commune par la Satvac, reconstitués en deux mois et résument 17 exercices, tiennent en 2 pages et contiennent des erreurs que M. Maulin a reconnues. Il poursuit en indiquant que la Satvac se porte bien (1 million de bénéfice pour 8 millions d'euros de CA), que la commune a investi 18 millions d'euros en 17 ans et qu'il y a cette rumeur qui disait que si la commune ne payait pas, la station ne serait pas ouverte. Il rappelle les différents jugements et les échanges qu'il a eus avec les conseils de la commune et le sous-préfet, et conclut : « En tant que maire, je ne franchirais pas la ligne

2 – Emprunt toxique

Pour ce point de l'ordre du jour, Anne-Karine Favre-Bonté quitte la salle en précisant qu'elle vote pour, puis revient en séance. Après lecture du projet de délibération proposé par la Société de financement local, pour transformer un emprunt à taux variable en emprunt à taux fixe, ce point est adopté à l'unanimité.

3 – Club des sports

Le conseil alloue (8 voix pour, 1 contre : Marcel Malburet, et 2 abstentions : Sandrine Ramos Camacho et Cédric Émieux) 700 euros au Club des sports des Villards pour organiser la soirée du 31 décembre.

A la fin de la réunion la parole est donnée au public.

Danielle Nicol s'étonne que durant 18 ans la Satvac n'ait fourni aucun bilan. Le maire répond que Saint-Colomban n'est pas la seule commune ayant une DSP qui n'arrive pas à obtenir les bilans. Gilbert Pautasso : la Satvac a invité la commune à Chambéry pour les consulter. La question est de connaître la part des recettes produites par le domaine de Saint-Colomban et celles produites hors Saint-Colomban. De plus il y a un doute pour certaines années qui sont peut-être positives. Mme Nicol dit que c'est à voir dans le futur.

(Lire la suite page 17.)

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 16.)

Séance du 22 janvier 2016

► **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 mars 2016), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*. Il n'engage pas les élus car il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Martine Ferroud et Monique Pautasso présentent au conseil le projet de l'association Patrimoine et culture : construire un four à pain au Chef-Lieu (*lire page 8*).

1 – Domaine skiable

Le maire indique que la Satvac a retiré sa requête au TA de Grenoble, et que la demande de la commune pour un PIDA (plan d'intervention et de déclenchement des avalanches) par hélicoptère, dérogatoire, pour sécuriser les secteurs des Charmettes et des Écoloras a été refusée par les services de l'Etat. Il propose au conseil municipal de solliciter la mise en place de ce type de PIDA pour la saison 2016-2017 (un tel système n'existe pas dans les Sybelles). Sandrine Ramos Camacho est contre car il existe d'autres solutions (construction de « casquettes » par exemple). Gilbert Pautasso indique que des municipalités précédentes ont demandé des devis pour ce type de protection mais qu'aucune décision n'a été prise, et il estime qu'il est nécessaire de définir les priorités budgétaires.

2 – Personnel communal

Le conseil approuve la mise en place de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, et des astreintes pour la saison de déneigement 2015-2016, et approuve la nouvelle grille de rémunération d'un agent recruté au secrétariat en CDD pour une

durée de 6 mois (avec effet au 1^{er} février 2016).

3 – Association foncière pastorale (AFP)

L'AFP intercommunale demande aux deux communes villarinchies de signer une convention prévoyant que lesdites communes lui allouent 20 000 euros par an sur 5 ans pour la réalisation de travaux. Une commission intercommunale s'est dite satisfaite de ces projets bien qu'ils ne soient pas détaillés. Cette commission a jugé qu'il était difficile de s'engager sur 5 ans par rapport à la compétence agricole non encore réellement définie. Le conseil municipal décide de répondre dans ce sens à l'AFPI.

4 – Comcom

Le conseil municipal approuve (6 voix pour, 4 contre : Arnaud Jansen, Anne-Karine Favre-Bonté, Sandrine Ramos Camacho, Patrick Martin-Fardon, et 1 abstention : Gilbert Pautasso) les modifications des statuts de la 4C relatives aux compétences exercées à titre obligatoire (en matière agricole), à titre optionnel (en matière de consultation architecturale), ou à d'autres titres (aménagement et sécurisation des abords de la gare intercommunale, et financement des réseaux de communication à très haut débit). Ces modifications de statuts risquent d'influencer sur le calcul des attributions de compensation des communes.

5 – Loi NOTRe

Le conseil municipal approuve les termes du projet de délibération présenté par l'Association nationale des maires des stations de montagne qui demande le maintien de l'OT, communal, au-delà du 1^{er} janvier 2017.

6 – Questions diverses

• La charte du parc naturel régional de Belledonne n'étant pas définie, le conseil municipal n'approuve pas ce projet mais d'adresser un simple courrier de soutien.

• Église. Le conseil municipal approuve (1 abstention : Sandrine Ramos Camacho) la réalisation

d'un diagnostic (société Jamain, 10 852,80 € TTC) et l'estimation des travaux à entreprendre.

• Le conseil municipal attribue (1 abstention : Anne Karine Favre-Bonté) une indemnité de conseil au perceuteur pour 2015 (557,51 € montant maximum).

• École (*lire page 10*).

• Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les transactions entre Michèle Martin-Cocher (vendeur) et Luc Martin-Cocher (parcelles aux Ponts, 351 m² : 17 000 euros) ; entre les consorts Darves-Blanc (vendeurs) et Michel Favre-Trosson (parcelle au Châtelet, 245 m² : 16 000 euros), et entre Guy Martin-Cocher (vendeur) et Patrick Martin-Fardon (qui a quitté la salle, parcelles au Chef-Lieu et en Barral, 1 427 m² : 24 000 euros).

• La population de la commune est de 193 au 1^{er} janvier 2016.

• Fête du col. Le conseil municipal décide de solliciter des subventions pour la fête du col 2016 (10 voix pour et 1 abstention : Sandrine Ramos Camacho).

En fin de réunion, suite à une question d'Emmanuel Bellot-Mauroz, le maire indique que le médecin du centre de gestion effectuera une visite des locaux du service technique. Au sujet des travaux du toit de la chapelle du Martinan, Marcel Malburet indique qu'ils ne sont pas justifiés (mais ils se feront).

Puis Julien Donda, pisteur à Saint-Colomban, fait part de ses inquiétudes. Il rappelle que le PIDA par hélicoptère a été supprimé en 2008-2009 et que les projets de travaux de sécurisation n'ont pas abouti pour des raisons de coût trop élevé.

Jacques Maurino précise que la chambre régionale des comptes n'est pas une juridiction, et qu'il a eu entre les mains les comptes de la Satvac quand il était élu. Le maire répond que les comptes présentés par la Satvac dans les bilans annuels sont incomplets. Concernant le parking de La-Chal, aucune partie n'ayant fait appel du jugement, le maire indique qu'il s'est adressé aux services de l'Etat pour savoir comment récupérer le terrain qui a fait l'objet d'un échange passé devant notaire.

► **Saint-Col Station Fleurie.** Le 5 février, Maurice Bouchet-Flochet a démissionné de la présidence de l'association Saint-Col station fleurie, fonctions qu'il exerçait depuis 1988 (excepté entre mai 2013 et avril 2014), soit depuis la création de la première association Villards vallée fleurie, qui couvrait les deux communes. Il considère aujourd'hui que sa charge est lourde sur le plan administratif et qu'il est « *seul à assumer* » l'étude du fleurissement annuel. Maurice Bouchet-Flochet aurait récemment précisé à la mairie de Saint-Colomban (18 mars) qu'il restait néanmoins membre du bureau et se proposait d'assurer le marché aux fleurs et le jury communal. C'est Gilbert Pautasso, vice-président de l'association, qui assure l'intérim. Le conseil municipal de Saint-Colomban (18 mars) a lancé un appel pour que des volontaires rejoignent l'association. Si personne n'est candidat à la présidence, le fleurissement pourrait être repris par une commission communale comme à Saint-Alban.

Séance du 18 mars 2016

► **AVERTISSEMENT.** Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (27 mars 2016), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*. Il n'engage pas les élus car il peut différer, dans la formulation des décisions prises ou des propos rapportés, du compte rendu qui sera approuvé ultérieurement par le conseil municipal.]

Absent : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Sandrine Ramos Camacho).

Le conseil approuve (unanimité) le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2015 et (3 voix contre : Sandrine Ramos Camacho, Anne-Karine Favre-Bonté et Angèle Martin-Cocher) celui du 21 décembre 2015.

1 – Immobilier

Deux bâtiments (sur 12) du programme immobilier du Mollaret (76 lits) sont à terminer. La commune a proposé un partenariat à Pascal Grassart (société Saincobel), promoteur du programme. Ce dernier propose, lui, à la commune de les racheter, de les terminer, et de les mettre à la disposition de Goélia pour la location. Coût selon lui : 1,5 million d'euros HT. Le conseil décide de continuer l'étude de faisabilité de cet projet.

2 – Remontées mécaniques

Le 26 janvier dernier la Satvac, la Samso et la Soremec ont fait savoir à la commune qu'elles ne seraient pas candidates à l'appel à candidatures pour le renouvellement de la DSP. Or, la veille, la commune a reçu des propositions de tarifs pour l'été 2016 (Saint-Colomban) et l'hiver 2016-2017 (Saint-Colomban et Sybelles)... Le conseil municipal approuve ceux de l'été 2016 (5,90 € par montée).

3 – RTM

Le RTM est chargé de la surveillance des systèmes de protection contre les avalanches. Depuis quelques années, c'est aussi lui qui intervient à la demande de la commune quand il y a des crues des torrents. Le conseil municipal décide de

confier également leur surveillance (mission de conseil et de suivi) au RTM (coût : environ 1 400 euros contre 650 euros actuellement).

4 – Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les transactions entre Jean Vénéra (vendeur) et Alexandra Favre-Bonté (Martinan, 249 euros), les Consorts Mollaret-Girard (vendeurs) et M. Lachize (Les Ponts, 42 000 euros), les Consorts Darves-Blanc (vendeurs) et M. Bernard Wyns (Le Châtelet, 60 000 euros), Gilbert Martin-Cocher (vendeur) et Josette Violaz (Martinan, 2 020 euros), les Consorts Perruchetti (vendeurs) et Bernard Lanthelme (Chef-Lieu, 50 000 euros), les Consorts Lucenet (vendeurs) et Yves Romano (les Moulins, 40 000 euros).

5 – Assainissement

Le conseil renouvelle (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) avec le Syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Bugeon une convention pour bénéficier des compétences du Service public d'assainissement non collectif pour une visite, tous les 8 ans, des maisons non raccordées au réseau collectif (3 déterminées à ce jour sur la commune) : 180 euros HT pour la vérification d'une ancienne installation, 349 euros pour une nouvelle. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2016 et sera renouvelée tous les 4 ans par tacite reconduction. Deux élus seront membres du comité de suivi.

6 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve (1 abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) la régularisation administrative de mise à disposition des agents communaux à Saint-Alban ;
- * accepte un avenant au marché initial du nettoyage des locaux publics ;

- reconduit pour 6 mois le contrat de travail de Cindy Varesano, secrétaire de mairie (35 heures par semaine) ;
- attribue (1 abstention : Sandrine Ramos Camacho) 150 euros à l'association Dai Liang (Christophe Hisquin) pour le financement d'un clip de promotion de la Maurienne ;
- décide de garder EDF comme fournisseur d'énergie ;
- accepte la demande de Nicole Aubert et Stéphanie Lafaurie d'intégrer la commission communale des gîtes.

Concernant l'école (*lire page 10*) et l'association Saint-Col station fleurie, lire ci-contre.

Enfin de réunion, le maire donne lecture d'une réponse de M. Bouvard, adressée le 8 mars au collectif initiateur de la pétition pour le paiement des pénalités (*lire page 2*).

Abris pourelles : la vente continue

► **Abris pourelles.** Il reste 4 anciens chalets abris pour les pourelles à vendre. Celui des Roches (6,50 m², état moyen, mise à prix : 250 euros) et du Martinan (3 m², état très moyen, 120 euros), et ceux de Lachenal (un de 4 m², état moyen, 200 euros ; un de 6,50 m², bon état, 280 euros). Les personnes intéressées doivent faire parvenir une offre de pris à la mairie par lettre, recommandée avec accusé de réception, ou remise en mairie contre récépissé, avant le 15 mai 2016 avec la mention : « Offre d'achat chalet pourelle 2016 – NE PAS OUVRIR ». Seules les offres dont les montants seront indiqués en euros et en toutes lettres seront étudiées. Chaque personne peut faire une proposition pour un ou plusieurs chalets. Elle se verra attribuer un seul chalet, dans l'ordre dans lequel ils sont répertoriés ci-dessus. Le démontage des chalets (à la charge de l'acquéreur) devra être effectué avant le 31 juillet 2016 faute de quoi la vente sera annulée.

**VENTE - INSTALLATION
ANTENNES et PARABOLES**
Marc TURON
70, Rue Joseph PERRET
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
Tél 06.20.97.27.02

**IMMO DIA G
CONTROLES**
Frédéric & Fabrice Giraud
Contrôles & Diagnostics Immobiliers
Portable : 06 66 83 12 09
Portable : 06 81 79 95 75
2, route du Claret - 73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 64 40 14 - E-mail : info@immodiagcontroles.fr

LA RECRE APIZ
MARDI : St-Julien-Montdenis
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne
06 63 84 21 14
Commandes sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67
www.savoie-encheres.fr

SAINT-ALBAN

Séance du
15 janvier 2016

Absentes : Gilberte et Patricia Valcke.

Le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

1 – Décisions modificatives budgétaires

Le futur Sivom ne pourra pas gérer, dans son budget, les remboursements d'emprunts contractés par l'ex-CCVG, puisqu'il n'aura pas la propriété des biens. Pour chaque participation à un remboursement d'emprunt, une convention entre communes sera donc nécessaire. La commune de Saint-Alban doit participer à la prise en charge des annuités de 9 emprunts contractés par l'ex-CCVG.

Une convention a été signée en 2014 entre les deux communes prévoyant la répartition des dépenses (fonctionnement et emprunt) consacrées à l'école intercommunale.

Des décisions modificatives budgétaires sont maintenant nécessaires pour régler 1/3 de l'annuité de cet emprunt « école » (soit 12 560,20 €) ainsi que pour régler l'intégralité de l'annuité 2015 (soit 9 118,38 €) de l'emprunt concernant le presbytère (bien propre à la commune). Le conseil municipal accepte ces remboursements et les décisions modificatives budgétaires nécessaires (exercice 2015) : diminution de 21 678,91 € sur le chapitre 011 (fonctionnement), inscription de 7 838,92 € sur le chapitre 65 (fonctionnement) et 13 839,99 € sur le chapitre 204 (investissement).

2 – Budget 2016

Compte tenu des dispositions en vigueur, le conseil municipal autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, soit 90 000 euros sur le budget

SITES INTERNET

Les deux communes villarines ont des sites Internet rénovés :

à Saint-Alban à l'adresse :
<http://www.saint-alban-des-villards.fr>

à Saint-Colomban à l'adresse :
<http://www.st-colomban-des-villards.fr>

Les mairies vont s'efforcer de les actualiser régulièrement. Les associations de la vallée peuvent leur faire parvenir les manifestations qu'elles souhaitent promouvoir.

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

communal et 3 000 euros sur le budget de la chaufferie au bois.

3 – Forêt

L'ONF a présenté un projet d'exploitation des parcelles scolées de la forêt communale (secteur du Nant). Les produits de la coupe seront vendus façonnés. Le montant des travaux est estimé à 10 626 euros HT. Le conseil municipal sollicite une aide de l'Assemblée des Pays de Savoie, dans le cadre de « l'aide à l'amélioration de l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit court », pour un montant de 5 500 euros.

4 – Comcom

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes du canton de La Chambre (en matière agricole, de développement économique, de politique du logement et du cadre de vie, de travaux d'aménagement et de sécurisation des abords de la gare intercommunale et en matière de participation au financement des réseaux de communication à très haut débit) adoptée dernièrement en conseil communautaire. Néanmoins, Nicole Roche s'interroge sur le coût de ces nouvelles compétences et de leurs conséquences sur les attributions de compensation versées aux communes.

5 – Association foncière pastorale (AFP)

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de l'AFP intercommunale reçu par la mairie de Saint-Alban, et décide de faire parvenir à l'AFP la modification des statuts de la 4C au titre des compétences obligatoires exercées de plein droit en lieu et place des communes membres (notamment en matière agricole : accompagnement des projets agricoles individuels ou collectifs ; aide, par un rôle de médiation entre les partenaires, à l'acquisition de terrains, la vialisation de terrains en vue de conforter l'agriculture comme outil de gestion de l'espace ; aide, par un rôle de médiation entre les partenaires, à l'installation d'agriculteurs ou à la transmission d'exploitations agricoles ; participation aux projets agricoles et forestiers s'inscrivant dans les politiques contractuelles agro-environnementales portées par le Syndicat du pays de Maurienne ; soutien aux associations foncières pastorales ou aux associations syndicales libres de propriétaires) et d'apporter une réponse encourageante vivement l'AFP à élaborer un projet de programme de travaux afin que le représentant du conseil mu-

nicipal puisse le présenter et le défendre devant la 4C, la commune, à l'évidence, ne se désintéressant pas de l'AFP intercommunale malgré le transfert vers la 4C de la compétence agricole.

6 – Employé technique

Le comité technique paritaire, dont l'avis est obligatoire, ayant émis un avis favorable à l'unanimité des collègues (personnels et employeurs) le 17 décembre 2015, le conseil municipal, décide d'instituer le régime des astreintes dans la collectivité dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Ces astreintes peuvent être nécessaires le week-end, en cas de chutes de neige significatives, pour le déneigement des bornes d'incendie, de certains chemins communaux (déneigés à la fraise à main), des dessertes des personnes âgées.

7 – Station de Saint-Colomban

Le conseil municipal est informé de l'avis de la chambre régionale des comptes sur l'affaire opposant la commune de Saint-Colomban à la Satvac, dans le cadre du paiement de pénalités, et de la position de Saint-Colomban suite à cet avis. Jacqueline Dupenloup rappelle que l'ex-district, puis l'ex-CCVG avaient souscrit pour le domaine skiable la somme de 3 600 000 euros, sous forme de 4 emprunts dont 1/3 à la charge de Saint-Alban ; 2 emprunts d'un montant initial de 1 100 000 euros chacun sont encore en cours d'amortissement.

Ces éléments justifient l'inscription à l'ordre du jour de ce conseil municipal d'une information sur la situation actuelle de la station.

Les membres du conseil municipal disposent (format papier) de l'avis de la chambre régionale des comptes. Le maire fait lecture de la conclusion qui dit : que la dépense d'un montant de 1 060 500 euros (correspondant à une somme réclamée par la Satvac, délégataire de la gestion des remontées mécaniques de la commune) n'a pas de caractère obligatoire pour la commune de Saint-Colomban ; qu'il n'y a pas lieu, en conséquence, de mettre en demeure la collectivité d'inscrire ladite dépense à son budget ; que la procédure est close.

Cette décision de la chambre régionale des comptes pouvait être attaquée devant le tribunal administratif, dans un délai de 2 mois. La Satvac n'a pas attaqué cette décision.

Le conseil municipal prend acte de la décision du conseil municipal de Saint-Colomban de suivre l'avis de la chambre régionale des comptes et de ne pas inscrire la dépense à son budget.

Séance du
26 février 2016

1 – Bâtiment mairie-gîte

Concernant ce projet, l'Asadac a été mandatée pour une étude prospective des possibilités réelles d'investissements communaux. Cette étude a été difficile car elle a dû intégrer tous les emprunts venant de l'ex-CCVG et l'incertitude pesant encore sur la part des emprunts contractés après 2008. Afin d'étudier plus en détail les différentes données de l'étude, une réunion de la commission finances est programmée le 11 mars à 19 heures ; tous les conseillers sont invités à y participer. Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre permettra d'établir en 2016 plusieurs options d'avant-projet permettant de rechercher les subventions et appuis financiers puis d'engager les travaux en 2017, en fonction des possibilités financières et de l'orientation retenue. Ce recrutement sera fait par passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA), avec publication préalable d'un avis d'appel public à la concurrence, puis négociation avec au moins 3 candidats. Le CAUE assistera la commune dans la procédure. Le conseil municipal approuve de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment mairie et gîte (lire page 19).

2 – École

(Lire page 10).

3 – Comcom

Le conseil communautaire réuni le 24 février 2016, avait notamment à son ordre du jour les zones d'activité économique. A ce propos, Jacqueline Dupenloup fait lecture d'un courrier de M. le sous-préfet qui revient sur la création souhaitée d'un Sivom, la nécessité de gestion

du centre équestre par une convention tripartite, la répartition des emprunts et les zones d'activité économique. La 4C n'a jamais perdu la compétence de gestion des zones d'activité économique de l'ex-CCVG ; les emprunts contractés pour la zone économique de Sainte-Marie-de-Cuines pourraient donc être repris par la 4C, dès 2016.

Une motion unanime (moins l'abstention de Mme Chevallier conseillère départementale) a été votée par le conseil communautaire, pour refuser la fermeture de l'internat du collège de Saint-Etienne-de-Cuines à la rentrée 2016 et le transfert de la confection des repas dans une cuisine centrale à Saint-Jean-de-Maurienne. Jacqueline Dupenloup souligne les efforts faits par l'encadrement de l'internat et les enseignants pour une vraie qualité éducative.

Enfin, pour le Schéma départemental de coopération intercommunale, 4 amendements sont présentés par les communautés de communes de Maurienne sur le projet du préfet (dont celui de la 4C qui demande un maintien de sa structure actuelle). Ces 4 amendements ont été réunis en un seul pour une présentation commune (lire page 19).

4 – Maison du tourisme

Conformément à la convention sur la gouvernance de la Maison du tourisme de la vallée des Villards, il faut désigner les représentants de la commune au comité de direction, au nombre de 3. Le conseil municipal élit Annie Bordas, Jacqueline Dupenloup et Jean Bijasson

5 – Réunion avec Orange

(Lire page 15)

6 – ONF

Le conseil est informé de dépenses prévues de l'ordre de 19 800 euros (14 950 euros sur l'ex-

(Lire la suite page 19.)

8 – Questions diverses

- Le conseil accepte de verser l'indemnité de conseil et de budget au percepteur de La Chambre (404,58 € net, année 2015).
- Plan communal de sauvegarde : après la réunion du 13 janvier, une réunion des personnes bénévoles est programmée le samedi 30 janvier 2016, à 17 heures.
- Connexions Internet : le directeur départemental d'Orange vient à la rencontre des maires des Villards, le 8 février 2016 pour une réunion au cours de laquelle seront présentés les dysfonctionnements le plus souvent rencontrés (lire page 15).
- Loup : une manifestation des associations refusant les tirs de loups est programmée samedi 16 janvier à Lyon (lire page 11).
- Le Sivav sollicite la région Auvergne Rhône-Alpes pour le financement d'une yourte qui serait implantée sur un terrain communal de la Vieille Route dans la combe du Merlet, au plus tôt en juillet 2016 afin de proposer une étape sur des itinéraires de randonnées en Belledonne.
- Le site Internet de la commune est à nouveau fonctionnel, il va être étoffé au fil du temps.
- Réhabilitation du bâtiment mairie et gîte d'étape (lire page 19).
- Éclairage public : une demande a été faite auprès de l'entreprise Misselin pour équiper les lampadaires en ampoules basse consommation.
- Télégestion du réservoir des Perrières : suite à un dysfonctionnement récurrent, la société « mère » Aqualabo-Perrex va intervenir sur la qualité de la liaison entre la mairie et le réservoir.

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

EIFFAGE
TRAVAUX PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
Établissement SAVOIE-LEMAN

SAVOIR FAIRE
LA DIFFÉRENCE
TOUS TRAVAUX D'ENROBÉ, VIT, PUBLICS ET PRIVÉS
SAINT-JEAN-DE-MAURIE
Z.A. du Pré de Pâques
73870 SAINT-JULIEN-MONTDENIS
Tél. : 04 79 59 81 03
Fax : 04 79 59 53 76
Filiale d'EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
www.travauxpublics.eiffage.com

CHIANALE FILS
Chaussage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

ploitation des bois et le reste sur l'entretien des pistes forestières). La forêt du Nant ne rapportera plus de véritables recettes pendant de nombreuses années. Le bois qui en est extrait va en bois énergie (chaufferie communale). Le programme d'action 2016 comporte la « prise de décision avec les communes voisines sur la piste forestière des envers ». (Examen du projet le 3 mars par le conseil municipal de Sainte-Marie-de-Cuines). Le piquetage a été effectué par l'ONF jusqu'au dessus du Mont.

7 – Droit de préemption

Le conseil approuve (6 voix pour et 1 abstention : Patricia Valcke) l'exercice du droit de préemption sur les parcelles situées section N numéros 54 et 190 (le Frêne, vente Vénéra et Darves-Blanc Françoise). La parcelle N 54 joue le chemin communal du Frêne au Bessay dont le mur de soutènement a déjà dû être repris, presque exactement à l'aplomb de ce bien non délimité ; la parcelle N 190 (45 m²) joue la route communale, du Planchamp au Chef-Lieu

8 – ERDF

Le conseil municipal approuve une convention pour que ERDF communique une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité de la commune. Pour un premier envoi de la cartographie, le service n'est pas facturé.

9 – Loup

(Lire page 11)

10 – Veillée en Belledonne et fête du col du Glandon

Le conseil municipal décide une participation de la commune de 117 euros pour la Veillée en Belledonne (lire page 14). Pour la fête du col, le renouvellement de la contribution communale 2015 (500 euros) pour le rencontre de travail du samedi après-midi sera envisagé au moment du vote du budget.

11 – Questions diverses

• Le conseil municipal attire à nouveau l'attention du département sur ces problèmes de circulation sur la RD 927 et demande un renforcement de la signalisation adéquate indiquant que la voie est sans issue en hiver.

- Déneigement 2015-2016 : les équipes de déneigement sont intervenues régulièrement sans rencontrer de soucis majeurs jusqu'à ce jour. L'astreinte de l'agent technique communal a été mise en place 2 fois durant le mois de février.

- Le conseil municipal approuve le renouvellement des adhésions à des associations nationales ou départementales pour 2016 (ANEM, AMRS, Fédération départementale des AFP, Espace Belledonne, Asadac, CAUE, Société d'économie alpestre, SPA, Communes forestières).

- Révision du document d'urbanisme (PLU) : une réunion de travail du conseil municipal est programmée le vendredi 1^{er} avril à 19 heures.

- Le nouveau site Internet de la commune est à visiter et à compléter. Slvav : avenir incertain avec les évolutions de l'intercommunalité.

- Indemnité de fonction des maires : dans les communes de moins de 1 000 habitants l'indemnité doit être automatiquement au plafond. Le maire informe le conseil municipal qu'elle reversera à la commune la différence entre le montant actuel de son indemnité et le montant plafond.

SAINT-ALBAN

Projet de restructuration du bâtiment mairie-gîte

Au cœur de Saint-Alban se trouve le bâtiment mairie et gîte des Jovières. Cet édifice construit à la fin du XIX^e siècle, abritait l'école communale séparée en 2 parties, filles et garçons, chacune comprenant une classe, une cage d'escalier, et son logement d'instituteur. L'école n'est plus là, et l'édifice a été transformé en 1992 par le district de la vallée des Villards, en installant les bureaux de la mairie au rez-de-chaussée, la salle de réunion du conseil à l'étage et en restructurant le reste du bâtiment en gîte d'étape doté de 29 couchages, inscrit à l'époque dans le tour de Pays Arvan-Villards.

Aujourd'hui la mairie doit être mise aux normes d'accessibilité et le gîte d'étape a été fermé en février 2013 pour non-conformité aux normes de sécurité incendie.

Le projet est donc de rendre accessible la mairie (qui, quel que soit l'avenir des communes, restera très certainement un bâtiment public) et de réouvrir le gîte, en le rendant conforme aux normes actuelles et en l'adaptant aux nouvelles exigences d'accueil touristique. Ce serait un élément de vie important, renforçant aussi le dynamisme de l'auberge communale *Le Triandou*, voisine de quelque 100 mètres.

Avec l'accompagnement du CAUE de la Savoie, la commune a fait réaliser plusieurs études.

- Une étude préalable de la structure (2015) a confirmé que le bâtiment est sain et en bon état. L'édifice est construit en pierres, avec des planchers en bois, une charpente et une couverture saines. Sa restructuration est possible en gardant les planchers bois existants.

- Une étude préalable d'économie touristique, menée par l'Asadac Terroires, a permis de se rapprocher de différents partenaires touristiques (Maurienne tourisme, Agence touristique départementale, Département de la Savoie, Gîtes de France, Espace Belledonne) afin de définir plusieurs scénarios de réhabilitation des gîtes.

- Une étude préalable architecturale (CAUE de la Savoie) a montré la faisabilité de plusieurs scénarios de transformation, réorganisant la mairie sur le rez-de-chaussée et réservant les autres niveaux pour les gîtes.

Après contact avec les différents partenaires, les premiers éléments orientent le projet vers un bâtiment qui comprendra de plain-pied en rez-de-chaussée, toute la mairie avec 3 bureaux et création d'une salle de conseil et de réunions associatives. Au 1^{er} étage, création de 2 gîtes d'une superficie d'environ 50 à 60 m² chacun avec une quinzaine de couchages au total et kitchenettes. Au rez-de-jardin, maintien d'une cuisine collective avec salle à manger agrandie par une véranda (surface inférieure cependant à 50 m²) + petit gîte de 3 ou 4 couchages + local de rangement skis et vélos (petite extension à étudier en façade sud). Ces orientations ne seront retenues que si les possibilités de financement (communales et émanant des différents partenaires) le permettent.

Mais la question du budget de l'opération et des aides financières n'est pas tranchée définitivement et déterminera jusqu'à quel niveau de transformation le projet pourra être engagé. Plusieurs scénarios doivent raisonnablement être étudiés :

- à minima en ne faisant que remettre aux normes la mairie (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite) et les gîtes (conformité incendie) ;
- de manière optimale en redonnant une qualité touristique par la restructuration des gîtes appartements avec salle commune et cuisine ;
- ou tout scénario intermédiaire.

Le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre devra être fait dans la première quinzaine de mai 2016, pour des travaux en 2017 et 2018. Si du moins les aléas financiers liés en particulier aux évolutions encore à venir de l'intercommunalité ne bloquent pas en totalité les projets communaux...



■ Le bâtiment mairie-gîte, vu du Bouchet (février 2016).

■ BRÈVE

► SENTIERS. Le département de la Savoie a décidé d'engager une nouvelle révision du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et demande à l'ensemble des communes de signer un accord de principe sur le réseau sélectionné. Le Sivav a travaillé sur un plan qui a été proposé à la commune de Saint-Alban. Seront inscrits des itinéraires du Pied des Voûtes aux cols du Merlet, de Montfossé et des Balmettes (avec passage à la croix du Balai) et des itinéraires de proximité (croix des Charrières, Le Bessay, Le Planchamp, Le Bouchet, Le Mont, Le Rivaud). Certains passages vont nécessiter un renfort d'entretien et un meilleur balisage. L'itinéraire les Granges – la croix de Triandou – le Bacheux – le col de la Lavoire – la combe du Merlet ne serait pas à ce jour inscrit au PDIPR, la partie entre les Granges et la croix de Triandou nécessitant une véritable création de sentier. Dommage car cet itinéraire est tout à fait remarquable.

INTERCOMMUNALITÉ

La 4C échappe à un regroupement

Le 21 mars, la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) a repoussé le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie élaboré dans le cadre de la Loi NOTRe, dans lequel le préfet, Denis Labbé, proposait, pour la Maurienne, d'une part le rapprochement (en clair la fusion) des communautés de communes (CC) Porte de Maurienne (Aiguebelle), du Canton de La Chambre (4C), de l'Arvan et Cœur de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne), et, d'autre part, le rapprochement des CC Haute Maurienne Vanoise, Terra Modana (Modane) et Maurienne Galibier (Saint-Michel-de-Maurienne). Soit le passage de 7 communautés de communes (actuellement) à deux.

En effet, à une très large majorité (30 voix pour et 8 voix contre, la majorité des 2/3 requise pour une adoption ayant été obtenue), la CDCI a adopté un amendement des CC Terra Modana, Maurienne Galibier, de l'Arvan et du canton de La Chambre, porté par Christian Rochette, qui proposait une autre organisation en demandant l'application des

dérogations prévues par la loi NOTRe : zone de montagne et densité de population, afin que seules les communautés de communes de moins de 5 000 habitants soient obligées d'intégrer une communauté de communes plus importantes.

Avec ce résultat, les CC Terra Modana et de l'Arvan, seules communautés de communes ayant moins de 5 000 habitants, devront fusionner respectivement avec la CC Haute Maurienne Vanoise, et la CC Cœur de Maurienne. Les autres communautés de communes conservant leur situation actuelle, on passera donc de 7 à 5 communautés de communes en Maurienne.

La conclusion de cet amendement indiquant que s'il était adopté, « il se dessinera un projet conforme à la loi et qui permettra d'avancer », ne permet pas de dire vers quoi le projet adopté « permettra d'avancer » (deux communautés de communes pour la Maurienne ? une seule ?), ni quand (dès 2020 ?). Il donne néanmoins un peu de temps à la 4C pour s'organiser avant de subir une (probable) nouvelle fusion...

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDEÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34310 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

GAVARD FILS Sarl

Levage, Manutention, Location - Réparation -
Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martrein
73130
SAINT COLOMBE DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr



NAISSANCES

• Le 18 septembre 2015 à Grenoble, de **Dorian**, fils de Fanny **Lansard** et Vincent **Genoulaz**, petit-fils de Laure et Raymond **Genoulaz**, et arrière-petit-fils de Marie-Louise et Zacharie **Favre-Trosson** (Valmaure).

• Le 23 septembre 2015 à Eybens, de **Benjamin**, fils d'Émilie **Bizolon** et Johan **Thomine**, et petit-fils de Jean-Louis et Claudette **Bizolon**, et arrière-petit-fils de Jean-Baptiste (†) et Marie **Émieux** (Martinan).

• Le 10 décembre 2015 à Rochester Hills (Michigan, USA) de **Léo**, fils de Benjamin et Jessica **Maurino**, petit-fils de Jacques et Brigitte **Maurino** (Le Chef-Lieu, La Pierre) et de Gérard et Christine **Burdet** (Martinan), et arrière-petit-fils de Jean-Baptiste **Frasson-Botton** (Martinan).

• Le 4 janvier 2016 à Saint-Martin-d'Hères, de **Martin**, fils de Perrine **Chaboud-Crouzaz** et Jérôme **Poquet**, petit-fils de Catherine et Jean-Michel **Chaboud-Crouzaz**, et arrière-petit-fils de Maria (†) et Eugène (†) **Chaboud-Crouzaz** (Le Premier-Villard).

• Le 9 février 2016 à Bourgoin-Jallieu, de **Danny**, fils de Virginie et Sylvain **Bignotti**, petit-fils de Josette et Henri **Bignotti**, et arrière-petit-fils de Joseph (†) et Mélanie (†) **Sailler-Berthaz** (Martinan).

DÉCÈS

• De M. René **Fiora**, le 24 décembre 2015 à Salon-de-Provence (85 ans). Il était l'époux de Mme Hélène **Fiora** née **Girard** (Les Roches).

• De M. Bernard **Patillon** (Martinan), le 27 décembre 2015 au Martinan (55 ans) (*lire ci-contre*).

• De Mme Léa **Favre-Teylaz** (Le Châtellet), le 31 décembre 2015 à Chambéry (82 ans).

• De Mme Maryse **Chanteloup** née **Boile** (Lachenal), le 5 janvier 2015 à Saint-Jean-de-Maurienne (57 ans).

• De M. Jean-Claude **Giraud** (Le Frêne), le 8 janvier 2015 à Apt (65 ans).

• De Mme Gisèle **Clos** née **Tronel-Peyroz** (Lachal), le 26 janvier 2016 à Montpellier (66 ans).

• De Mme Aimée **Tardy** née **Frasson-Gorret** (Le Bessay), le 2 mars 2016 à Saint-Étienne-de-Cuines (84 ans).

• De Mme Lucette **Quézel-Yoyon** (Le Bessay), le 14 mars 2016 à Chambéry (90 ans).

DISPARITION

Bernard Patillon, talentueux connaisseur de la flore villarinche

Bernard Patillon, collaborateur régulier du *Petit Villarin*, est mort le 27 décembre 2015, chez lui, au Martinan. Il avait 55 ans. Sa disparition brutale intervient 4 jours après celle du botaniste Jean-Marie Pelt qu'il admirait. En octobre dernier, il avait entrepris la lecture serrée d'un de ses livres, paru en 2014 (« Le monde a-t-il un sens ? »), car Bernard Patillon voulait tout comprendre et tout expliquer. Ingénieur diplômé de l'École supérieure des géomètres et topographes (1984), Bernard Patillon était également titulaire d'un certificat de spécialisation en constructions civiles de l'École centrale de Paris.

Bernard Patillon est né le 3 juin 1960 à Rennes. Il arrive à Saint-Colomban quand il a 3 ans. Quelques années auparavant, sa mère a été monitrice dans une colonie de vacances, à La Pierre. Quand la famille Patillon souhaite acquérir une résidence secondaire, en montagne, c'est naturellement à Saint-Colomban qu'elle pense où, justement, à ce moment-là, une maison se vend au Martinan.

Là, Bernard Patillon, qui aime la montagne et la nature, est dans son élément. C'est alors le temps des balades pour gravir l'Étandard, Sembuis et le rocher Blanc (avec Maurice Bozon), Puy Gris (Gilles Nussbaum), le bec d'Arguille (Daniel Paret), le col du Tépey et le passage Brabant (Pierre-Yves Letournel), etc. Mais aussi la Dent Parrachée, le pic Coolidge et l'aiguille centrale d'Arves.

Tous ces gens resteront ses amis fidèles, un cercle qui s'élargira quand, il y a vingt-cinq ans, Bernard Patillon, vulgarisateur de talent, commence à collaborer au *Petit Villarin* dans la rubrique botanique créée en 1978 par Jacques Girard. Car, outre les mathématiques et l'astronomie, les timbres et l'héraldique, la botanique est sa grande passion. De nombreux articles suivront jusqu'au dernier paru en juin 2015 : « *Je suis content que vous publiez mon texte. Il y a beaucoup de gens aux Villards qui disent que mes articles de botanique les intéressent beaucoup. Je pars du principe que les fleurs sont belles, et encore plus belles si on comprend comment elles sont faites.* »

Au début des années 90, avec des plantes cueillies par Ginette Paret, Bernard Patillon commence un herbier qui compte aujourd'hui quelque 300 spécimens remarquablement dé-

crits et caractérisés. Depuis 1998, Bernard Patillon rendait également compte, dans ces colonnes, de l'après-midi du 15 août. Sauf l'an dernier où il avait voulu prendre du recul.

Ses articles étaient très travaillés, ses informations rigoureuses et maintes fois vérifiées. Ceux sur la botanique notamment faisaient l'admiration de nombreux lecteurs. Cependant, doutant toujours de lui, il ne prenait jamais au sérieux les compliments que le journal lui faisait remonter.

Mais toujours à la recherche de la perfection, la rédaction de ces articles lui portait peine. Bernard Patillon pouvait appeler plusieurs fois par jour pour modifier une tournure de phrase, changer un mot, ou déplacer une virgule. Ce qu'il appelait ses « *tatillonneries patillonnesques habituelles* » qui pouvaient épouser les patiences les mieux trempées...

Bernard Patillon était quelqu'un de charmant et de totalement bienveillant envers chacun, mais qui pouvait aussi, tout à coup, dans une conversation, lâcher abruptement quelques répliques cinglantes ou des commentaires abrasifs...

Inquiet, tourmenté, tentant de faire comprendre son indicible détresse, Bernard Patillon pouvait rester éveillé plus de 36 heures puis dormir 24 heures d'affilée... Il arrivait alors au rendez-vous fixé avec sa boîte de Ricoré. On lui donnait eau chaude, sucre et petite cuiller, et la conversation reprenait sur le point abandonné à la rencontre précédente. Exigeant avec les autres, comme il l'était avec lui-même, il n'était jamais pleinement satisfait des réponses qu'il se formait à lui-même ou qu'on pouvait lui donner.

Perpétuellement à la recherche d'un équilibre affectif qu'il disait avoir perdu à l'adolescence, Bernard Patillon souffrait du peu d'égard (réel ou supposé) de quelques Villarins à son encontre : « *Quant à celles ou ceux qui m'appellent ou parlent entre eux de Patillon, et qui me prennent pour un pur intellectuel manchot, ou m'ignorent parce que j'ai l'air bizarre et anormal (...), eh bien ceux-là ne sont pas mes amis et je n'écris pas pour eux. Cela ne m'empêche cependant pas d'aller vers eux, de leur dire bonjour aimablement et même de leur serrer la main. Est-ce que ce n'est pas mieux comme ça ?* »

Oui, Bernard, c'était mieux comme ça.

DISTINCTIONS

► UNIVERSITÉ. Le 16 janvier 2016, Ada Smaniotti, a soutenu à l'université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense, sa thèse de doctorat en littérature française, intitulée : « *Faire concurrence à l'état civil : poétique des noms de personnages et esthétique réaliste dans La Comédie humaine de Balzac.* » A l'issue de cette soutenance, elle a été nommée docteur ès lettres, avec la mention très honorable et les félicitations du jury. Ada Smaniotti est la fille d'André et Bernadette Smaniotti et l'arrière-petite-fille de Félix (†) et Adélaïde (†) Martin-Cocher (Les Ponts).

► CONCOURS GÉNÉRAL. David Bellot-Mauroz (élève de la section technique chaudronnerie industrielle du lycée Monge de Chambéry) a terminé 3^e du concours général des métiers (2015) qui réunit chaque année les meilleurs

PRÉCISION

Dans le Carnet du numéro 174 du *Petit Villarin* (décembre 2015), nous avons omis de signaler que M. Georges Vanini, décédé le 17 octobre 2015, avait été conseiller municipal de la commune de Saint-Alban (1971-1977).

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).
ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille
(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin
n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 175 MARS 2016

PAGES 2 à 6 :

• Dossier « domaine skiable » :
Les faits (p. 2) ; La DSP et les décisions de justice (p. 3) ; Les propositions en présence (p. 4) ; Éléments pour un débat (p. 5) ; Points de vue (p. 6).

PAGE 7 :

• Le Club des sports : une saison perturbée par le manque de neige.

PAGE 8 :

• Un four à pain au Chef-Lieu ?
• Patois villarin : « Filles des Villards ».

PAGE 9 :

• Quel avenir pour l'OT ?
• Amis des Villards.

PAGE 10 :

• École. • Anciens combattants.

PAGE 11 :

• Le loup : autour d'une étable !
• Histoire : La décadence de la vallée des Villards.

PAGE 14 :

• Veillée en Belledonne.
• Aérostat retrouvé au col du Merlet.

PAGE 15 :

• Problèmes Internet et de téléphonie.

PAGES 16 à 19 :

• Comptes rendus des conseils municipaux.

PAGE 19 :

• Saint-Alban : projet de rénovation du bâtiment mairie-gîte.

• La 4C évite un regroupement.

PAGE 20 :

• Carnet. • Carnet du centenaire.
• Disparition. • Distinctions.

Pour publication dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43
• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr
Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.